



BÂTIMENT DURABLE

BILAN ANNUEL 2013





Un changement dans la continuité

Comme annoncé dans le numéro de la publication "Bâtiment durable" du printemps dernier, les baromètres trimestriels sont désormais complétés de bilans annuels sur l'activité de la filière. Le réseau des CERC répond ainsi à un nouveau besoin en mettant à la disposition des parties prenantes de la construction un outil d'analyse sur longue période de l'ensemble des données du secteur en lien avec la transition énergétique.

Certes, les données trimestrielles mettent en relief des indicateurs qui reflètent les évolutions récentes. Mais les professionnels du secteur ont aussi besoin de données qui traduisent des tendances plus lourdes. Or, seules des analyses sur la durée offrent cette mise en perspective des dynamiques qui animent le secteur. D'où l'intérêt de proposer deux rythmes de publication : trimestriel et annuel.

Ce nouveau bilan annuel, celui de l'exercice 2013, va donc permettre aux acteurs de la filière construction de mieux appréhender l'état d'avancement du plan "Bâtiment durable". Il va en particulier leur donner une meilleure vision sur les politiques publiques qui sont conduites, notamment au niveau du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH).

Les tendances et données que révèle ce nouvel outil sont du reste le plus souvent inédites. Un exemple : la comparaison entre la demande de travaux et le nombre d'entreprises RGE actuel permet de déterminer si ces entreprises seront suffisantes pour répondre à la demande soumise à l'éco-conditionnalité en 2015 sur chaque département et dans chaque domaine de travaux.

Outre ce coup de projecteur sur l'exercice 2013, la formule annuelle permet aussi une comparaison significative avec la situation des années précédentes. Et pour compléter l'information des professionnels et des acteurs publics, ce premier bilan qui porte sur un exercice complet est assorti de la présentation de comparaisons interrégionales et interdépartementales.

CERC Nord-Pas de Calais

La CERC, observatoire du BTP en Nord-Pas de Calais, a pour vocation de fournir aux acteurs régionaux et locaux de la filière de la construction des études et des analyses ciblées qui facilitent leur prise de décision.

Pour mener à bien ce rôle d'observatoire du BTP en région, la CERC a développé des savoir-faire en matière d'études et de diagnostics, une expertise sur l'économie du secteur du BTP et une capacité à travailler en partenariat avec les acteurs locaux.

La CERC est par ailleurs membre du réseau national des CERC qui s'est constitué avec deux objectifs : consolider les travaux régionaux et permettre des analyses et comparaisons interrégionales.

Contactez la CERC :
cernordpasdecalsais@i-carre.net

Un bel exemple de travail collaboratif

Ce nouveau bilan annuel "Bâtiment durable" illustre bien la capacité du réseau des CERC à finaliser un projet innovant. Il doit sa réalisation à la fois à la mobilisation des collaborateurs de chaque CERC et à la synergie qui anime l'ensemble du réseau.

Ainsi, chacun a apporté sa pierre à l'édifice. Le GIE Réseau des CERC a mis en place un socle commun (méthodes, outils...), puis a assuré la coordination des travaux. Un pôle de compétences associant plusieurs Cellules Economiques Régionales de la Construction a mené un travail collaboratif pour élaborer le document : plan, choix des indicateurs... Toutes les CERC organisent l'essaimage de la formule, chacune d'elle enrichissant la publication de l'expertise régionale qu'elle a développée sur son territoire.



I. Quel bilan pour la rénovation énergétique des logements ?

- ◆ L'essentiel du bilan page | 05
- ◆ Évaluation des politiques publiques sur la rénovation des logements page | 09
- ◆ Évaluation de l'impact sur les marchés de travaux page | 17
- ◆ L'accompagnement dans les territoires page | 19

II. Quelles évolutions sur les marchés du logement et des bâtiments tertiaires ?

- ◆ Logements
 - Quelle est l'évolution de la rénovation du parc de logement existant ? page | 24
 - Quelle dynamique de construction durable de logements neufs ? page | 36
- ◆ Locaux
 - Quelle est l'évolution de la rénovation des bâtiments tertiaires ? page | 46
 - Quelle dynamique de construction durable de bâtiments tertiaires neufs ? page | 51
- ◆ Comment s'adapte la filière ? page | 54
- ◆ Quelle dynamique sur le marché des énergies renouvelables ? page | 67

III. Les spécificités de la région : une approche comparative

- ◆ Comparaisons interrégionales page | 74
- ◆ Comparaisons interdépartementales page | 78

1

QUEL BILAN POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS ?





Le **crédit d'impôt**

est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages. Sans conditions de ressources, c'est un axe essentiel de la massification non seulement pour les bouquets d'action qu'il soutient, mais également pour les travaux de rénovation étalés

L'**éco-PTZ**

concerne un nombre plus limité de ménages, mais il s'agit de travaux dont le montant est plus élevé que le bouquet d'action moyen

Le dispositif **Habiter**

mieux permet d'accompagner fortement les ménages modestes et très modestes

La **prime de 1 350€**

est un nouveau dispositif destinée aux foyers dits intermédiaires

Les dispositifs sont **cumulables**

sous condition de ressource

En ce qui concerne le

parc public : L'éco-PLS est un dispositif national peu mobilisé en région.

Globalement, tous ces dispositifs sont dans des mesures différentes
efficaces d'un point de vue énergétique

Ces dispositifs sont aussi
efficaces d'un point de vue économique

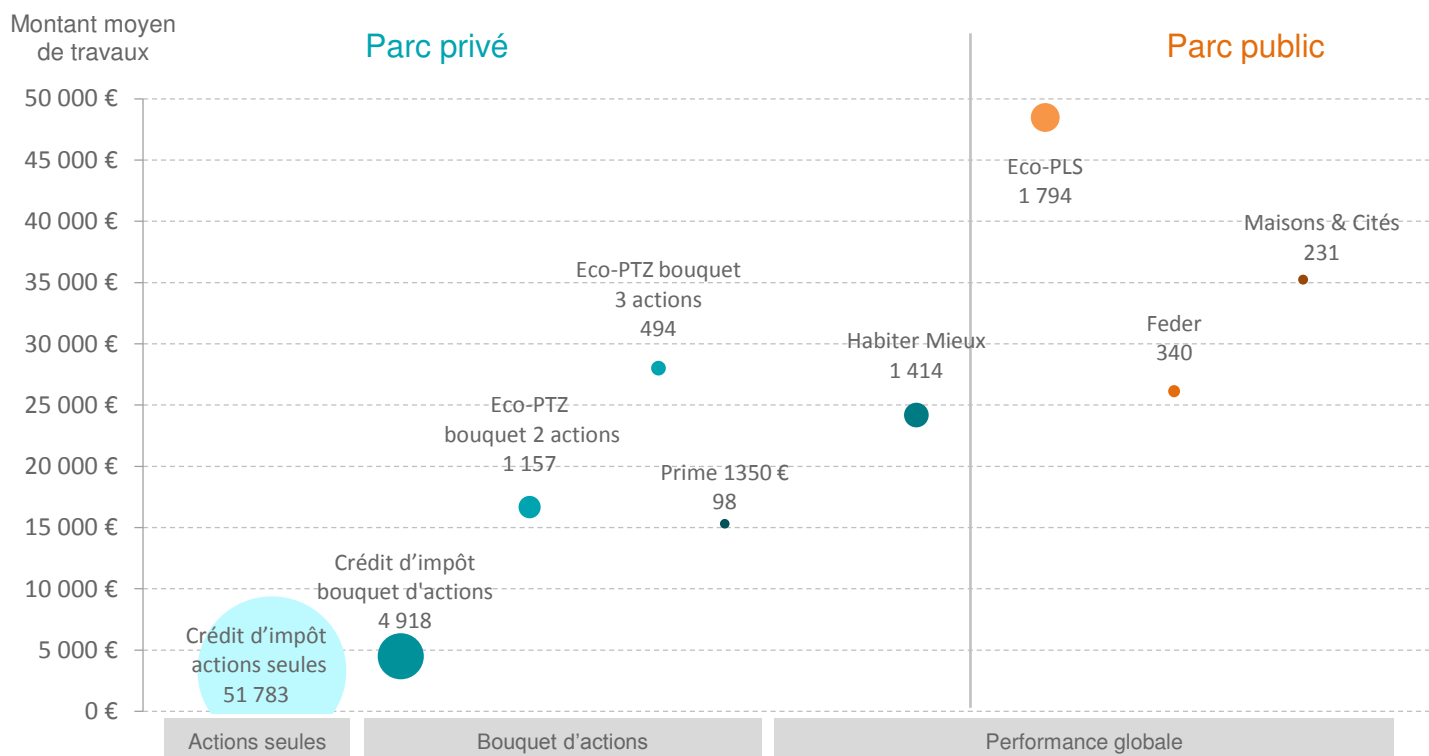
dans la mesure où ils génèrent un volume important de travaux

Ces dispositifs ne couvrent qu'une petite partie de la cible visé, par conséquent la **marge de progression est importante**



L'objectif de cette partie est d'analyser spécifiquement le marché de la rénovation énergétique des logements en s'appuyant principalement sur une analyse croisée des différents dispositifs incitatifs. Une analyse de l'évolution de chacun de ces dispositifs est présentée dans la seconde partie de ce document.

Bilan 2013 des dispositifs financiers pour la rénovation des logements



La surface des bulles est proportionnelle au nombre de logements concernés en 2013 (2012 pour le CIDD)

Des dispositifs variés pour toucher différentes cibles

Le **crédit d'impôt** est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour financer des actions d'amélioration énergétique. Ainsi en 2013 (déclaration 2013 sur les revenus 2012), près de 56 700 foyers l'ont mobilisé dont 4 918 pour la réalisation d'un bouquet d'action.

La **prime de 1 350€** est destinée aux **foyers dits intermédiaires** dont les revenus sont limités mais ne permettent pas de bénéficier des aides de l'ANAH. Ce dispositif n'a été mis en place qu'à partir de septembre 2013.

L'**éco-PTZ** concerne un nombre plus limité de ménages : 1 651 en 2013, mais il s'agit de **travaux dont le montant est plus élevé** que le bouquet d'action moyen soutenu par le crédit d'impôt (notamment les éco-PTZ - bouquets de 3 actions dont le montant moyen est de 28 000€ par logement).

Le dispositif **Habiter mieux** permet d'accompagner fortement les **ménages modestes et très modestes** s'ils s'engagent à réaliser des rénovations ambitieuses, le coût moyen de travaux est donc élevé.

Plusieurs **dispositifs sont cumulables**, ainsi par exemple un foyer ayant engagé un éco-PTZ peut sous certaines conditions de revenus bénéficier également du crédit d'impôt et de la prime de 1 350€.

En ce qui concerne le **parc public**, plusieurs dispositifs cohabitent en région et sont cumulables : L'éco-PLS est un dispositif national peu mobilisé en région. Le programme FEDER est un dispositif régional expérimental pour la rénovation énergétique des logements sociaux. Le bailleur Maisons et Cités SOGINORPA, avec le soutien de l'ANAH, vise spécifiquement la rénovation thermique d'une partie de son parc, constitué principalement d'anciens logements de mineurs.



Du point de vue des politiques publiques

Compte tenu de la mobilisation des différents dispositifs et des cumuls possibles, la CERC est en mesure de dresser un bilan 2013 du nombre de logements en rénovation énergétique complète. Il convient de comparer ces résultats aux objectifs régionaux fixés par les pouvoirs publics dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).

Estimation du parc privé

Source CERC

Entre **4 900 et 6 000** logements **privés** entièrement rénovés **au cours de l'année 2013**

4 900 à 6 000 ménages se sont engagés dans la réalisation de bouquets d'actions ou de travaux visant une performance globale sur l'année 2013. Il s'agit de rénovations « complètes en une seule fois » avec l'appui d'un ou plusieurs dispositifs incitatifs.

Entre **9 300 et 10 400** logements **privés** entièrement rénovés **en 2013**

Au 4 900 à 6 000 rénovations « complètes en une seule fois » s'ajoutent environ 4 400 rénovations partielles. Il s'agit de logements pour lesquels une action réalisée en 2013 se conjuguent avec une ou plusieurs actions antérieures (il s'agit dans ce cas de travaux étalés) ou avec un état avant travaux suffisamment performant pour permettre de considérer ces travaux comme des rénovations complètes terminées en 2013.

Estimation du parc public

Source CERC

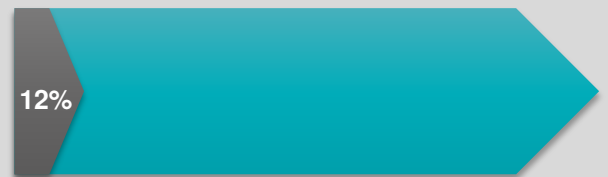
Environ **2 000** logements **sociaux** engagés dans une rénovation **en 2013**

L'analyse détaillée des dispositifs incitatifs a permis de déterminer qu'environ 2 025 logements sociaux ont été engagés dans une rénovation énergétique en 2013. La CERC estime qu'il n'y a pas de rénovations étalées dans le parc social en 2013.



Objectif SRCAE

43 000 logements **privés** entièrement rénovés **par an**



Objectif SRCAE

7 000 logements **sociaux** entièrement rénovés **par an**



Les chiffres annoncés sont à minima. Les logements auto-rénovés ou entièrement rénovés sans sollicitation d'une quelconque aide ne sont pas comptés dans ces calculs.

Ces différents résultats ont été obtenus sur la base d'hypothèses sur le cumul des dispositifs et sur l'évolution du recours au crédit d'impôt en 2013 pour les travaux réalisés en 2013. L'enquête 2013 de l'Observatoire Permanent de l'amélioration ENergétique du logement (OPEN) a, dans ce cadre été indispensable pour valider des hypothèses.



Du point de vue des entreprises

On considère cette fois l'ensemble des actions d'amélioration énergétique, qu'il s'agisse de rénovation énergétique complète ou partielle, afin de mesurer l'impact de l'amélioration énergétique sur l'activité des entreprises. Tous les montants ci-dessous sont en TTC.

Environ **57 500 ménages** ont réalisé 1 ou plusieurs actions d'amélioration énergétique **en 2013 sur le parc privé.**

Environ 57 500 ménages ont mobilisé une ou plusieurs entreprises de la région pour des actions d'amélioration énergétique au cours de l'année 2013.

Cela représente environ **64 800 actions d'amélioration énergétique sur le parc privé.**

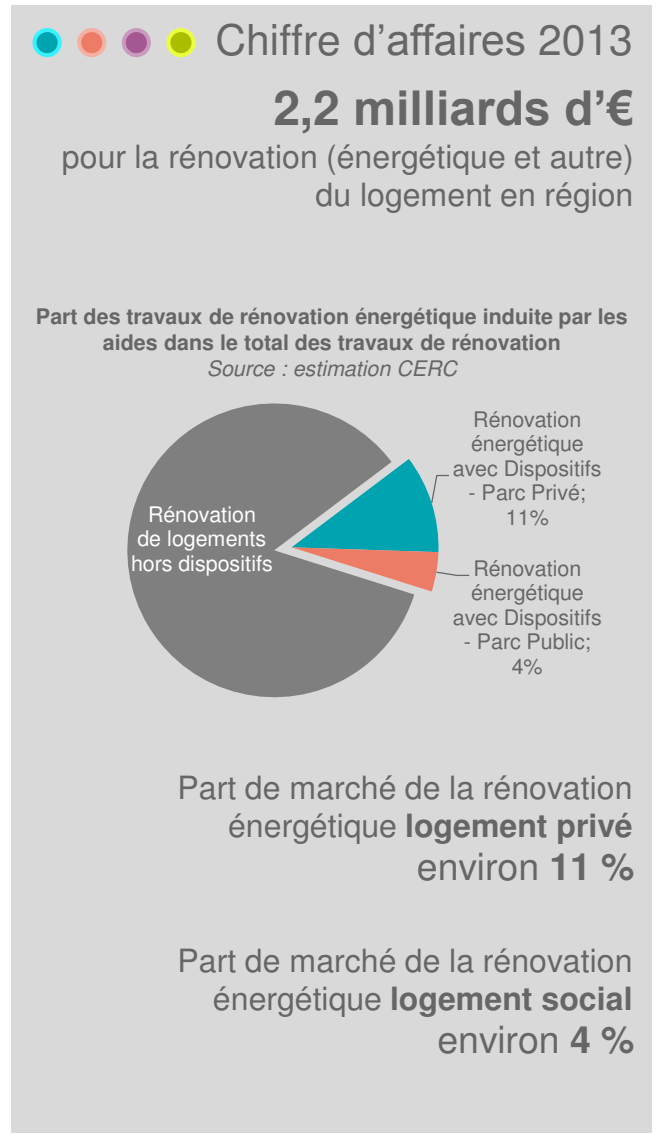
Les actions performantes sur les postes énergétiques avec l'appui d'un ou plusieurs dispositifs financiers ont mobilisé les entreprises de la région à 64 800 reprises.

Cela représente a minima **238 M€** de travaux d'amélioration énergétique **sur le parc privé.**

A cela s'ajoute tous les travaux induits ou non retenus dans le calcul du crédit d'impôt, ainsi que tous les travaux qui n'ont sollicité aucun de ces dispositifs d'aide.

96 M€ de travaux d'amélioration énergétique **sur le parc social.**

Ce montant est établi à partir du montant moyen des travaux réalisés par le parc social.

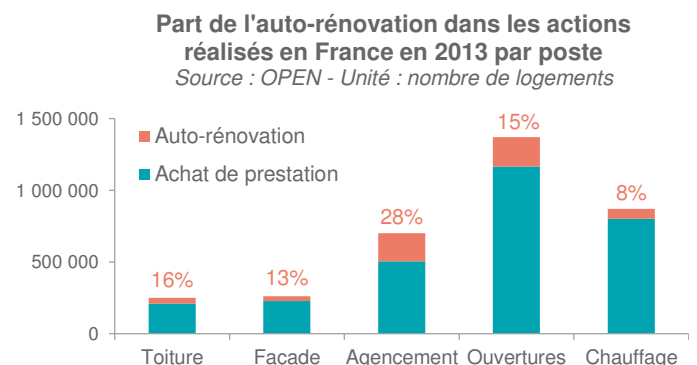


L'auto-rénovation

Un marché qui échappe aux entreprises

Près de 16% des actions réalisées en 2013 par les ménages français sur les postes énergétiques l'ont été en auto-rénovation.

Toutefois, la performance énergétique visée est généralement plus faible en auto-rénovation : ainsi par exemple 13% seulement des systèmes d'ouvertures installés en auto-rénovation en 2013 sont très performant contre 29% lors d'achat de prestation.





La **demande potentielle** de travaux énergétiques est importante

Les travaux d'amélioration énergétique Les marges de progression



Le potentiel : la demande de travaux sur les postes énergétiques est forte

Au travers de l'enquête OPEN menée sur l'ensemble du territoire national, **2 791 milliers de logements ont été rénovés en 2013**. Les trois quarts obtiennent un niveau de rénovation « 2 étoiles » selon la classification OPEN.

Si l'on comptabilise également les travaux antérieurs (depuis 2010), le nombre de logements rénovés « 3 étoiles » passe de 90 000 à 165 000 logements.

Ces travaux avec impact énergétique se répartissent en 5 grands postes de la façon suivante :

- 37% concernent les ouvertures (pose de portes extérieures et de fenêtres isolantes), *soit 1 353 milliers de logements*;
- 24% le chauffage (rénovation de l'installation principale de chauffage), *soit 852 milliers de logements*;
- 15% les postes d'agencement (isolation de murs, plafonds, planchers et combles), *soit 699 milliers de logements*;
- 15% la toiture (toiture rénovée avec isolation par l'extérieur), *soit 245 milliers de logements*;
- 10% les postes « façade » (façade rénovée avec isolation par l'extérieur), *soit 264 milliers de logements*.

Dans le détail, alors que les travaux liés à l'agencement sont d'efficacité énergétique « optimum » dans près de l'ensemble des cas, cela concerne près des ¾ des travaux liés à la toiture et seulement 57% des travaux menés sur les façades. Il y a donc un potentiel d'amélioration énergétique sur ces travaux où il serait opportun d'ajouter de l'isolation en même temps que des travaux d'enduits, de maçonnerie...

Concernant les ouvertures, le niveau de performance atteint sur ce poste est optimum pour 63% des dépenses engagées. Dans plus de 60% des cas, il s'agit de fenêtres ou portes en PVC faisant plus souvent l'objet de meilleure efficacité énergétique dans les travaux réalisés par les Français.

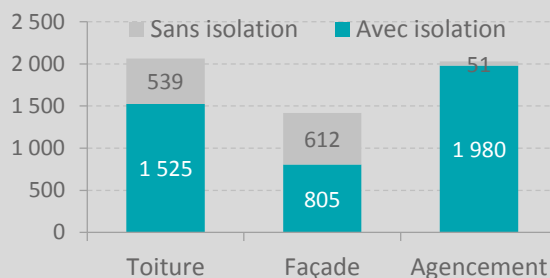
A l'inverse, pour le chauffage, seules 46% des dépenses engagées mènent à un chauffage très performant et 14% conduisent à un chauffage peu performant. Ces actions sont donc « ratées » dans le sens où des dépenses ont été engagées mais n'ont pas été optimales.

2,8 millions de logements rénovés en 2013 en France

14 milliards d'€ de travaux avec impact énergétique

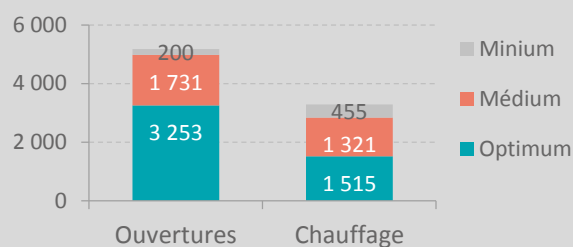
Montant des dépenses de travaux de rénovation de logements par poste en 2013

Unité : millions d'euro HT - Source : OPEN



Montant des dépenses des équipements selon la performance énergétique visée

Unité : millions d'euro HT - Source : OPEN



Etude OPEN 2013 :

L'étude OPEN est l'Observatoire Permanent de l'amélioration Énergétique des logements. Créé en 2006, cet outil technico-économique permet de décrire le marché de la rénovation énergétique du parc résidentiel privé. Elle repose sur une enquête auprès de 10 000 ménages au niveau national.

3 niveaux de rénovation énergétique sont définis selon la performance des travaux : 1 étoile (peu de prise en compte du thermique), 2 étoiles (rénovations partielles), 3 étoiles (rénovations très complètes : isolation et système de chauffage performant), le dernier étant le plus performant.



L'essentiel du marché privé de la rénovation énergétique concerne des actions isolées



Le crédit d'impôt développement durable est le dispositif qui draine le plus de travaux. **Près de 62 900 actions d'amélioration énergétique sur environ 56 700 logements au cours de l'année 2013**

Le **crédit d'impôt couvre un large éventail de besoins** puisqu'il permet aux propriétaires occupants de financer sans conditions de ressource

- des travaux de rénovation énergétique sur une maison individuelle ou un logement collectif
- des travaux sur un poste énergétique (action seule) ou sur un bouquet d'actions.

Ce dispositif est-il efficace d'un point de vue économique ?

Le montant des crédits d'impôt distribués en région en 2012 s'élève à 38,8 M€. Ce dispositif a généré à minima 221 M€ pour les entreprises. En effet, selon les actions la main d'œuvre n'est pas toujours prise en compte et les montant peuvent être plafonnés.

Ce dispositif est-il efficace d'un point de vue énergétique ?

Seuls les bouquets de travaux (2 ou 3 actions) répondent aux objectifs du SRCAE (rénovation complète des logements qui entraîne un investissement financier plus conséquent).

Or seulement 9% des ménages qui ont sollicité le crédit d'impôt ont entrepris un bouquet d'action pour un montant moyen de rénovation assez faible : 10 146€ par logement.

De ce point de vue, le nombre de logements entièrement rénovés grâce au crédit d'impôt est seulement de 4 918 unités. Ce sont des rénovations énergétiques performantes réalisées en une seule fois au cours d'une année.

Mais c'est sans compter les travaux étalés sur plusieurs années qui sont très fréquents. La CERC s'appuie sur l'étude OPEN pour établir une estimation du nombre d'actions réalisées en 2013 qui se conjuguent avec au moins une action antérieure pour permettre d'atteindre un niveau de rénovation performant.

Le crédit d'impôt L'enjeu de la massification

◆ 56 700 logements en un an

18% d'actions dans des bouquets
82% d'actions seules

11 110 actions dans le cadre
d'un bouquet de travaux

81% des actions seules sont
réalisées en maisons individuelles

51 700 actions seules dont 9 700 en
appartements et 42 000 en maisons
individuelles

◆ 1€ de crédit d'impôt distribué génère plus
de 5,7€ de travaux

39 M€ crédit distribué

221 M€ Travaux

◆ 4 918 logements entièrement rénovés avec
l'aide du CIDD au cours de l'année 2013

◆ 9 300 logements entièrement rénovés
avec l'aide du CIDD à l'issue de l'année 2013

◆ 47 000 logements partiellement rénovés
avec l'aide du CIDD

4 918 au cours de l'année 2013

9 300 à l'issue de l'année 2013

43 000 – Objectif tout dispositifs confondus



Le CIDD est un axe essentiel de la massification non seulement pour les bouquets d'action qu'il soutient, mais également pour les travaux de rénovation étalés. En effet, la possibilité d'obtenir un crédit d'impôt pour une action seule sur plusieurs années semble générer un nombre important de travaux étalés.

Les 38,8 millions d'€ de crédit d'impôt distribués en 2013 ont permis l'amélioration énergétique partielle de 47 000 logements et la rénovation énergétique complète d'environ 9 300 logements : 4 918 entièrement rénovés sur l'année et environ 4 400 sous la forme de travaux étalés (dont une action au moins a été réalisée dans l'année).

Répartition des crédits d'impôts 2013

Source : estimation CERC à partir des données DGFIP

	Nombre de logement	Montant total des travaux	Montant moyen de travaux € / logt	Montant total du crédit d'impôt distribué	Montant moyen du crédit d'impôt distribué
crédit d'impôt - bouquet d'action	4 918	50 M€	10 146	12 M€	2 331 €/ logt
crédit d'impôt - action seule	51 783	172 M€	3 313	27 M€	528 €/ logt
dont crédit d'impôt - action seule ayant permis d'atteindre une rénovation complète en 2013 (travaux étalés)	4 402*				

* Estimation établie à l'aide des résultats 2013 de l'étude OPEN de l'ADEME



crédit d'impôt Les marges de progression

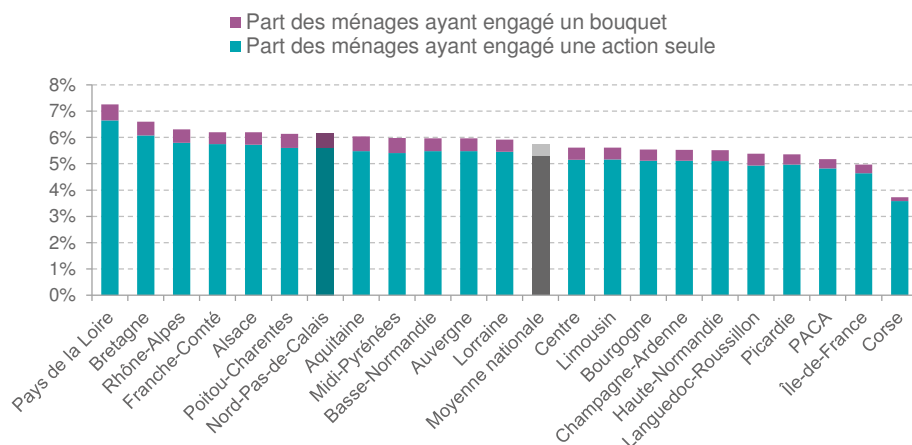
Le Nord-Pas de Calais est bien positionné au regard des autres régions

On estime en Nord-Pas de Calais à 6,1% la part des ménages (propriétaires occupants) engagés dans un crédit d'impôt en 2013 contre 5,7% au niveau national.

Contrairement à d'autres indicateurs (éco-PTZ par exemple), l'écart est assez faible avec les autres régions. Le maximum étant de 7,3% en Pays de Loire.

9% de l'ensemble des crédits d'impôts concernent un bouquet d'action en Nord-Pas de Calais contre 8% en France.

Part des propriétaires occupants engagé dans un crédit d'impôt en 2013 par région
(Source : DGFIP, INSEE)



Point sur les évolutions du crédit d'impôt :

Pour la déclaration 2014 sur les revenus 2013, les critères du crédit d'impôt sont identiques : les taux et les actions éligibles n'évoluent pas par rapport à 2013 (les taux sont variables selon les actions et sont légèrement majorés si l'action est éligible à un bouquet de travaux).

A partir de la déclaration 2015 sur les revenus 2014 le crédit d'impôt évoluera :

- pour les travaux engagés entre le 1er janvier et le 31 août 2014 : seulement deux taux de crédit d'impôt subsistent, un taux de 15% pour une action seule et un taux de 25% pour un bouquet d'action. Cela a pour objectif de favoriser les bouquets d'action.
- pour les travaux engagés à partir du 1er septembre 2014 et jusqu'à fin 2015, un taux unique de 30% s'applique afin d'enclencher la massification. Il n'existe plus d'incitation en faveur des bouquets de travaux mais plutôt une forte incitation à s'engager dans une action d'amélioration énergétique tout en ayant la possibilité de combiner plusieurs actions ou de les étaler sur plusieurs années.



Un segment de marché « ciblé » mais stratégique : la rénovation « lourde »



L'éco-PTZ

L'enjeu de la rénovation « lourde » de la maison individuelle

L'éco-PTZ a permis **1 651 rénovations en 2013**. Depuis 2009, année de mise en place de ce dispositif, plus de **13 400 éco-PTZ** ont été accordés

Contrairement au crédit d'impôt, l'éco-PTZ cible un marché spécifique :

- par construction, ce dispositif vise le haut du marché. Les propriétaires engagent des travaux lourds (environ 19 500€) qu'ils financent intégralement
- bien qu'ouvert à la rénovation d'appartements, l'éco-PTZ est largement plébiscité par les propriétaires de maisons individuelles

Ce dispositif est efficace **d'un point de vue énergétique**

Il amène les ménages à atteindre le maximum du gisement d'économie d'énergie de leur logement en combinant plusieurs actions complémentaires. Il mobilise les comportements anticipatoires et responsables.

Il répond aux objectifs du SRCAE en terme d'amélioration énergétique de l'habitat

◆ 1 651 logements en 2013

◆ 20 000€ / logement

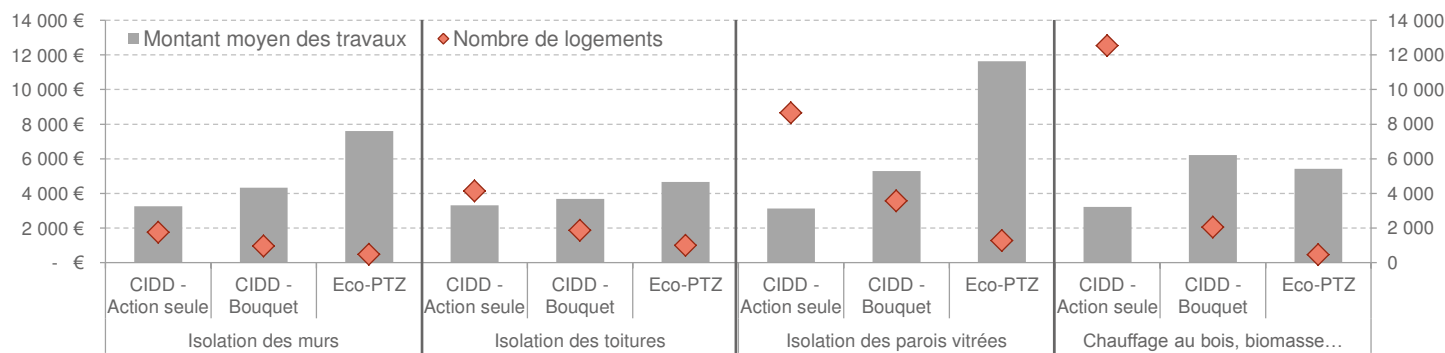
13 474 éco-PTZ depuis 2009

Il s'agit de bouquet 2 actions (73%), de bouquet 3 actions (27%) ou de rénovation globale (seulement 0,3%) qui fixe un objectif de résultats plutôt qu'un objectif de moyen. A cela s'ajoutent 524 éco-PTZ accordés dans le cadre d'assainissement.

97% des éco-PTZ sont réalisés en maisons individuelles

Zoom sur les actions

Le coût moyen par action varie fortement selon le mode de financement. Ainsi il ressort clairement qu'un ménage s'engageant dans un éco-PTZ – bouquet d'action va mobiliser en moyenne pour une même action plus de ressource que les ménages faisant appel à un crédit d'impôt – bouquet d'action. Le coût moyen pour la même action est encore plus faible dans le cadre d'un crédit d'impôt – action seule. (dans le cas de l'isolation des murs et des toitures, la main d'œuvre n'est pas prise en compte dans le montant retenu pour le crédit d'impôt. En revanche elle est bien prise en compte dans les 2 autres actions)



Le bouquet type de l'éco-PTZ en 2013 au niveau national comprend une isolation thermique des parois vitrées couplée soit avec une autre isolation (le plus souvent la toiture) et/ou avec un changement de chauffage principal.



Quel est l'impact économique de ce dispositif ?

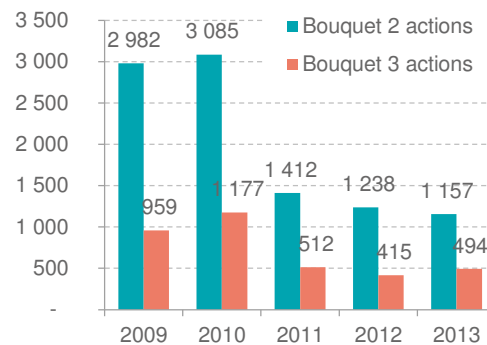
Contrairement au crédit d'impôt, l'éco-PTZ n'est pas un outil qui a vocation à massifier la rénovation d'amélioration énergétique de l'habitat. Il incite plutôt les ménages aux moyens financiers suffisant à s'engager dans une rénovation complète, sous la forme d'un bouquet ou d'une rénovation globale, en contrepartie d'une avance de trésorerie partielle.

Etant donné qu'il vise le haut du marché, il capte nécessairement un nombre plus limité de ménages.

L'impact économique est de fait plus limité que le crédit d'impôt : Le montant de travaux générés pour les entreprises est de 262 M€ en 5 ans alors qu'en un an le crédit d'impôt draine plus de 220 M€.

Mais l'enjeu n'est pas là. L'objectif est d'amener le maximum demande potentielle vers ce dispositif.

Or l'éco-PTZ rencontre de moins en moins de succès notamment auprès des ménages s'engageant dans un bouquet 2 actions. Pour les bouquets 3 actions, au coût moyen de travaux très élevé (28 000€), le nombre d'éco-PTZ connaît une légère reprise en 2013.



L'éco-PTZ Les marges de progression

Quel est le potentiel de travaux ?

Le potentiel théorique est important puisque le parc éligible correspond à l'ensemble des résidences principales construites avant 1990. Soit plus d'un million de maisons et 350 000 logements collectifs en Nord-Pas de Calais.

Les marges de progression au regard des autres régions

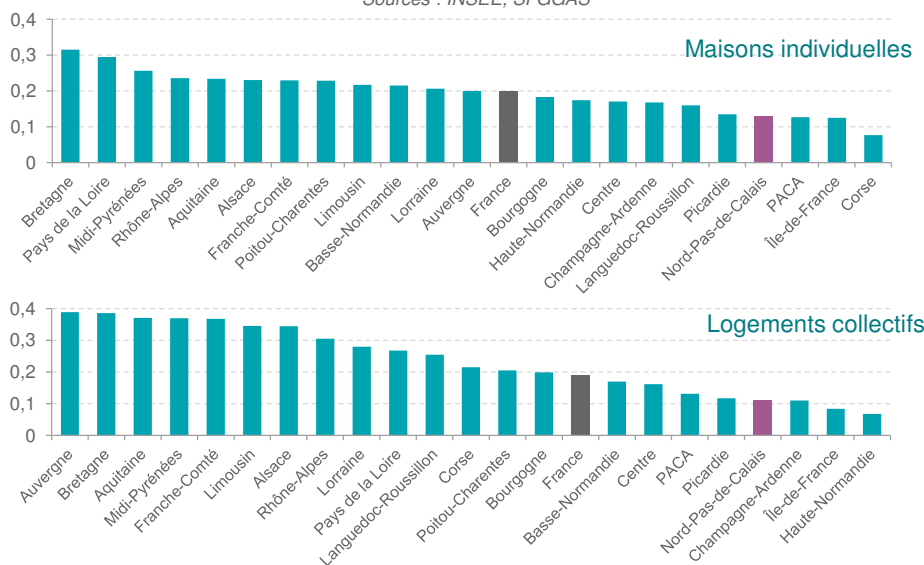
L'utilisation de l'éco-PTZ varie de manière plus prononcée que le CIDD entre les régions.

Certaines régions enregistrent proportionnellement deux fois plus de maisons éligibles engagées dans un éco-PTZ à fin 2013 et trois fois plus d'appartements éligibles engagés.

Ce gap peut être vu comme un retard à combler et donc un potentiel de travaux.

Les éco-PTZ « performance globale » représentent selon les régions entre 0 et 1,5 % de l'ensemble des éco-PTZ distribués.

Part des éco-PTZ cumulés depuis le début du dispositif sur le parc éligible (en %)
Sources : INSEE, SFGGAS



Des freins en passe d'être partiellement levés

Une réticence des banques ? Une simplification de la procédure a été annoncé en juin 2014 : Les entreprises qualifiés RGE ou un tiers vérificateur devront attester de l'éligibilité technique des travaux, à la place de la banque.

Un dispositif inadapté au logement collectif ? A partir du 1^{er} janvier 2014 un éco-PTZ collectif pour les copropriétés peut être distribué.

Une question de revenu ? A partir de 2014 il est possible d'étaler les travaux dans un délai de 2 ans après l'attribution du prêt. Cela devrait permettre d'inciter les ménages dont la part de financement sur fond propre reste trop élevée.



Le logement des foyers modestes et très modestes : un segment de marché spécifique



Le programme « habiter mieux » L'enjeu du « reste à charge »

Le programme « Habiter mieux » a permis d'engager **1 414 rénovations énergétiques en 2013**.

Par définition, il cible un segment de marché spécifique

L'ANAH a vocation à aider les foyers modestes et très modestes pour réaliser des travaux lourds dans les logements indignes. Il peut s'agir également de travaux d'amélioration pour lutter contre l'insalubrité, la précarité énergétique ou favoriser l'autonomie. L'aide distribuée dans le cadre du dispositif Habiter mieux s'ajoute à l'aide aux travaux de l'ANAH, lorsque les travaux permettent d'obtenir un gain énergétique d'au moins 25%.

Le public principalement visé est constitué des propriétaires occupants. A partir de juin 2013, le public cible s'élargit également aux propriétaires bailleurs éligibles aux aides de l'ANAH.

Ce dispositif est-il efficace d'un point de vue énergétique ?

On est bien sur un objectif de performance globale, les propriétaires occupants doivent atteindre un gain énergétique de 25% contre 35% pour les propriétaires bailleurs, nombreuses sont les opérations obtenant un gain supérieur (20% atteignent même plus de 50% de gain énergétique).

Ce dispositif est stratégique d'un point de vue environnemental puisqu'il cible les publics les plus concernés par la précarité énergétique.

Il répond aux objectifs du SRCAE en terme d'amélioration énergétique de l'habitat.

Quel est l'impact économique de ce dispositif ?

Pour les 1 414 logements rénovés en 2013 dans le cadre du dispositif Habiter mieux, l'ensemble des subventions ANAH (Habiter mieux + aide aux travaux) s'élève à près de 19 M€ et couvre 54% des coûts de travaux de rénovation énergétique.

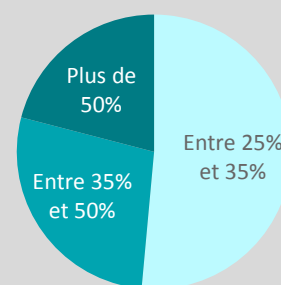
Ce dispositif n'est pas un outil qui a vocation à massifier la rénovation d'amélioration énergétique de l'habitat mais vise spécifiquement les foyers modestes et très modestes en cherchant à **réduire le reste à charge** : cumul possible avec le crédit d'impôt, l'éco-PTZ mais aussi les aides locales. Les collectivités locales s'engagent généralement à financer en complément du dispositif Habiter mieux.

2 289 logements concernés depuis 2011

dont 1 414 en 2013. L'élargissement des critères d'éligibilité a enclenché une dynamique au 2^{ème} semestre 2013.

24 200 €/logement en 2013

Répartition des logements rénovés selon le gain énergétique obtenu (Source : DREAL, ANAH)



◆ 1€ distribué par l'ANAH génère 1,8 € de travaux

4,7 M€ d'aides Habiter mieux

18,7 M€ distribués en tout par l'ANAH
(Habiter mieux + aide aux travaux ANAH)

34 M€ de Travaux



La prime de 1350€

Emmener les foyers intermédiaires vers les rénovations « lourdes »

Possibilité de cumuler toutes les aides



Objectif : **mobiliser un public habituellement peu concerné** par la rénovation énergétique

Cette prime disponible depuis septembre 2013 vise spécifiquement les ménages dont les revenus sont trop élevés pour bénéficier des aides de l'ANAH mais pas suffisamment élevés pour s'engager dans une rénovation complète.

Ce dispositif est **efficace d'un point de vue énergétique**

Ces ménages auraient plutôt tendance à réaliser une action seule en sollicitant simplement le crédit d'impôt. Ce dispositif incitatif oblige à s'engager dans un bouquet d'au moins 2 actions en contrepartie de la prime de 1350 €

De plus, le public cible peut cumuler la prime avec le crédit d'impôt et l'éco-PTZ, contrairement aux revenus supérieurs

97% de bouquets comportent seulement 2 actions, contre 70% dans le cadre de l'éco-PTZ. Le montant moyen de travaux est également plus faible (15 000€ contre 19 500€ pour l'éco-PTZ).

98 logements engagés en 2013

15 000€ de travaux / logement

◆ 1€ d'aide génère plus de 10 € de travaux

132 300 € de Prime ASP

1,5 M€ Travaux

Répartition des travaux soutenus par la prime ASP - Source : DREAL

Isolation	Isolation thermique d'au moins la moitié des parois vitrées donnant sur l'extérieur	26%
	Isolation thermique de la totalité de la toiture	23%
	Isolation thermique de la moitié au moins des murs donnant sur l'extérieur	7%
Chauffage, Production d'énergie	Chaudières ou d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses	18%
	Chaudières à condensation, de chaudières à micro-cogénération gaz ou de pompes à chaleur autres que air / air	15%
	Equipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable	11%



Les logements sociaux



2 000 logements sociaux engagés dans une rénovation énergétique en 2013. Cela correspond plus de 50 opérations ayant eu recours à l'éco-PLS.

Le montant moyen de travaux s'élève à 47 000€ par logement en 2013 (*des travaux complémentaires aux actions de performance énergétique peuvent être inclus*).

Quel est l'impact énergétique de ces dispositifs ?

Les dispositifs incitent à la rénovation globale. L'éco-PLS (dispositif national) vise la massification.

Les logements sociaux réhabilités dans le cadre de l'éco-PLS gagnent en moyenne 2 classes énergétique.

Quel est l'impact économique de ces dispositifs ?

Près de **10 M€ d'aides ont été distribuée** en 2013. Cela a permis d'engendrer **96 M€ de travaux** de rénovation énergétique



La mobilisation fréquente de l'éco-PLS

Avec plus de 8 900 logements rénovés grâce à l'éco-PLS, le Nord-Pas de Calais fait parti des régions qui font le plus souvent appel à ce dispositif.

La poursuite de l'expérimentation FEDER

S'agissant de la fin de l'expérimentation du FEDER sur le 1^{er} échantillon et du début sur le 2^{ème} échantillon, peu de réhabilitations de logements sociaux ont été effectuées sur l'année 2013.

En effet avec 340 logements rénovés, l'année 2013 ne reflète pas l'ensemble des réhabilitations du programme entier (4 274 logements pour le 1^{er} échantillon).

A noter que les financements FEDER sont complétés par d'autres financements (Région, collectivités locales, etc.).

Le logement social L'enjeu de la massification

2 000 logements sociaux engagés dans une réhabilitation énergétiquement en 2013

Ces opérations sont portées par 15 bailleurs.

1% du parc éligible

Il s'agit des logements sociaux en étiquette énergétique D, E, F et G

◆ 1€ distribué génère près de 10€ de travaux

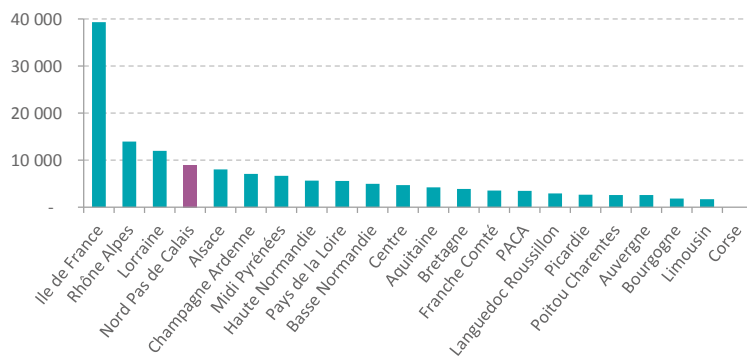
10 M€ d'aide distribuée en 2013
(Europe, Etat, Conseil Régional et collectivités locales)

96 M€ de Travaux de rénovation énergétique

Le logement social Les marges de progression

Nombre de logements ayant fait l'objet d'une demande d'éco-PLS de 2009 à 2013

Source : Caisse des dépôts





Le nombre de RGE actuel permet-il de répondre à la demande ?

L'enjeu :

62 893 actions d'amélioration énergétique sur le parc privé ont fait l'objet d'un crédit d'impôt en 2013. Cela représente plus de 221 M€ d'activité pour les entreprises de la région.

On considère ici uniquement les actions soutenues par le crédit d'impôt, ce qui représente 95% des actions d'amélioration énergétique enregistrées en région en 2013.

Pour les travaux réalisés à partir du 1^{er} janvier 2015, le recours à une entreprise ou un artisan qualifié Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) sera obligatoire pour pouvoir bénéficier d'un crédit d'impôt.

62 893 actions d'amélioration énergétique sur le parc privé ont fait l'objet d'un crédit d'impôt en 2013

Soit 221 M€ d'activité

Quels domaines de travaux sont impactés ?

Répartition des 62 893 actions soutenues par le crédit d'impôt en 2013

(estimation CERC sur la base des données DGFIP ; unité : nombre d'action)

Isolation	Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées	10 909	17%
	Matériaux d'isolation des toitures	6 779	11%
	Volets isolants	3 372	5%
	Porte d'entrée donnant sur l'extérieur	3 888	6%
	Matériaux d'isolation des murs	3 029	5%
	Matériaux d'isolation des planchers bas	306	1%
Chauffage	Appareils de chauffage au bois ou autres biomasses	16 649	26%
	Chaudières à condensation	9 860	16%
	Pompes à chaleur pour la production de chaleur	1 304	2%
	Appareils de régulation du chauffage, matériaux de calorifugeage	2 496	4%
	Chaudières à micro-cogénération gaz	238	0%
	Équipements de raccordement à un réseau de chaleur	64	0%
Production d'énergie	Pompes à chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire	1 318	2%
	Panneaux photovoltaïques	639	1%
	Chauffe-eaux solaires thermique	605	1%
	Autres équipements de production d'énergie renouvelable (éolienne, hydraulique ...)	312	1%
Autre	Diagnostic de performance énergétique	562	1%
	Équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales	563	1%

3 actions concentrent 59% des crédits d'impôts : le changement de fenêtre, la mise en place de système de chauffage au bois et la mise en place de chaudières à condensation.

Les actions de production d'énergie (autres que pour le chauffage) concernent très peu de crédit d'impôt.

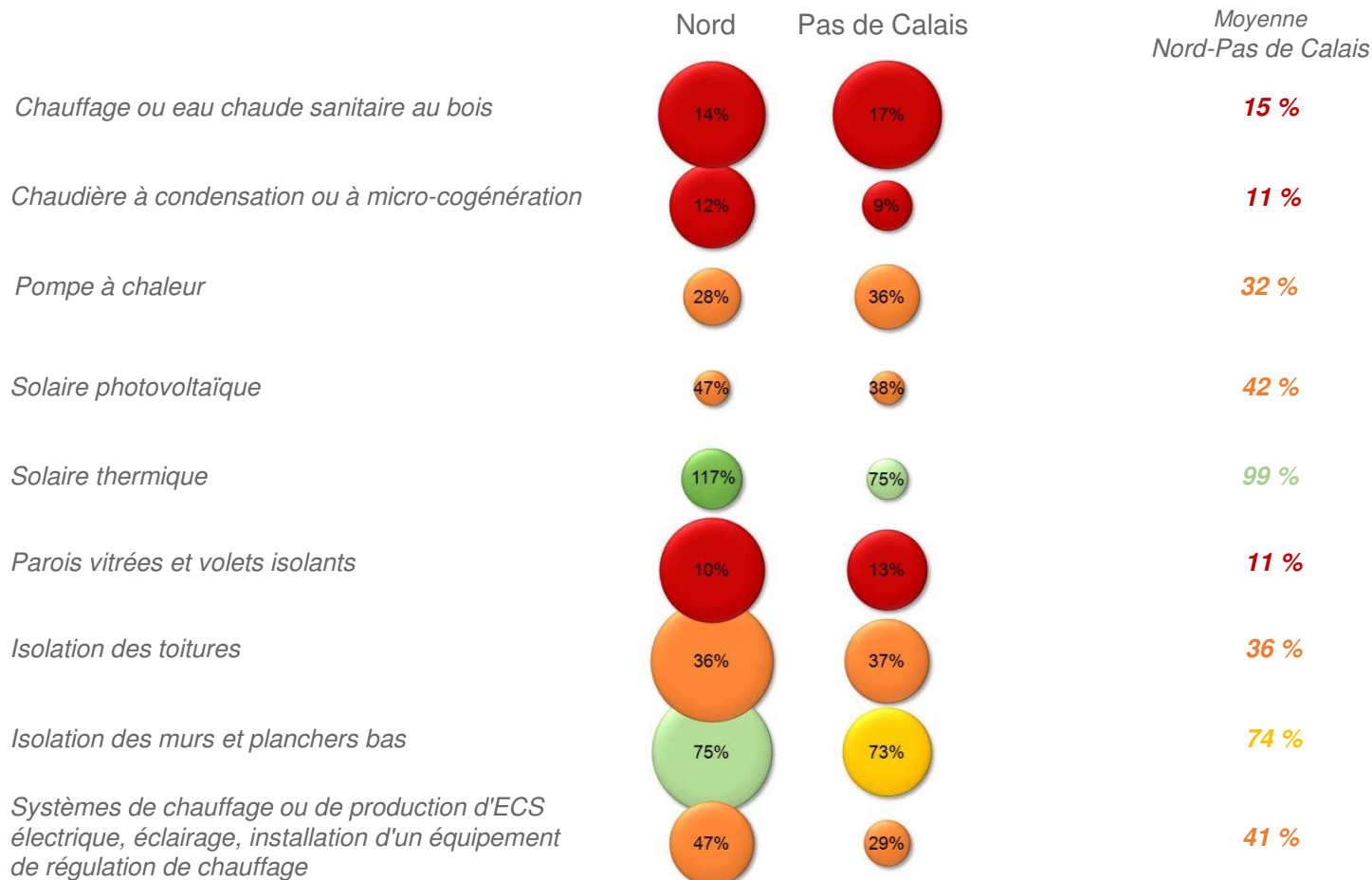


Évaluation de l'impact sur les marchés de travaux

Les actions soutenues par le crédit d'impôt en 2013 ont été regroupées en 9 domaines de travaux pour lesquels il existe des qualifications RGE spécifiques afin de déterminer si le nombre actuel de RGE permettra de couvrir la demande en 2015 s'il y a autant de crédit d'impôt.

Analyse par département et par domaine de travaux de la couverture du besoin en RGE à fin septembre 2014

Source : traitement CERC à partir des données Qualibat, Qualit'EnR, Cequami, Certibat et DGFIP



Comment lire ce graphique ?

Les entreprises RGE actuellement présente dans le Nord et pouvant répondre aux travaux d'isolation des murs, permettront de couvrir 75% du besoin en 2015.

● = 20 entreprises

Hypothèses retenues

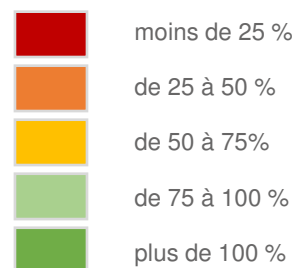
- 10 chantiers par an : une entreprise qualifiée RGE pourra répondre en moyenne à 10 chantiers par an faisant l'objet d'un crédit d'impôt.
- Stabilité du nombre de crédit d'impôt : le nombre de crédits d'impôts sollicité sera le même qu'en 2013. Or à partir de 2015 un taux unique de 30% de crédit d'impôt sera applicable à toutes les actions, ce qui pourrait faire augmenter le nombre d'actions. Les pourcentages de couverture du besoin en RGE sont donc peut-être légèrement surestimés.

La surface des bulles est proportionnelle au nombre d'entreprises du département pouvant répondre à ce domaine de travaux.

Une couverture inégale

- Le besoin en RGE est très bien couvert sur l'ensemble des départements concernant l'installation des équipements solaires.
- Sur les actions les plus sollicitées dans le crédit d'impôt (le changement de fenêtre, la mise en place de système de chauffage au bois et de chaudières à condensation) la couverture en RGE est très insuffisante quelque soit le département.

Taux de couverture du besoin en RGE

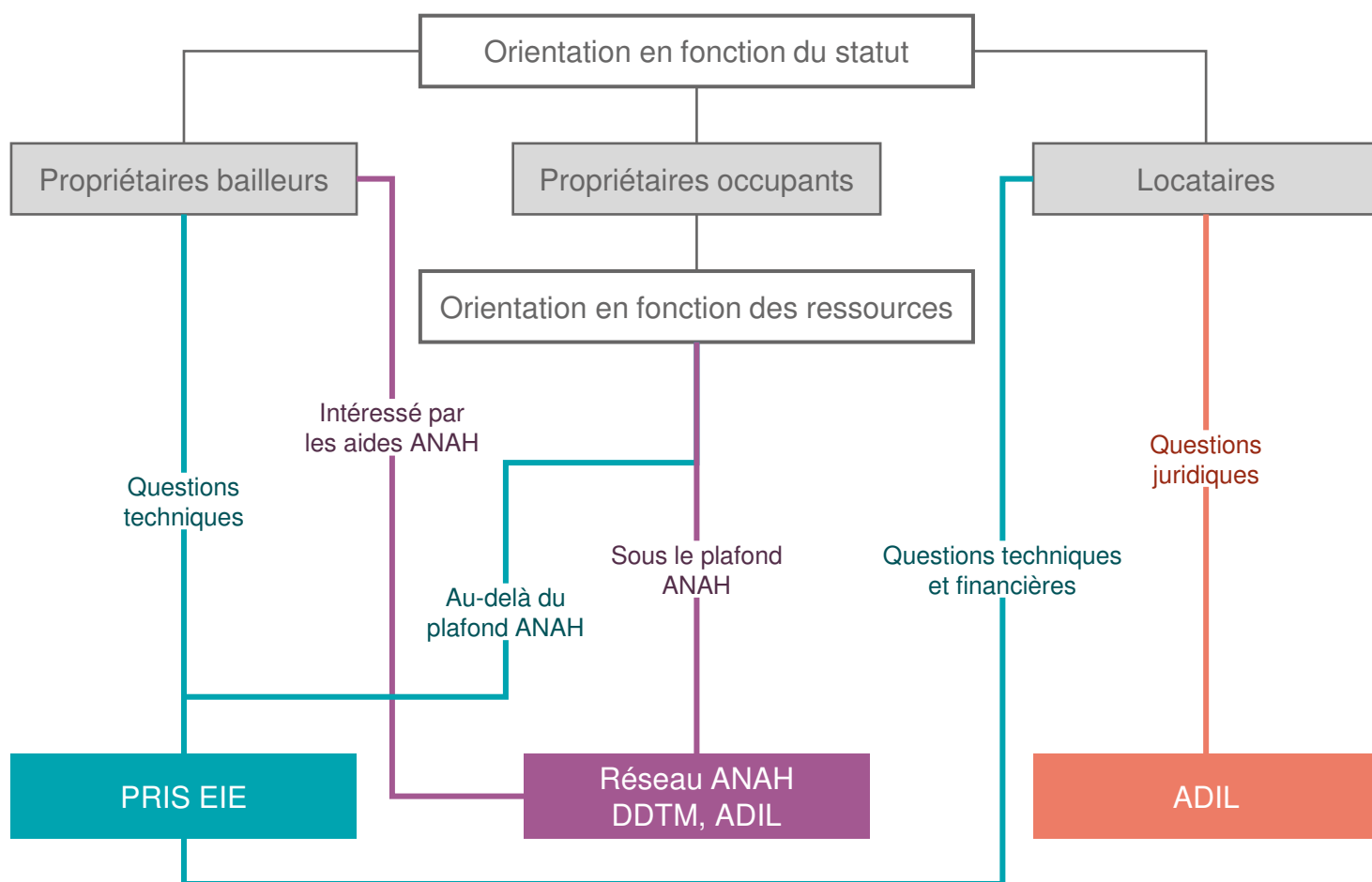




En s'appuyant notamment sur le réseau existant des Espaces Info Énergie et les compétences des ANAH et ADIL, l'État a structuré l'offre d'accompagnement des particuliers dans la rénovation de leur logement. La mise en place du numéro guichet unique, accompagné d'une campagne de sensibilisation de grande ampleur dans les médias nationaux, a vocation à massifier la mobilisation des particuliers en leur donnant les moyens de trouver des conseils neutres, gratuits et pertinents.

Le guichet unique

Une porte d'entrée pour les particuliers



Ce schéma permet de visualiser le fonctionnement du guichet unique. A noter que les Espaces Info Energie s'apparentent parfois à des guichets uniques locaux.



Ce nouveau dispositif de numéro unique s'inscrit dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH). Ce numéro Azur national doit permettre de répondre aux questions que se posent les particuliers et orienter chacun, en fonction de sa situation et de ses besoins, vers le Points Rénovation Info Service (PRIS) correspondant : le PRIS ANAH (géré par l'ADIL ou la DDT de son département) s'il est éligible aux aides ANAH ou vers le PRIS Espace Info Énergie le plus proche.



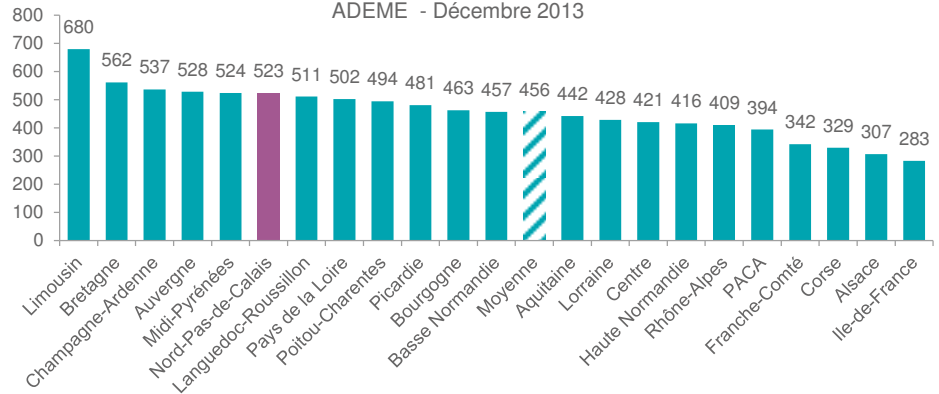
Le guichet unique Une porte d'entrée pour les particuliers

Les habitants du Nord-Pas de Calais ont davantage eu recours au Guichet unique (créé en septembre 2013) que dans les autres régions : indice de **523 appels reçus par million d'habitants** sur la période du 19 septembre au 22 novembre 2013.

Il a permis d'orienter de nombreux ménages motivés pour engager des travaux de rénovation énergétique vers les PRIS encore souvent peu connus des particuliers.

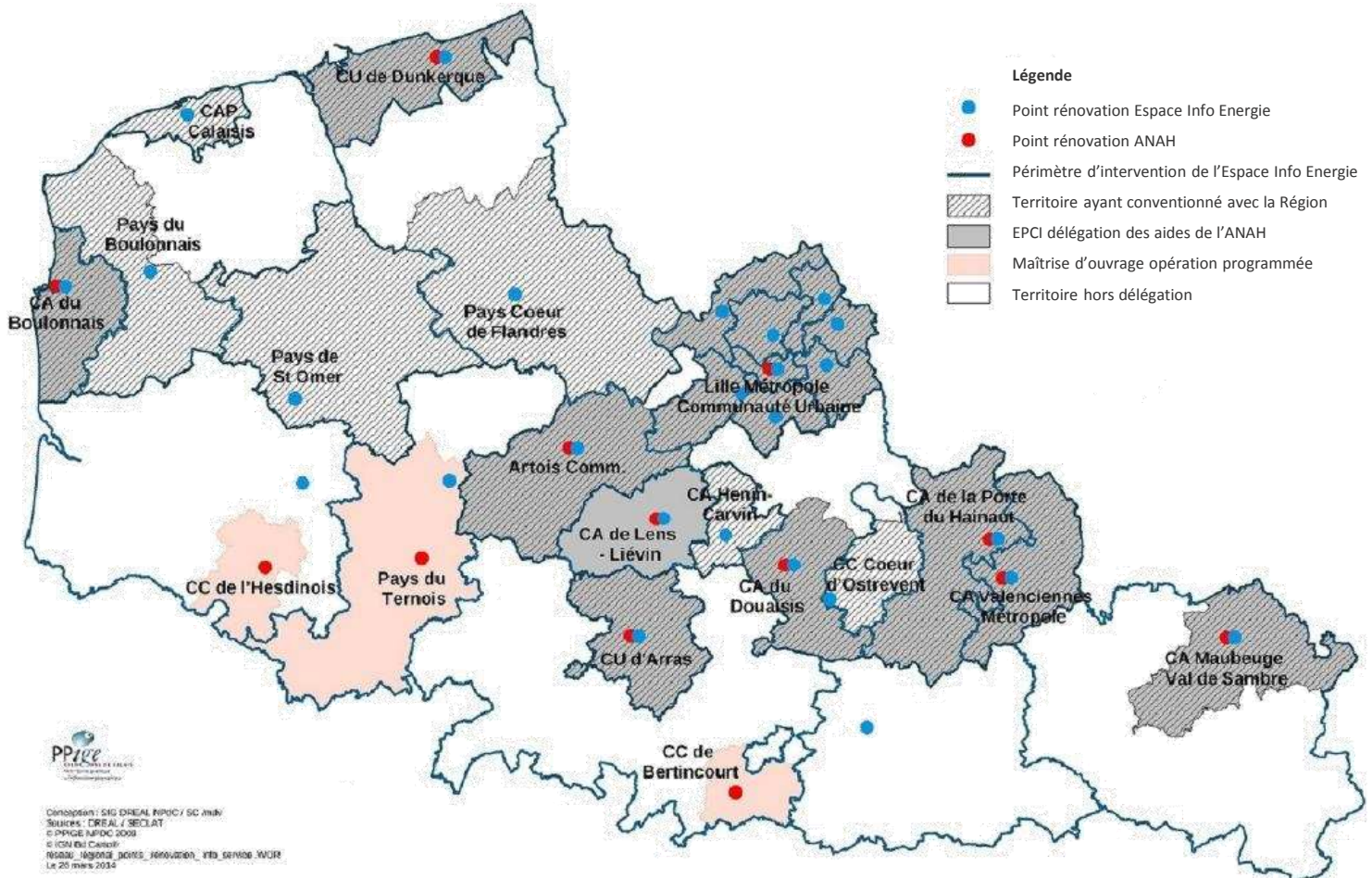
Activité du PRIS - classement des régions

Unité : indice du nombre d'appels reçus par million d'habitants - Source : ADEME - Décembre 2013



Couverture territoriales par les PRIS en Nord-Pas de Calais

Source : DREAL, 26 mars 2014



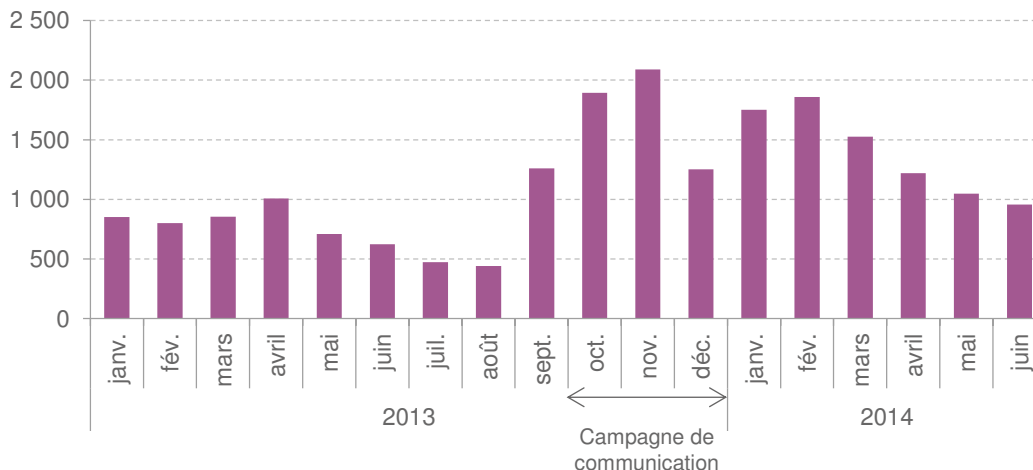


Les PRIS Espace Info Énergie Une nouvelle dynamique



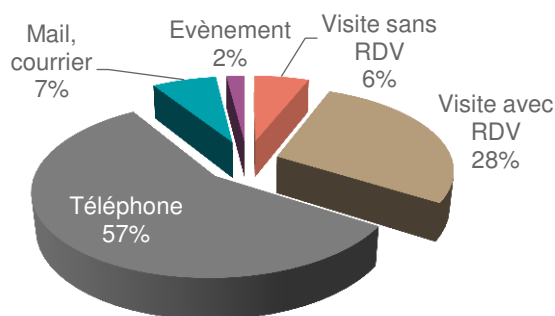
Activité des PRIS EIE de la région par mois

Unité : nombre de contacts – Source : ADEME



Type de contact auprès des EIE en Nord-Pas de Calais en 2013

Unité : nombre de contacts – Source : ADEME



27 Espaces info énergie couvrent l'ensemble du territoire régional. Au total ce sont 29 Conseillers Info Énergie qui répondent aux demandes des particuliers (au 1^{er} janvier 2014).

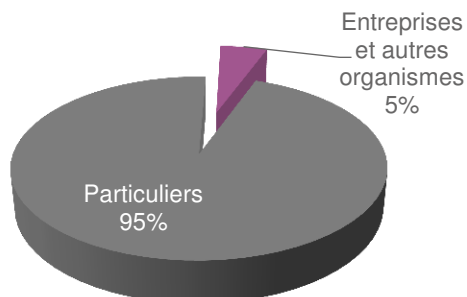
Les territoires couverts sont très hétérogènes et dépendent de la collectivité qui participe au financement de l'EIE.

Le nombre de particuliers ayant reçu un conseil personnalisé s'élève à 12 260 en 2013, soit près de 236 par semaine..

Le suivi mensuel permet de mettre en évidence l'impact de la campagne nationale « j'éco-rénove, j'économise » qui s'est déroulée de septembre à novembre 2013. La hausse des contacts s'est poursuivie sur les premiers mois de l'année 2014.

Type de population contactant les EIE en Nord-Pas de Calais en 2013

Unité : nombre de contacts – Source : ADEME



En 2013, la très grande majorité des individus contactant les EIE du Nord-Pas de Calais étaient des particuliers (95%). Plus de la moitié des contacts étaient téléphoniques. Un tiers des contacts se sont fait sur visites, davantage avec rendez-vous (plus de 80% des visites).



Mis en place avec le soutien de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), de la Région et des collectivités territoriales, le réseau des Espaces Info Énergie (EIE) en Nord-Pas de Calais est devenu une référence en matière d'information et de conseil au grand public sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en dispensant des conseils neutres, gratuits et indépendant des fabricants de matériels et des fournisseurs d'énergie.

A partir de 2013, les EIE intègrent le réseau des Point Rénovation Info Service (PRIS) en tant qu'espace de conseil référent pour les publics non éligibles à l'ANAH.

2

QUELLES ÉVOLUTIONS SUR LES MARCHÉS DU LOGEMENT ET DU BÂTIMENT TERTIAIRE?



Rappel sur les signes de reconnaissance



Les signes de reconnaissance regroupent deux type de démarches

Les démarches de qualité environnementale : il s'agit d'intégrer dans la conception, la réalisation voire l'usage d'un bâtiment la prise en compte de plusieurs aspects environnementaux (gestion des ressources, performance énergétique, santé, confort...). Ces démarches sont validées par une certification par un organisme accrédité ou une reconnaissance par une association interprofessionnelle compétente.

Une démarche de qualité environnementale est généralement accompagnée d'une exigence minimum de performance énergétique et peut proposer l'obtention d'un label plus exigeant en option.

En plus des démarches présentées dans le tableau ci-dessous, d'autres certifications de qualité environnementales existent : BREEAM (Royaume-Uni), LEED (États-Unis), Green Star (Australie) mais sont encore peu répandues en France.

Les démarches de performance énergétique : il s'agit de concevoir et réaliser un bâtiment dont la consommation énergétique sera sous un seuil défini réglementairement. Ces démarches se concentrent par conséquent essentiellement sur la prise en compte de l'aspect énergétique (équipements performants, isolation, étanchéité à l'air, ...) et peuvent être validées par l'obtention d'un label de performance énergétique (non systématique).

Une labellisation de performance énergétique doit obligatoirement être demandée à l'un des quatre certificateurs reconnus par l'Etat et accrédités par le COFRAC (Cerqual, Cequami et Promotelec pour les logements, Certivea pour les locaux). Le label est associé à l'une des certifications de qualité proposées par les certificateurs. Il n'est donc pas nécessairement associé à une démarche de qualité environnementale du bâtiment.

Les démarches de qualité environnementale et les performances énergétiques associées

Organisme	Type de construction				Démarches de qualité environnementale		Type de démarche		Phases des opérations prises en compte			Niveau <u>minimum</u> de performance énergétique associé aux démarches						
	Maison individuelle (en secteur diffus)	Maison individuelle groupées	Logement collectif	Tertiaire	Neuf	Réhabilitation	Certification	Reconnaissance	Conception	Réalisation	Usage	HPE 2005	THPE / THPE EnR 2005	BBC-Efficacité	RT 2012	Niveau RT 2012 -10%	Efficacité +	BEPOS Efficacité
Certivea				✓	NF bâtiments tertiaires - démarche HQE		✓		✓	✓		✓	en option	en option	✓		en option	en option
Cerqual		✓	✓		Habitat & Environnement	Patrimoine Habitat & Environnement	✓		✓	✓		✓	en option	en option	✓	en option	en option	en option
					NF logements - démarche HQE		✓		✓	✓		✓	en option	en option	✓	en option	en option	en option
Cequami	✓				NF maison individuelle - démarche HQE	NF maison rénovée - démarche HQE	✓		✓	✓		✓	en option	en option	✓	en option	en option	en option
Promotelec	✓	✓	✓		Label Performance - mention «Habitat respectueux de l'environnement» à partir de 2014		✓		✓	✓					✓		en option	en option



Si soumis à la RT 2005

Si soumis à la RT 2012

En parallèle de la certification de qualité environnementale, l'organisme certificateur peut accorder une labellisation de performance énergétique si le maître d'ouvrage en fait la demande. La labellisation n'est pas systématique même si le projet atteint le niveau de performance correspondant. Au-delà des démarches de qualité environnementale, d'autres certifications peuvent s'accompagner d'une labellisation de performance énergétique. Il s'agit des certifications de qualité proposées par les 4 certificateurs (Label Performance de Promotelec, Qualitel, NF logements et NF maisons individuelles sans l'option HQE...).



● ● ● ● Ce qu'il faut retenir sur

La rénovation du parc de logement existant

Utilisation des dispositifs de financement pour la **rénovation énergétique**



En 2013, **62 893 actions** de rénovation financées dans le cadre du **CIDD**

1 651 éco-PTZ distribués (10,1 ‰ logements éligibles)

1 414 logements engagés dans le cadre du dispositif **Habiter Mieux**

98 dossiers engagés dans la **Prime à 1 350 €**

1 794 éco-PLS distribués

Les signes de reconnaissance des **rénovations de logements existants**



- ✓ **344 logements existants engagés** dans une **labellisation de performance énergétique** en 2013
- ✓ **122 logements existants engagés** dans une **démarche de qualité environnementale** en 2013



Le parc existant : 1,8 millions de logements dans la région dont 1,6 millions de résidences principales

Structure du parc de logements <i>Source : INSEE recensement de la population 2010</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part région/ France
Résidences principales	1 642 688	27 786 425	6%
<i>dont maisons</i>	<i>1 200 368</i>	<i>15 793 591</i>	<i>8%</i>
Résidences secondaires	56 471	3 138 681	2%
Logements vacants	107 129	2 388 737	4%

Le parc de logements du Nord-Pas de Calais compte près de 1 806 290 logements.

Ce parc est composé de 91% de résidences principales et de 3% de résidences secondaires. Le parc social représente plus de 20% du parc.

66% des résidences principales ont été construites avant 1975 (57% en France)

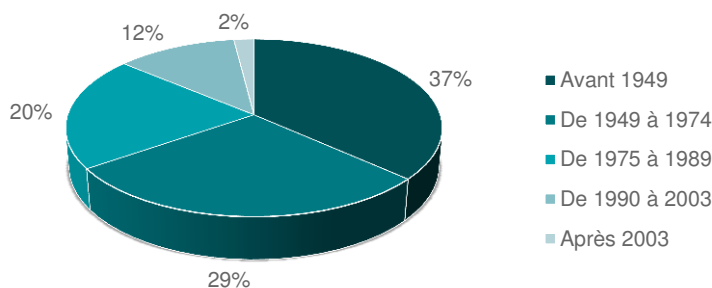
Près de 27% des résidences principales de la région sont des logements collectifs. Ceux-ci sont majoritairement occupés par des locataires, du parc social (44%) et privé (42%).

Les maisons sont d'abord occupées par leurs propriétaires (71%), suivent les locataires du parc privé (18%) et locataires HLM (9%).

Le parc locatif privé et le parc des autres occupants sont les plus anciens, avec respectivement 72% et 73% de logements construits avant 1975.

A l'inverse le parc locatif social est le plus récent, seul 41% des logements ont été construits avant 1975, dont 19% datant d'avant 1948.

Ancienneté du parc de résidences principales dans la région Nord-Pas-de-Calais
Unité : Nombre de résidences principales - Source : INSEE RP08



409 400 logements sociaux dans la région

Parc locatif social au 1 ^{er} janvier 2013 <i>Source : recensement du parc locatif social SOeS</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part région/ France
Nombre de logements	409 400	4 595 600	9%

Le parc locatif social représente 25% des résidences principales de la région.

56% du parc locatif social régional est de type logement collectif (84% en France). Cette part est la plus faible des régions françaises.

1,8% des logements étaient vacants au 1^{er} janvier 2013. Cette part de logements est plus faible qu'au niveau national (3,2%).



Les enjeux de la réhabilitation énergétique du parc régional

L'enjeu principal : le chauffage des logements

Répartition de la consommation d'énergie finale du parc de logements par poste <i>Source : NORENER 2008</i>	Nord-Pas de Calais	France
Chauffage	75%	71%
Electricité spécifique	9%	14%
Eau chaude sanitaire	10%	10%
Cuisson	6%	5%

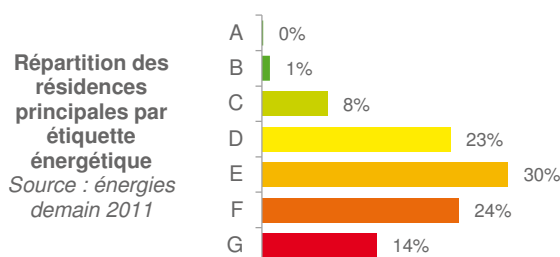
Le secteur résidentiel est le second secteur le plus consommateur d'énergie en région après l'industrie.

La consommation des logement est couverte à 52% par le gaz. Suivent l'électricité (21%) et le fioul (13%). Le bois ne représente que 4% de la consommation des logements de la région.

Le chauffage occupe la plus grande part dans la consommation énergétique des logements de la région avec 75%. Cette part peut s'expliquer par la mauvaise qualité thermique des logements.

68% des résidences principales de la région présentent une étiquettes énergétique E, F ou G (51% au niveau national).

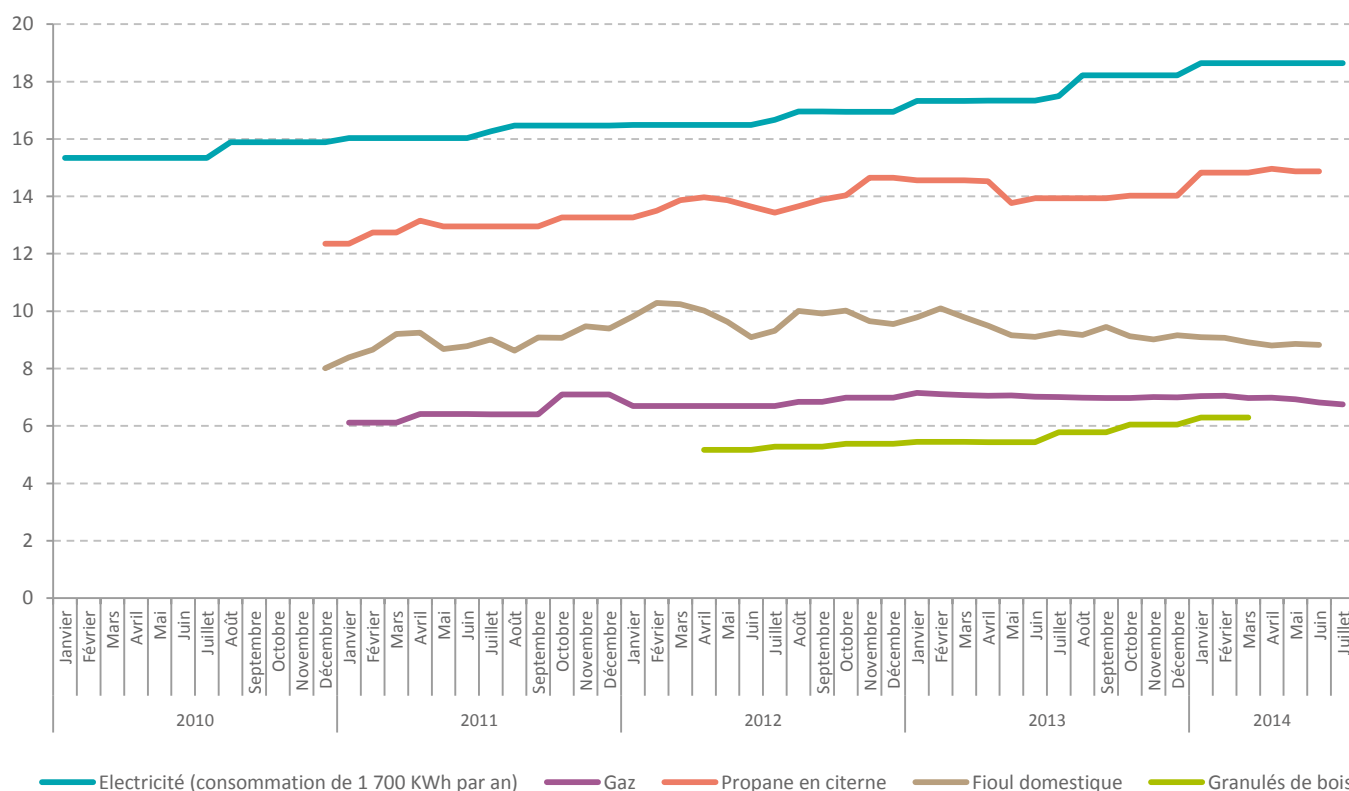
Ces logements les plus énergivores constituent la cible principale des travaux de rénovation énergétique.



Evolution du prix de l'énergie

Prix moyens en euros TTC de 100 kWh PCI, hors coûts d'investissement, d'entretien et de performance globale de l'équipement

Unité : euros pour 100 kWh – Source : MEDDE SOeS





Le crédit d'impôt, un dispositif très mobilisé en région

CIDD pour l'habitation principale en région en 2013 (base : revenus 2012) Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP	Nord-Pas de Calais	France	Part région/ France
Actions seules	51 783	846 069	6,1%
Bouquets d'actions	11 110	170 050	6,5%
Ensemble des actions	62 893	1 016 119	6,2%
Nombre d'actions /100 propriétaires occupants	6,1	6,3	

Le Crédit d'Impôt Développement Durable (CIDD) lié à la qualité environnementale de l'habitation principale est un levier à la rénovation énergétique très utilisé en Nord-Pas de Calais.

62 893 actions en faveur de l'amélioration énergétique des logements des propriétaires occupants ont été financées par le CIDD en 2013 en Nord - Pas de Calais.

Ceci représente en moyenne 6 actions pour 100 propriétaires occupants qui ont été financées par le CIDD. A noter toutefois, qu'un même propriétaire a pu engager une seule ou plusieurs actions de travaux.

Les bouquets d'actions sont peu nombreux, les propriétaires occupants favorisent largement la réalisation d'actions seules.

82% des actions menées sont des actions seules, dont 81% pour des logements individuels.

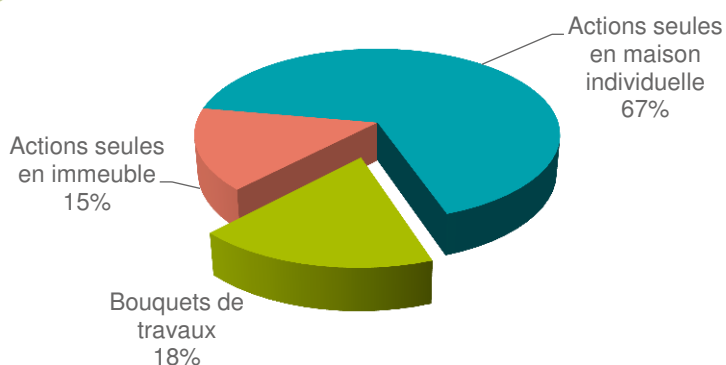
4 918 bouquets de travaux ont été réalisés en 2013, contenant en moyenne 2,3 actions.

Dans le cadre de ce dispositif, plus de 221 M€ de travaux et équipements ont été engagés en Nord - Pas de Calais.



Répartition des actions par catégorie

Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



Le crédit d'impôt est une disposition fiscale permettant aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique réalisés dans leur résidence principale.

Conditions d'attribution :

- Etre propriétaire, occupant ou bailleur, ou locataire.
- Le logement doit être une résidence principale, maison ou appartement, achevée depuis plus de 2 ans.
- Les travaux doivent être menés par des professionnels pour le compte du demandeur. A partir du 1^{er} janvier 2015, le crédit d'impôt sera conditionné au recours à des professionnels certifiés RGE.

Le montant des dépenses retenu pour le calcul est un montant minimum des travaux réellement entrepris. En effet, selon le type de travaux, la main d'œuvre peut être comprise ou non et les montants de certains travaux sont plafonnés.

Le montant des dépenses éligibles est plafonné par période de cinq années pour les propriétaires occupants, à hauteur de :

- 8 000 € pour une personne seule ;
- 16 000 € pour un couple ;
- plus 400 € par personne à charge.

Exceptionnellement en 2013 (revenus 2012), les propriétaires bailleurs peuvent également bénéficier du crédit d'impôt pour un maximum de 3 logements par an et pour un montant de dépenses plafonné à 8 000 €. Ces logements doivent ensuite être loués comme résidences principales pendant 5 ans.



L'Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ) stagne

Eco-PTZ distribués cumulés au 31 déc. 2013 <i>Unité : nombre de logements - Source : SGFGAS</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part région/ France
- logements individuels	13 621	237 524	5,7%
- logements collectifs	377	10 122	3,7%
Nb éco-PTZ accordés	13 998	255 646	5,5%

Évolution 2012-2013 Nombre d'Eco-PTZ distribués	
Région	France
+2 %	-5%

13 998 Eco-PTZ ont été accordés en Nord-Pas de Calais depuis la mise en place du dispositif en 2009, dont 524 pour des travaux d'assainissement.

En 2013, 94% des bénéficiaire d'un éco-PTZ étaient des propriétaires occupants.

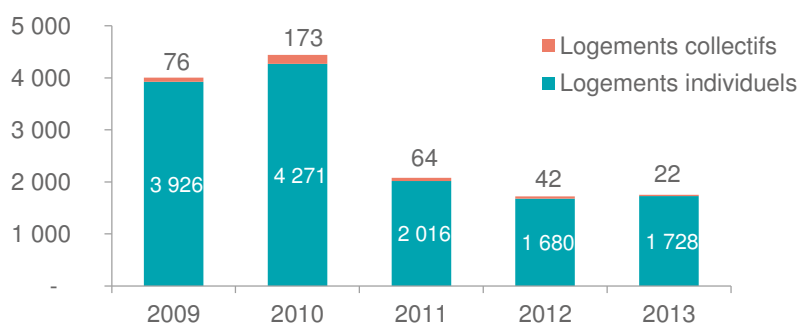
Le montant moyen des travaux engagés en 2013 s'élève à plus de 20 000€ par logement.

Après un bon démarrage en 2009, le dispositif séduit de moins en moins de particuliers. Cette tendance se retrouve dans toutes les régions. Une hausse est attendue pour fin 2014 suite aux annonces gouvernementales de simplification du dispositif. L'objectif est d'atteindre 100 000 éco-PTZ par an au niveau national contre 32 250 en 2013.

10,1 logements sur 1 000 ont eu recours à l'éco-PTZ, soit 1% des résidences principales construites avant 1990 (1,2% en France).

Evolution du nombre d'éco-PTZ accordés par an en Nord-Pas de Calais depuis le lancement du dispositif

Unité : nombre de logements - Source : SGFGAS



Eco-PTZ cumulés au 31 déc. 2013 <i>Unité : Ratio nombre de logements/ parc éligible - Sources: SGFGAS - INSEE</i>	Bilan à fin 2009	Bilan à fin 2010	Bilan à fin 2011	Bilan à fin 2012	Bilan à fin 2013	France
- Logements individuels	3,8	7,9	9,8	11,4	13,1	19,9
- Logements collectifs	0,2	0,7	0,9	1,0	1,1	1,1
Nb de prêts / 1 000 logements éligibles	2,9	6,1	7,6	8,8	10,1	12,0



L'éco-PTZ, lancé le 1er mars 2009 constitue un levier important en matière de travaux de rénovation énergétique.

Pour bénéficier de ce prêt, il faut à minima réaliser une de ces trois actions :

- «Bouquet de travaux» d'économie d'énergie (au moins 2 types des travaux : toiture, murs extérieurs, fenêtres, porte, chauffage, etc...)
- Atteindre un niveau de «performance énergétique globale» minimal du logement en fonction de la performance avant travaux, de la zone climatique et de l'altitude.
- Réhabiliter un système d'assainissement non collectif par des dispositifs ne consommant pas d'énergie.

Conditions d'attribution :

- être propriétaire, occupant ou bailleur
- le logement doit être une résidence principale construite avant le 1er janvier 1990
- en copropriété, chaque copropriétaire peut faire individuellement une demande d'éco-prêt à taux zéro
- pour les travaux réalisés par la copropriété. Mais cette démarche n'est possible qu'une fois par logement.
- les travaux doivent être menés par des professionnels pour le compte du demandeur.



Son application initialement limitée dans la durée jusqu'au 31 décembre 2013, a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2015 par la loi de finance 2014. Depuis le 1er septembre 2014 l'éco-PTZ est conditionné au recours à des professionnels certifiés RGE : « Reconnus Garant de l'Environnement ».



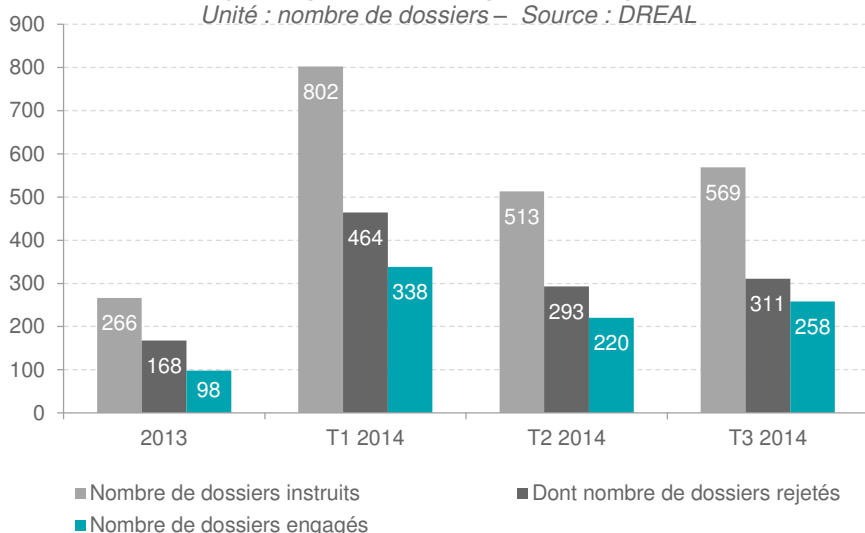
Le démarrage de la prime « rénovation énergétique » de 1 350€

Mobilisation de la prime de 1 350€ pour la rénovation énergétique des logements des foyers intermédiaires <i>Unité : nombre de logement - Source : Ministère du logement et de l'égalité des territoires/ DHUP</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part région / France
Nombre de dossiers déposés en 2013 (en date d'instruction)	98	1 807	5%

Depuis le début du dispositif à fin septembre 2014, 914 ménages ont engagé une rénovation énergétique avec l'appui de la prime de 1350€, dont 98 au cours du dernier trimestre 2013.

Ainsi 132 300 € d'aides ont été engagés en Nord-Pas de Calais à fin 2013. Sur ces 98 dossiers, 84 ont été payés en 2013.

Évolution du nombre de prime de 1 350€ instruits dans la région depuis la mise en place du dispositif
Unité : nombre de dossiers – Source : DREAL



63% des dossiers déposés au cours du 1^{er} trimestre d'activité du dispositif ont été rejetés, les ménages ne remplissant pas toutes les conditions ou les dossiers étant incomplets ou mal remplis. Ce taux a légèrement baissé au cours des trimestres suivants pour atteindre 55% au 3^{ème} trimestre 2014.

Les rénovations se font obligatoirement sous la forme de bouquet d'action, et très majoritairement des bouquets de 2 actions. Les travaux d'amélioration énergétique concernent principalement l'isolation des parois vitrées donnant sur l'extérieur (26%), l'isolation thermique des toitures (23%).



Dans le cadre du **Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat**, une prime de 1 350€ A 2T2 mise en place à partir de fin septembre 2013, pour aider les ménages aux revenus moyens à financer des travaux de rénovation énergétique de leur logement.

Cette prime s'adresse uniquement aux propriétaires occupant leur logement, pour des travaux de rénovation thermique lourde concernant leur résidence principale. L'octroi de l'aide est soumis à des conditions de ressources et les travaux doivent être réalisés par des professionnels. De plus, les travaux doivent être constitués d'actions relevant d'au moins deux catégories de travaux identiques à celles de l'écoPTZ.

Le foyer ne doit pas faire l'objet d'une aide « Habiter Mieux » de l'ANAH. En revanche, la prime peut être cumulée avec le Crédit d'impôt développement durable (CIDD) et/ou l'éco-prêt à taux zéro (écoPTZ).

La distribution de la prime, initialement prévue jusqu'à épuisement des fonds ou jusqu'au 31 décembre 2015, a pris fin au 31 décembre 2014.



Habiter mieux : un dispositif qui décolle en 2013

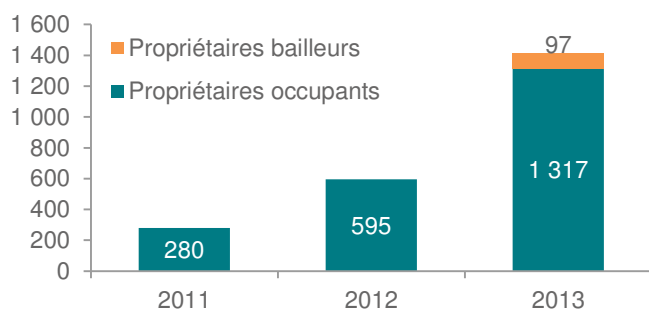
Nombre de logements rénovés énergétiquement dans le cadre du dispositif Habiter mieux de l'ANAH entre 2011 et fin 2013 <i>Source : DREAL, ANAH</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part Région/ France
Propriétaires occupants	2 192	46 985	5%
Propriétaires bailleurs	97	455	21%
Syndicats de copropriétés	-	1 739	0%
Total	2 289	49 179	5%

● ● ● ● Évolution 2012-2013
Nombre de logements engagés dans Habiter Mieux

Région	France
+138 %	+132%

Evolution du nombre de logements engagés dans le dispositif Habiter Mieux par an en région

Unité : Nombre de logements - Source : DREAL, ANAH



2 289 logements engagés dans une rénovation énergétique depuis 2011 avec l'appui du dispositif Habiter mieux de l'ANAH.

La forte hausse enregistrée en 2013 s'explique par le rehaussement des plafonds de revenus ouvrant droit à cette aide, afin de permettre à un plus grand nombre de foyers modestes d'en bénéficier. De plus, le dispositif a été ouvert aux propriétaires bailleurs.

Les logements occupés par leur propriétaires engagés dans le programme représentent 1,1% des foyers modestes éligibles ANAH.

Le gain énergétique moyen des logements rénovés s'élève à 38% pour les propriétaires occupants et à 67% pour les propriétaires bailleurs..

Montant moyen de travaux en 2013 : 24 192 € / logement

Comparaison entre les ménages engagés entre 2011 et fin 2013 et l'ensemble des ménages propriétaires occupants éligibles <i>Source : DREAL</i>	Nord-Pas de Calais	France
Nombre de ménages engagés dans une rénovation	2 289	49 179
Nombre de ménages éligibles	476 768	5 347 123
Part des engagés sur les ménages éligibles	0,5%	0,9%



Cette aide financière est à destination des propriétaires d'un logement de plus de 15 ans et éligible aux aides de l'ANAH, et vient s'ajouter à la subvention ANAH pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

Dans le cadre du programme « Habiter mieux », à partir de 2011, un nouveau dispositif d'aide a été mis en œuvre par l'ANAH : Les Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements. Ils sont destinés aux emplois suivants :

Aide aux travaux d'économie d'énergie réalisés par des propriétaires occupants de ressources modestes à la condition d'une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement, (35% dans le cadre d'un propriétaire bailleur) appelée Aide de Solidarité Écologique (ASE). Cette aide s'élève à un montant minimum de 3 000 €, complété par la subvention ANAH « classique » (30 à 50% des travaux) et par une subvention d'une collectivité locale (Conseil général, Intercommunalité...) engagée avec l'ANAH dans le cadre d'un Contrat Local d'Engagement (CLE).

Aide à l'ingénierie sociale, financière et technique permettant d'accompagner les ménages bénéficiant d'une aide aux travaux dans l'élaboration, le montage financier et le suivi de leur projet.

Il est important de noter que d'autres travaux pouvant améliorer la performance énergétique du logement de foyers modestes sont soutenus financièrement par l'ANAH mais n'intègrent pas le dispositif « Habiter mieux », notamment si le gain énergétique est inférieur à 25 % (35% pour les propriétaires bailleurs).





Eco-prêt pour le logement social (éco-PLS)

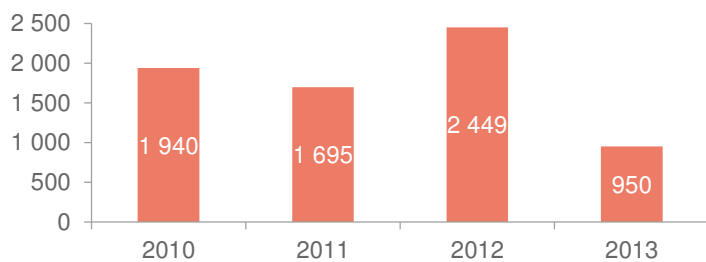
Eco-PLS cumulés du 25 fév. 2009 au 31 déc. 2013 (dossiers engagés et dossiers signés) <i>Source : Caisse des dépôts, DREAL</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part région/France
Nombre de logements	8 934	145 811	6%
Nombre d'opérations	168	2 388	7%
Gain énergétique moyen (kWhEP/m ² /an)	184	156	

Dossier engagé : accord de principe de la Caisse des Dépôts après présentation de l'opération (situation géographique, caractéristiques techniques,...) et analyse du plan de financement et des documents statutaires et comptables.

Dossier signé : contrat de prêt signé par le maître d'ouvrage et son garant, les versements peuvent commencer.

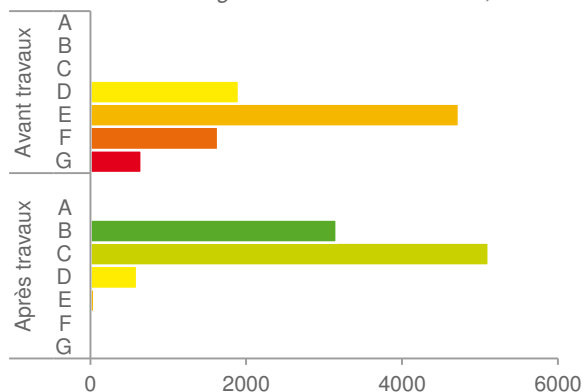
Evolution du nombre de logements rénovés dans le cadre de l'éco-PLS en Nord-Pas de Calais (dossiers signés)

Unité : nombre de logements - Source : Caisse des dépôts, DREAL



Répartition des logements ayant reçu une éco-PLS par classe énergétique

Unité : nombre de logements - Source : DHUP, DREAL



Évolution 2012-2013 Nombre cumulé d'éco-PLS distribués

Région +25%
France +24%

168 opérations, soit 8 934 logements ont été rénovés grâce à l'aide d'un éco-PLS depuis la mise en place du dispositif.

Le nombre cumulé de logements engagés a augmenté de 25% entre fin 2012 et fin 2013, avec 1 794 logements nouvellement engagés en 2013.

Ces rénovations concernent 3,5% des logements du parc social public classés en étiquette D, E, F et G.

66% des logements rénovés dans le cadre de la 2^{de} génération d'éco-PLS, ont été construits avant 1975.

Près de 122 millions d'euros d'éco-PLS ont été distribués pour un montant de travaux réalisés de 370 millions d'euros sur l'ensemble des 168 opérations.

Le montant moyen d'un éco-PLS accordé en Nord-Pas de Calais s'élève à 13 638 € par logement, soit 1 800 € de plus que la moyenne nationale.

Le montant moyen des travaux réalisés pour un logement est lui aussi plus élevé en région qu'en France, avec 41 377 € contre 30 338 €.

53% des logements engagés dans une rénovation sont en étiquette E avant les travaux, 18% en F et 8% en G.

Les travaux de rénovation permettent aux logements de gagner en moyenne 2 classes énergétiques, et les retrouver en classe B (35%) ou en classe C (57%).



L'éco-prêt logement social (éco-PLS) est un dispositif visant la rénovation énergétique des 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie (« logements énergivores ») d'ici à 2020.

Il s'agit d'un prêt d'un montant de 9 000 à 16 000 € par logement, accessible aux bailleurs sociaux, en particulier aux organismes mentionnés à l'article R.323-1 du code de la construction et de l'habitation (notamment les organismes d'habitations à loyer modéré, les sociétés d'économie mixte ayant dans leur objet statutaire la réalisation de logements, les maîtrises d'ouvrage d'insertion).

Dans le but d'atteindre le rythme de 120 000 rénovations par an à l'horizon 2017 annoncé dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat, il a été décidé de rendre l'éco-PLS plus incitatif, notamment par la diminution de son taux et des assouplissements à l'éligibilité de la classe énergétique D.



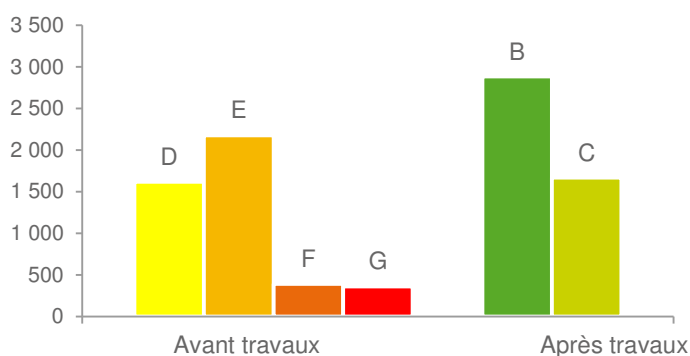
Programme régional expérimental mené dans le cadre du FEDER

Nombre de logements des dossiers programmés au 31 déc. 2013 (cumul) <i>Source : DREAL Nord-Pas de Calais</i>	Nord-Pas de Calais	Evolution juin/déc. 2013
Logements collectifs	4 029	2,5%
Logements individuels	522	16,5%
Total logements	4 551	4,0%

Le 1^{er} échantillon était constitué de 4 274 logements. En 2013, l'expérimentation a été lancée sur un 2^{ème} échantillon, plus axé sur les logements individuels, ce qui explique la plus forte progression de ces logements sur le 2nd semestre 2013.

Répartition des logements par classe énergétique

Unité : nombre de logements - Source : DREAL NPDC



Le programme régional expérimental dans le cadre du FEDER est mené depuis 2010 en faveur de la rénovation énergétique du parc de logement social public. Cette expérimentation associe le DREAL, les DDTM, l'ADEME, le Conseil Régional et l'ARH.

La démarche est appliquée sur 2 échantillons comptant au total 9 000 logements. Alors que le premier échantillon concernait surtout des logements collectifs (92%), le second va mettre l'accent sur les logements individuels (plus de 60%) et les plus énergivores des classes E, F et G.

Les aides locales en faveur de la rénovation des logements

L'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) a recensé des aides financières des collectivités locales destinées aux particuliers qui engagent des travaux de rénovation énergétique. Ce recensement n'est pas exhaustif, en Nord-Pas de Calais, il prend en compte les aides du Conseil régional, de quelques intercommunalité et les aides de 24 communes du Nord.

Les aides des collectivités complètent généralement les aides nationales (CIDD, Eco-PTZ, Habiter Mieux) sur des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement et l'installation d'équipements performant ou utilisant les énergies renouvelables.

Près de la moitié des aides recensées par l'ANIL en région sont attribuées pour l'installation d'équipements EnR et 1/4 pour des travaux d'isolation.

La liste des aides recensées est disponible sur le site internet de l'ANIL : <http://www.anil.org/profil/vous-etes-propretaire/amelioration/aides-locales-a-leco-renovation/>



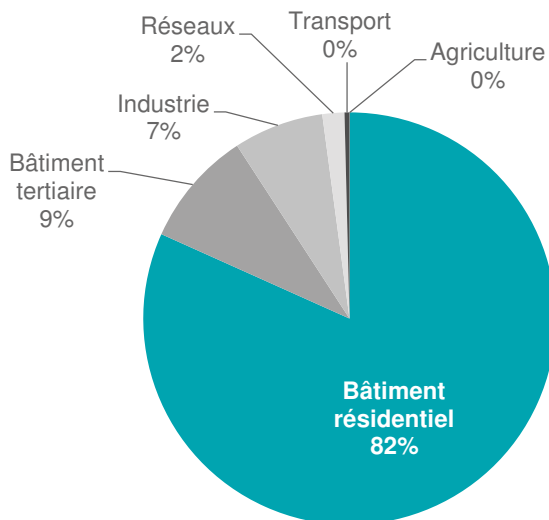
Les Certificats d'Économies d'Énergie (logement)

CEE accordés dans le secteur du bâtiment résidentiel à fin mars 2014 <i>Source : MEDDE</i>	Région	France	Part région / France
Volume en GWh cumac	27 060	373 712	7%

Évolution 2012-2013 Volume des CEE délivrés pour le résidentie	
Région	France
NC.	+29%

Répartition du volume cumulé à fin mars 2014 de CEE distribués par secteur

Unité : KWh cumac - Source : MEDDE

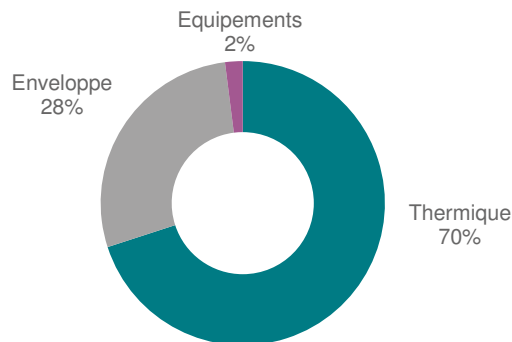


Les 27 060 GWh cumac d'économie d'énergie réalisées sur le parc de bâtiment résidentiel représentent 82% du volume régional de certificats d'économies d'énergie enregistré à fin mars 2014 (77% en France).

Plus des 2/3 des CEE accordés dans le secteur résidentiel sont liés à des opérations thermiques (principalement des chaudières individuelles à condensation). Les travaux d'enveloppe représentent 30% des CEE et concernent surtout l'isolation des combles, des toitures et des murs.

Répartition des secteurs de travaux liés aux CEE accordés pour les bâtiments résidentiels

Unité : KWh cumac - Source : MEDDE



Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) à été introduit par la loi sur l'énergie de 2005. Cette mesure repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les Pouvoirs Publics sur une période donnée aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique) et depuis 2011 aux vendeurs de carburants automobiles.

Les obligés doivent amener leurs clients à réaliser des économies d'énergie en leur apportant des informations sur les moyens à mettre en œuvre. En contrepartie du constat des investissements effectués par les clients grâce à ces actions, les vendeurs d'énergie reçoivent des certificats sur la base de forfaits en kWh calculés par type d'action.

Les obligés peuvent aussi se procurer des CEE auprès d'autres acteurs, les éligibles, pouvant obtenir des certificats (ANAH, bailleurs sociaux, collectivités territoriales,...).

Suite aux deux première périodes (2006-2009 et 2011-2014) pour lesquelles l'obligation d'économies d'énergie était respectivement de 54 TWh et de 345 TWh, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre une 3ème période (2015-2017) avec un objectif d'économie d'énergie de 660 TWh.



Les labellisations de performance énergétique pour les logements rénovés

Bilan des labellisations BBC rénovation de logements entre 2006 et fin 2013		Région	France	Part région/ France
Unité : nb de logts - Source : Effinergie				
Demandes	Maisons individuelles	204	1 277	16%
	Logements collectifs	5 252	59 543	9%
	Total	5 456	60 820	9%
Accordés	Maisons individuelles	55	254	22%
	Logements collectifs	3 890	19 954	19%
	Total	3 945	20 208	20%

Évolution 2012-2013
Nb de logements engagés dans la labellisation BBC

Région	France
-58 %	+2 %

Le nombre de demandes de labellisation diminue d'une année à l'autre. Il a atteint son point le plus bas en 2013 avec 247 demandes.

96% des logements ayant fait l'objet d'une demande de labellisation BBC-Effinergie rénovation depuis 2006 sont des logements collectifs.

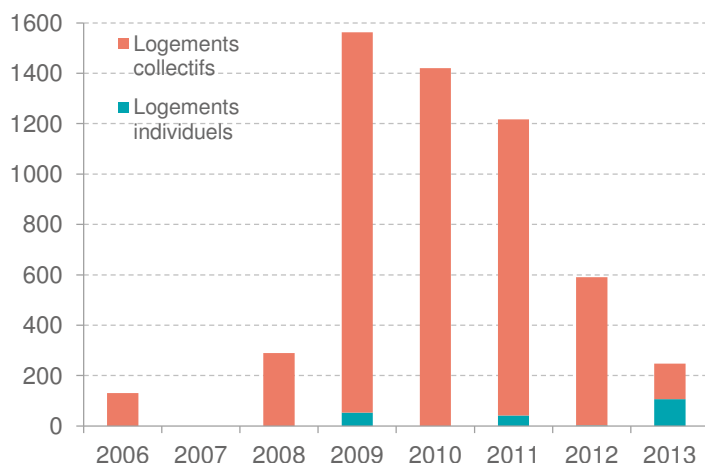
Cependant en 2013, le nombre de demandes pour des logements individuels s'intensifie et dépasse le nombre de demandes concernant le collectif, en baisse de 78%.

La progression des labellisations accordées est stable depuis 2011. Le Nord-Pas de Calais est très bien représenté en terme de labellisations accordées, la région regroupe 20% des accords français.

Près de 73% des demandes ont été labellisées.

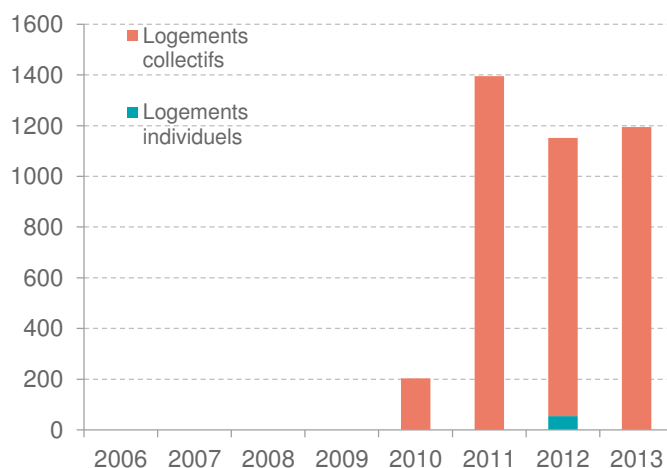
Progression des demandes de labellisation BBC-Effinergie rénovation par type de logement

Unité : nombre de logts - Source : Effinergie



Progression des labellisations BBC-Effinergie rénovation accordées par type de logement

Unité : nombre de logts - Source : Effinergie



Le label BBC rénovation a été mis en place fin 2009 par le collectif Effinergie.

Peuvent être certifiés BBC-Effinergie Rénovation, les bâtiments respectant les conditions suivantes :

- une consommation maximale en énergie primaire de 80 kWh/m² shon/an. Elle comprend le chauffage, le refroidissement, la ventilation, les auxiliaires, la production d'eau chaude et l'éclairage. Cette consommation est pondérée selon les régions climatiques.
- ou une réduction de 40% de la consommation en énergie primaire pour les bâtiments à usage autre que l'habitation par rapport à la consommation de référence définie dans la RT 2005.



Les démarches de qualité environnementale en rénovation

Bilan des certifications de qualité environnementale de logements rénovés entre 2003 et fin 2013 <i>Unité : nb de logts - Source : CERQUAL</i>	Région	France	Part région/France
Demandes	6 574	68 417	10%
Certifications	4 765	37 154	13%

Évolution 2012-2013
Nb de logements engagés dans une certification Patrimoine Habitat et Environnement

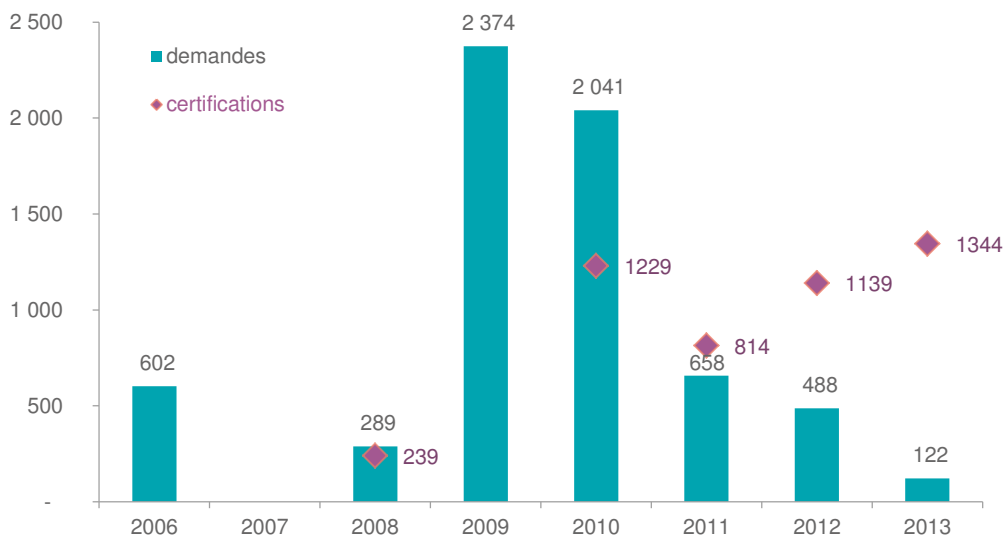
Région	France
-75%	-34%

Avec plus de 6 500 logements engagés dans la certification depuis 2006, Habitat & Environnement est un signe de reconnaissance bien répandu en Nord-Pas de Calais.

En comparaison, la certification Patrimoine Habitat, pour la réhabilitation mais ne valorisant pas la performance environnementale, a été demandée pour 1 829 logements.

Le nombre de demandes de certification baisse en 2013 au niveau régional (-75% par rapport à 2012).

Évolution du nombre de logements ayant demandé et obtenu une certification Patrimoine H&E par année
Unité : nombre de logements - Source : Cerqual



Depuis 2008, la **certification «Patrimoine Habitat & Environnement »**, délivrée par Cerqual, est applicable aux logements collectifs et individuels groupés existant depuis plus de 10 ans. Comme la certification Habitat & Environnement en construction neuve, il s'agit d'une démarche qui a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement.





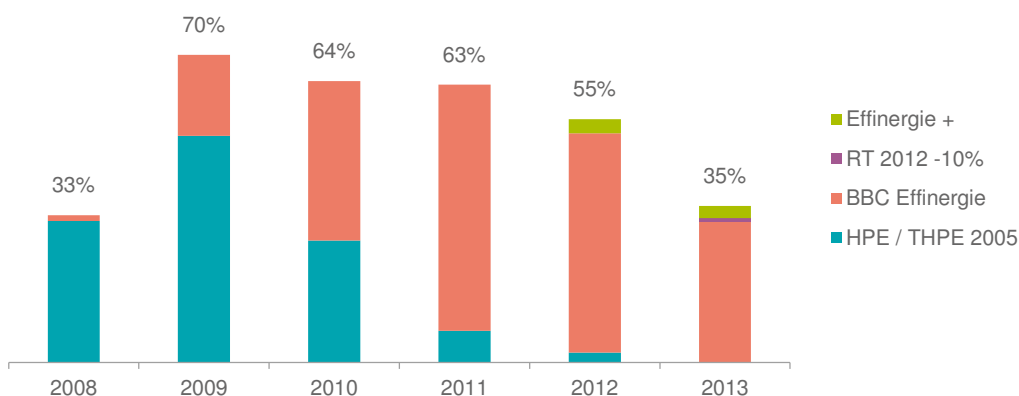
Ce qu'il faut retenir sur la construction durable de logement neuf

5 432 logements neufs engagés dans une labellisation de performance énergétique en 2013



- soit l'équivalent de 35 % des logements mis en chantier en 2013
- 90 % de ces demandes de labellisation concernent des logements soumis à la RT 2005

Comparaison du volume de demandes de labellisation par rapport au volume de mises en chantier par an
Unité : nombre de logements – Source : CERQUAL, CEQUAMI, Effinergie, Sitadel2

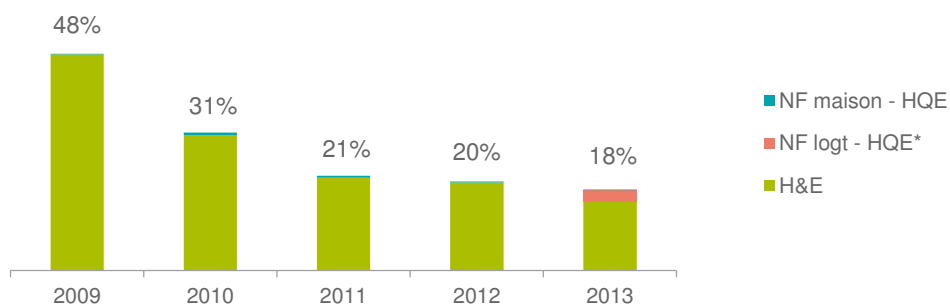


2 590 logements neufs engagés dans une démarche de qualité environnementale en 2013



- soit l'équivalent de 18% des logements mis en chantier en 2013
- 85% de ces demandes de labellisation concernent des logements soumis à la RT 2005

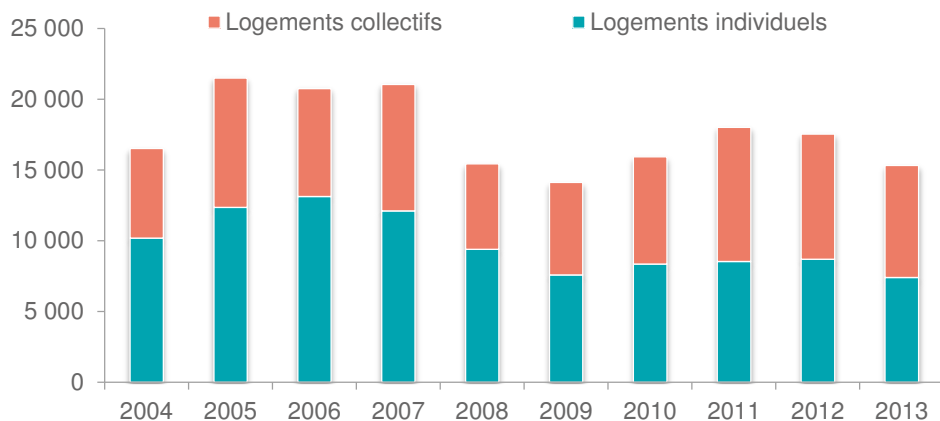
Part des logements mis en chantier ayant fait l'objet d'une demande de certification ou reconnaissance de qualité environnementale par année
Unité : % - Source : CERQUAL, CEQUAMI, Sitadel2





La construction neuve : **15 321 logements mis en chantier** en 2013 dans la région

Évolution du nombre de logements mis en chantier par année en Nord-Pas de Calais
Unité : nombre de logts - Source : DREAL Sit@del2

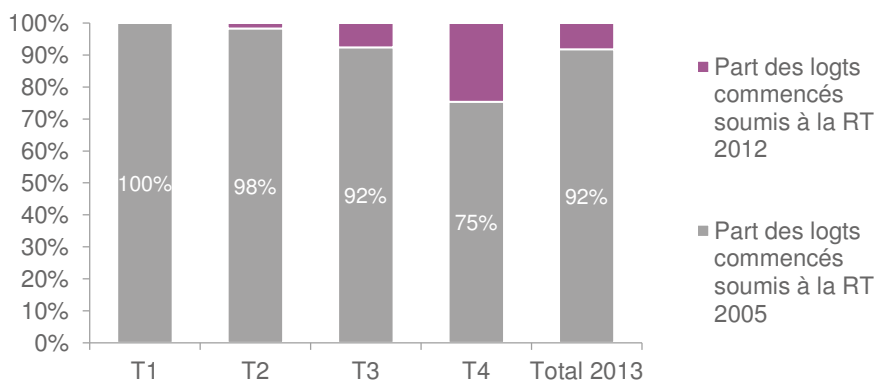


Avec 15 321 logements en 2013, les mises en chantier enregistrent une baisse de 13% par rapport à 2012.

Ces logements commencés représentent 4,8 % des mises en chantier enregistrées au niveau national.

Répartition des logements mis en chantier par trimestre en 2013 selon la réglementation thermique qui s'applique

Unité : part des logts - Source : DREAL Sit@del2

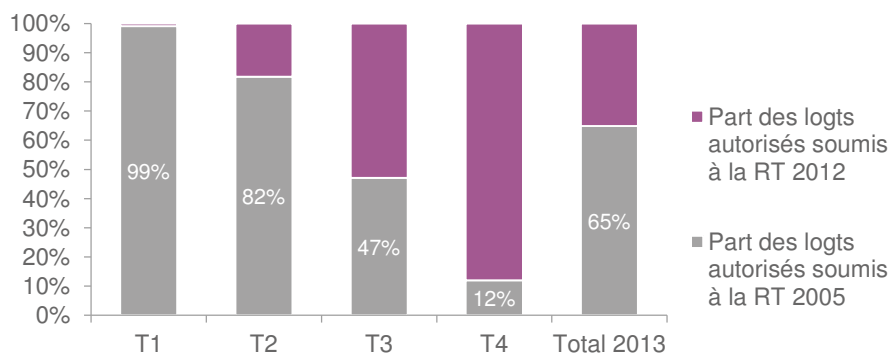


92% des logements commencés en 2013 étaient soumis à la RT 2005

La réglementation thermique RT 2012 s'applique aux permis de logements déposés à partir du 1er janvier 2013. Cependant, environ 92% des permis des mises en chantier en 2013 ont été déposés en 2012 et parfois même avant, et sont donc soumis aux réglementations thermiques précédentes.

Répartition des logements autorisés par trimestre en 2013 selon la réglementation thermique qui s'applique

Unité : part des logts - Source : DREAL Sit@del2



En comparaison et compte tenu du délai plus ou moins long entre l'autorisation et la mise en chantier, 65% des permis autorisés en 2013 sont soumis à la RT 2005.

Il est donc pertinent de continuer à suivre les labels définis par la précédente réglementation thermique à savoir HPE 2005, THPE 2005, THPE EnR 2005 et BBC-Effinergie



Les labellisations de performance énergétique : 69 700 logements engagés depuis 2006

Bilan des labellisations de logements en Nord-Pas de Calais entre 2006 et fin 2013		Demandes de labellisation	Labellisations accordées
Unité : nb de logts - Source : CERQUAL, CEQUAMI et Effinergie			
Labels définis par rapport à la RT 2005	HPE / THPE 2005	22 539	17 539
	BBC Effinergie	32 548	14 732
Labels définis par rapport à la RT 2012	RT 2012 -10% / -20%	128	-
	Effinergie +	988	-
	BEPOS Effinergie	-	-
Total		56 203	32 271

Bilan 2013 des demandes de labellisation de logements		Nord-Pas de Calais	France	Part région / France
Unité : nb de logts - Source : CERQUAL, CEQUAMI et Effinergie				
Labels définis par rapport à la RT 2005	HPE / THPE 2005	-	561	0%
	BBC Effinergie	4 881	92 244	5%
Labels définis par rapport à la RT 2012	RT 2012 -10% / -20%	128	2 883	4%
	Effinergie +	423	6 770	6%
	BEPOS Effinergie	-	2	0%
Total		5 432	102 460	5%



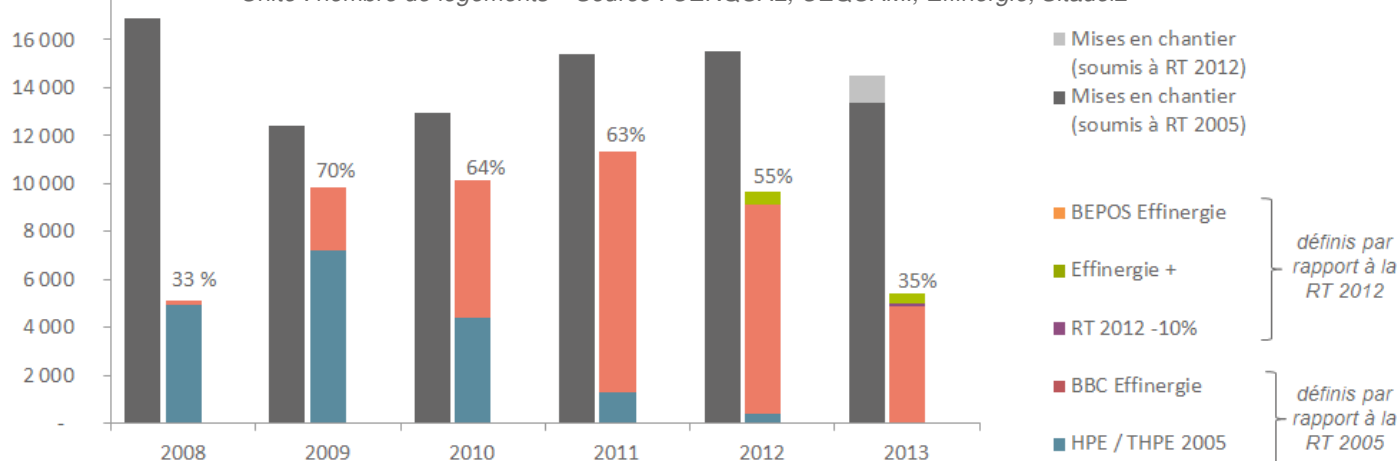
Avec plus de 56 000 logements engagés, les labels de performance énergétique liés à la RT 2005 ont particulièrement bien fonctionné en région entre 2010 et 2012. La chute enregistrée en 2013 s'explique par la diminution du nombre de logements neufs soumis à la RT 2005.

Les nouveaux labels définis par rapport à la RT 2012 n'ont pas encore pris le relais.

L'absence de label d'État (HPE et THPE 2012) a poussé les certificateurs à proposer une reconnaissance « RT 2012 -10% et -20% » qui commence à se développer.

Comparaison du volume de demandes de labellisation par rapport au volume de mises en chantier par an

Unité : nombre de logements – Source : CERQUAL, CEQUAMI, Effinergie, Sitadel2



Une phase de transition pour les labels de performance énergétique

Les labels de performance énergétique prévus par la réglementation thermique RT 2005, se décomposent en 5 niveaux en fonction du gain entre leur consommation conventionnelle d'énergie et une consommation de référence :

- **HPE 2005** (Haute Performance Énergétique) : gain de 10%.
- **HPE EnR 2005** : gain de 10% et au moins 50 % d'énergie d'origine renouvelable (60% si réseau de chaleur).
- **THPE 2005** (Très Haute Performance Énergétique) : gain de 20%.
- **THPE EnR 2005** : gain de 30% et des conditions sur la production d'énergie renouvelable.
- **BBC-Effinergie** (Bâtiment Basse Consommation) : pour les logements neufs consommant au maximum 50 kWh/m²/an (ajusté d'un coefficient climatique et d'altitude)

Pour les opérations dont le permis est déposé après le 1er janvier 2013 (date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation thermique : RT 2012 pour l'ensemble des logements), ces précédents labels ne sont plus disponibles car le niveau BBC devient la norme (performances énergétiques équivalentes à la RT 2012).

Pour anticiper les prochaines évolutions réglementaires et en l'absence de label défini par l'État, l'association Effinergie a créé les labels Effinergie+ (équivalent à RT 2012-20%) et BEPOS-Effinergie, disponible en association avec une certification proposée par Cerqual ou Cequami. Ces deux certificateurs proposent également une reconnaissance « RT2012-10% » en attendant qu'un label officiel soit défini par décret.



Les labellisations de performance énergétique : Zoom sur la labellisation **BBC-Effinergie**

Bilan des labellisations de logements entre 2006 et fin 2013 Unité : nb de logts - Source :BBC Effinergie		Nord-Pas de Calais	France	Part région/ France
Demandes	Maisons individuelles	10 842	97 728	11%
	Logements collectifs	22 738	485 066	5%
	Total	32 548	582 794	6%
Accordés	Maisons individuelles	4 046	55 415	7%
	Logements collectifs	10 686	212 737	5%
	Total	14 732	268 152	5%

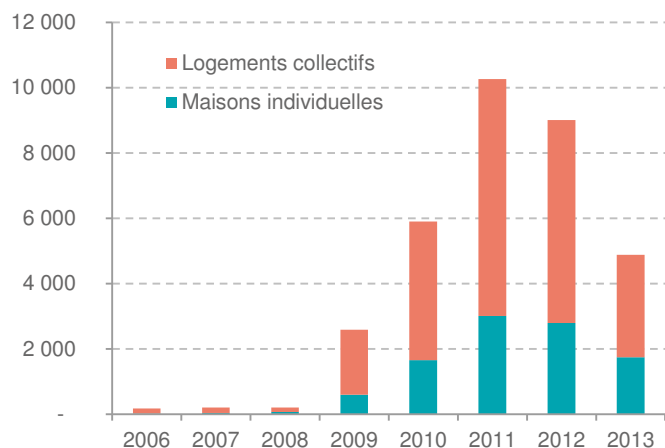
32 548 logements engagés dans la labellisation BBC-Effinergie depuis 2006

70% des logements ayant fait l'objet d'une demande de labellisation BBC-Effinergie sont des logements collectifs, 26% des maisons individuelles groupées et 4% des maisons individuelles en secteur diffus.

Du fait de l'entrée en application de la RT 2012 pour les permis déposés depuis début 2013, les demandes de labellisation connaissent un ralentissement de près de moitié notamment dans le collectif. Toutefois, 4 500 logements ont fait l'objet d'une demande de labellisation en 2013.

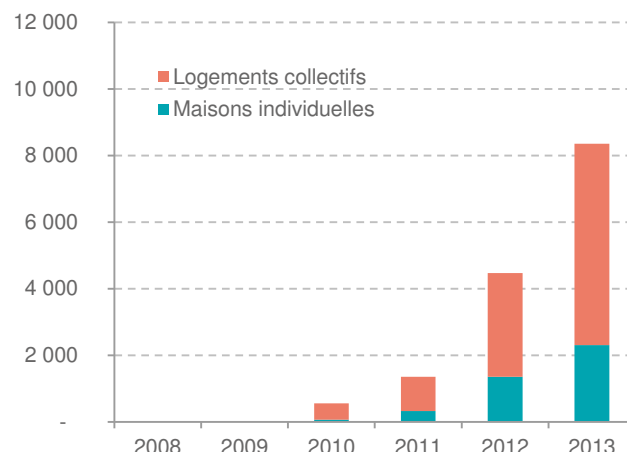
Progression des demandes de labellisation BBC-Effinergie cumulées en Nord-Pas de Calais par type de logement

Unité : nombre de logts cumulés - Source : Effinergie



Progression des labellisations BBC-Effinergie accordées cumulées en Nord-Pas de Calais par type de logement

Unité : nombre de logts cumulés - Source : Effinergie



Les autres labels de performance énergétique

Deux autres labels, développés respectivement en Suisse et en Allemagne et basés sur d'autres exigences énergétiques, peuvent également être obtenus : Minergie et Passiv'Haus. À fin 2013 en Nord-Pas de Calais, seules 3 maisons ont fait l'objet d'une labellisation Minergie et 8 pour Passiv'Haus.

Certifications Minergie provisoires et définitives – Bilan au 31 décembre 2013

Unité : nombre de logements –

Source: Prioriterre, La maison passive

		Nord-Pas de Calais	France	Part région/ France
Labels Minergie	Définitif	3	152	2%
	Provisoire	10	57	17%
Passivhaus	Logements	8	186	4%



: un Bâtiment Passif® comprend une isolation renforcée, des fenêtres dites « chaudes », une ventilation avec récupération de chaleur, l'étanchéité à l'air, la suppression des ponts thermiques, l'optimisation des apports solaires gratuits, ainsi que l'utilisation d'appareils peu gourmands en énergie



: plusieurs labels sont disponibles : MINERGIE® - Standard, MINERGIE-P® (Passif), MINERGIE-ECO® et MINERGIE-P-ECO®, MINERGIE-A® et MINERGIE-P-A® (non disponible en France pour le moment). C'est un label d'efficacité énergétique qui s'applique aux bâtiments neufs ou rénovés. La performance énergétique du bâtiment doit être de 38 kWh/m2.an en neuf et 60 kWh/m2.an en rénovation.



Les démarches de **qualité environnementale du bâtiment (QEB)** :

Bilan des certifications et reconnaissance de qualité environnementale de logements en Région entre 2003 et fin 2013 <i>Unité : nb de logts - Source : CERQUAL, CEQUAMI</i>	Demandes	Accordées
Habitat & Environnement	27 734	15 719
NF logement - démarche HQE	-	376
NF maisons individuelles - démarche HQE	233	210
Total	27 967	16 305

Évolution 2012-2013
Nb de lgts engagés dans une démarche de QEB

Région	France
-20 %	-13%

Depuis 2003, 27 734 logements ont fait l'objet d'une demande de certification ou de reconnaissance de la qualité environnementale du bâti, il convient d'ajouter les demandes pour la certification NF logements – démarche HQE dont les données statistiques ne sont pas disponibles

Bilan 2013 des demandes de certification de logements <i>Unité : nb de logts - Source : CERQUAL, CEQUAMI</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part Région / France
Habitat & Environnement	2 191	50 334	4%
NF logement - démarche HQE *	376	10 227	4%
NF maisons individuelles - démarche HQE	23	316	7%
Total	2 590	60 877	4%

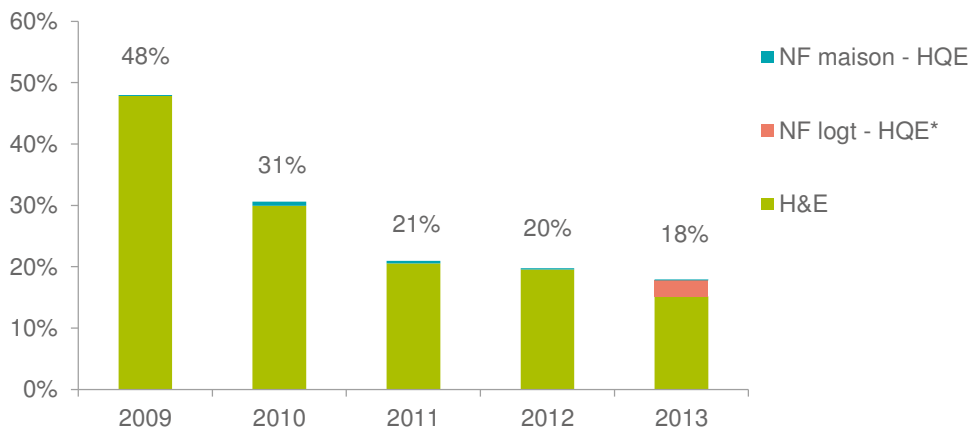
À fin 2013, la certification ou la reconnaissance de qualité environnementale a été validée en fin de chantier pour près de 15 700 logements neufs dans la région.

On estime à environ 18% la part des logements mis en chantier en 2013 et qui ont fait l'objet d'une demande de certification ou de reconnaissance.

Les démarches de QEB en Nord-Pas de Calais sont portés très majoritairement par la certification H&E.

Part des logements mis en chantier ayant fait l'objet d'une demande de certification ou reconnaissance de qualité environnementale par année

Unité : % - Source : CERQUAL, CEQUAMI, Sitadel2

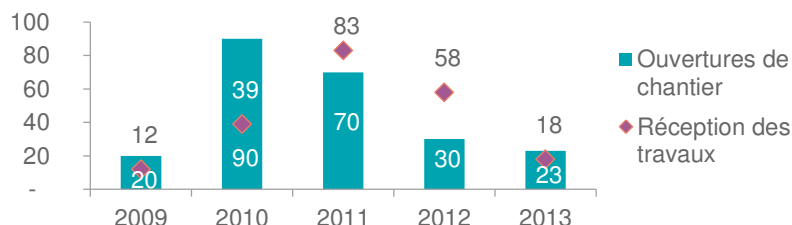




Zoom sur les démarches de qualité environnementale du bâtiment (QEB)

Évolution du nombre de maisons ayant demandé et obtenu une certification NF HQE par année

Unité : nombre de maisons - Source : Cequami



233 maisons engagées dans une certification NF – démarche HQE

Un net ralentissement des ouvertures de chantier en certification NF - démarche HQE est enregistré depuis 2012 dans la région. Ce constat est aussi valable au niveau national, mais de façon moins marquée (316 maisons en 2013 contre 549 en 2011).



La certification NF maisons individuelles – démarche HQE intègre à la fois les exigences de qualité globale de l'ouvrage de la certification NF maisons individuelles et les exigences environnementales de la démarche Haute Qualité Environnementale élaborée par l'association du même nom. La certification est attribuée à un constructeur pour l'ensemble de sa production.

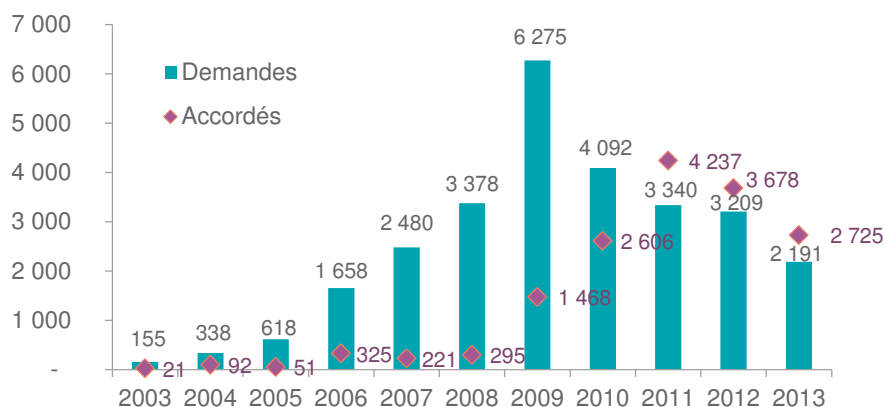
La démarche HQE comprend trois volets indissociables, pour tous les types de bâtiments :

- Un système de management environnemental de l'opération (SMO) où le maître d'ouvrage fixe ses objectifs pour l'opération et précise le rôle des différents acteurs,
- 14 cibles qui permettent de structurer la réponse technique, architecturale et économique (matériaux de construction, chantier à faible nuisance, gestion de l'énergie, gestion de l'eau, confort acoustique, qualité de l'air...),
- Des indicateurs de performance.



Évolution du nombre de logements ayant demandé et obtenu une certification H&E par année

Unité : nombre de logements - Source : Cerqual



27 734 logements collectifs et individuels groupés engagés dans une certification Habitat & Environnement

Avec près de 2 200 logements engagés dans la certification en 2013, H&E est la plus répandue des démarches de qualité environnementale du bâti en Nord-Pas de Calais.

Les demandes de certification diminuent encore en 2013 au niveau régional (-32%) et suivent ainsi la tendance des mises en chantier.

Les certifications accordées suivent globalement la tendance des demandes avec environ 1 an de retard.



Lancée en 2003 par l'Association QUALITEL, la certification Habitat & Environnement est une démarche qui a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement. Elle est applicable aux opérations de logements neufs en immeubles collectifs et individuels groupés.



376 logements collectifs et individuels groupés certifiés NF – démarche HQE

La certification NF logements – démarche HQE, mise en place en 2008, enregistre ses premières certifications accordées en Nord-Pas de Calais en 2013. L'absence de données sur les demandes de certification ne permet pas de prévoir l'évolution de cette certification.



Cette certification a été lancée en décembre 2007 et est attribuée par CERQUAL également. Elle porte sur les opérations immobilières de logements neufs, collectifs et individuels groupés. Elle est attribuée à un opérateur donné pour l'ensemble de sa production. Comme NF maisons individuelles – démarche HQE, elle s'appuie sur les 14 cibles du référentiel HQE.





Les matériaux bio-sourcés dans les logements neufs : un label au point mort

Bilan 2013 de la labellisation "bâtiment biosourcé" Source : Cerqual et Cequami	Nord-Pas de Calais	France
Nombre de projets	-	5
Nombre de logements	-	117

Aucun projet ne s'est engagé dans la labellisation « bâtiment biosourcé » dans la région en 2013.

Au niveau national, seuls 5 projets ont demandé la labellisation. Il s'agit de 102 logements collectifs et de 15 maisons individuelles groupées.

En l'absence de dispositif incitatif d'ampleur nationale, cette labellisation ne démarre pas vraiment.



Label « Bâtiment biosourcé » :

Issu de la loi Grenelle, ce label réglementaire d'État a pour vocation de « contribuer essentiellement à promouvoir l'utilisation de ressources de proximité, à dynamiser le tissu économique local et à favoriser le développement et la structuration d'éco-industries dans les territoires, et à offrir un choix plus large de matériaux et de produits pour les maîtres d'ouvrage. » (Définition donnée par le Décret n° 2012-518 du 19 avril 2012)

Le label « bâtiment biosourcé » est délivré par un organisme certificateur : Cerqual et Cequami pour les logements depuis 2013 et Certivéa pour les locaux depuis début 2014. Il est associé systématiquement à une certification portant sur la qualité globale du bâtiment. Contrairement aux labels réglementaires de performance énergétique, le label « bâtiment biosourcé » n'est soutenu par aucun dispositif incitatif au niveau national, mais valorise les démarches volontaires des maîtres d'ouvrage.

Un exemple de construction réalisée avec des matériaux biosourcés en Nord-Pas de Calais



Maison individuelle à Wervicq-Sud (59)

Cette maison, à l'enveloppe thermique très performante, est certifiée Passivhaus.

Les matériaux biosourcés utilisés dans la construction de cette maison :

- Ossature bois
- Murs isolés en ouate de cellulose par l'intérieur et en fibre de bois par l'extérieur
- Toiture plate isolée par 36 cm de ouate de cellulose
- Plancher cloué massif (Douglas)
- Menuiserie bois
- Bardage en aulne non traité (provenance régionale)
- Mur intérieur en briques de terre crue régionale
- Enduits intérieurs à la terre

Source : cd2e, Les Écoconstructeurs NPdC



Chênelet



A l'origine de l'aventure Chênelet aux début des années 80, une communauté catholique ayant la volonté d'accueillir et de donner du travail à des personnes en difficulté du Pas de Calais. C'est ainsi que se sont développées un ensemble de structures partenaires, repris sous l'intitulé du groupe Chênelet, et tournées vers l'insertion professionnelle de personnes en difficulté et vers l'invention de logements sociaux de qualité.

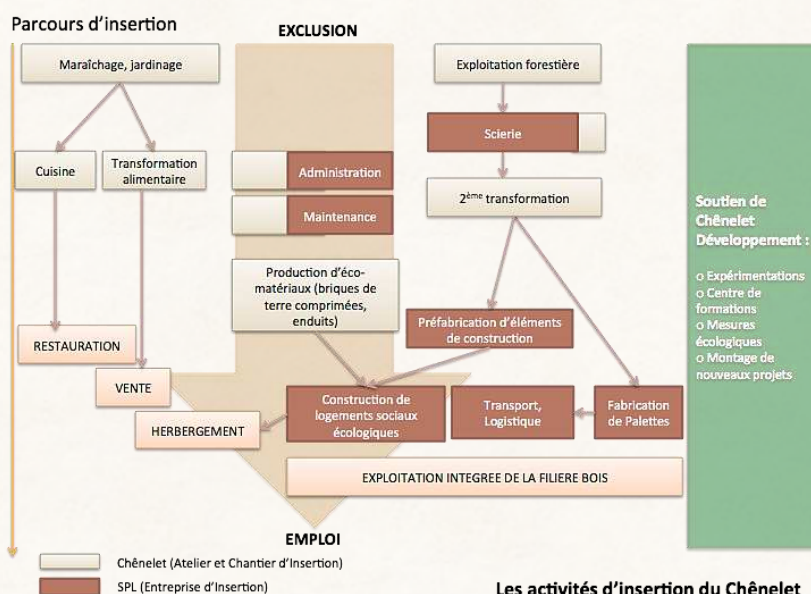
Plusieurs structures ont ainsi été créées :

- une entreprise d'insertion : Scierie et Palette du littoral (SPL) qui développe son activité à travers différents métiers (fabrication de palettes hors-standard, transport et logistique, scierie, construction de logements sociaux écologiques, ...). SPL réunit 185 salariés, dont 135 personnes en insertion professionnelle.
- un chantier et atelier d'insertion : Chênelet.
- une association, organisme de formation et appui au développement de nouvelles activités : Chênelet Développement.
- une foncière sociale : la Foncière Chênelet qui permet d'assurer la maîtrise d'ouvrage de projets d'éco-construction à vocation sociale (logements sociaux, foyers d'accueil, crèches, etc.).

Chênelet répond à la question : comment utiliser les ressources naturelles et les mettre au service des personnes qui en ont besoin par le moyen de l'activité économique?

Historique :

- 1981 : Création de la Communauté de l'Annonciation
- 1986 : Création de Somebois
- 1988 : Rachat du site d'Audruicq (qui deviendra par la suite le site de SPL)
- 1992 : Création de l'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) Chênelet
- 1995 : Création de l'association Chênelet Développement
- 1995 : Création de l'Entreprise d'Insertion Scierie et Palettes du Littoral (SPL)
- 1997 : Création de la SCI Chênelet Habitat
- 2009 : Création de la Foncière Chênelet



Dans la construction, l'expertise Chênelet se déploie à travers :

- la construction de logements sociaux, sains, confortables et à charges maîtrisées, destinés à des familles à revenus modestes ;
- l'utilisation dans les constructions d'éco-matériaux performants, naturels, durables, et exploités localement ;
- la formation qualifiante de personnes en cours d'insertion professionnelle, dans les secteurs du BTP et du développement durable.



Atelier de préfabrication des « caissons » passifs avec isolation paille



Atelier de fabrication de briques en terre crue

Photos : DREAL Nord-Pas de Calais

Source : chenelet.org



Chênelet : quelques **exemples** de réalisations



Le groupe Chênelet expérimente depuis 1998 des techniques constructives écologiques innovantes : ossature bois, briques de terre crue, bois massif cloué, isolation ouate de cellulose. Avec les gîtes, le groupe a validé le process d'une gamme supérieure : ossature bois et isolation paille, toiture végétalisée, bardages, filtre à roseaux, briques de terre crue, ventilation naturelle hybride, récupération d'eau de pluie, chauffe-eau couplé à des panneaux solaires.

Les gîtes, situés à Landrethun le Nord (62) sont constitués de trois maisons et de deux studios adaptés à l'accueil de personnes handicapées. Ils sont destinés à héberger des familles en vacances ou à des séminaires d'entreprises.

La construction de ces gîtes permet d'adosser à l'activité existante de restauration du groupe une activité d'hébergement confiée à l'ACI Chênelet (atelier et chantier d'insertion), qui propose des parcours d'insertion à des personnes éloignées de l'emploi.



Source : chenelet.org – Photo : DREAL Nord-Pas de Calais



Le bâtiment de bureaux d'une société de transport à Saint-Omer (62) construit par SPL et livré en mars 2014 a été certifié PassivHaus.

Cette certification témoigne de la maîtrise complète (conception/ réalisation/ mesure / livraison) du processus de fabrication de bâtiments à très faibles besoins énergétiques par la SCOP Scierie Palettes du Littoral.

Elle confirme la compatibilité des éléments préfabriqués "caissons paille" et leur mode d'assemblage avec le plus haut standard de performance énergétique : bâtiment passif certifié.

Le niveau de performance standardisé des enveloppes (murs / toitures / dalles) des maisons Chênelet est basé sur ce niveau.

Quatre logements sociaux d'une surface utile de 344 m² ont été inaugurés à Merville (59) le 17 juin 2014. Ces logements ont été construits avec des éco-matériaux tels l'isolation en paille, la brique de terre crue, la fibre de bois, et du bois massif cloué. Trois types de bois ont été utilisés : mélèze, peuplier et épicéa. Le toit, à faible pente, est végétalisé. Cette opération, élaborée avec la commune de Merville, très engagée sur les questions d'environnement, a permis après 8 mois de chantier de créer des logements sains, confortables et à charges maîtrisées pour une vingtaine d'habitants.



Source : chenelet.org



● ● ● ● Ce qu'il faut retenir sur les bâtiments tertiaires

Les signes de reconnaissance des **rénovation de bâtiments tertiaires ne décollent pas**

- ✓ 5 opérations engagées dans une labellisation de rénovation énergétique depuis 2009
- ✓ 4 opérations engagées dans une rénovation avec démarche de qualité environnementale depuis 2009

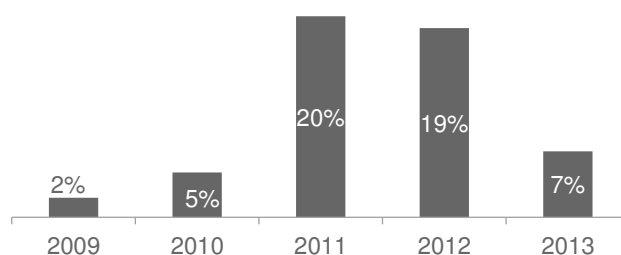


Les signes de reconnaissance des **bâtiments tertiaires neufs**

- ✓ Aucune nouvelle opération engagée dans une labellisation de performance énergétique en 2013
- ✓ 9 opérations engagées dans une démarche de qualité environnementale en 2013



Part des locaux tertiaires mis en chantier ayant fait l'objet
d'une certification QEB par année
Unité : % - Source : CERTIVEA, Sitadel2

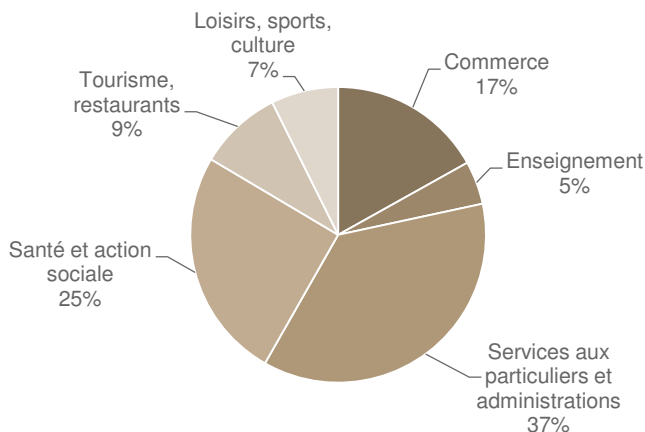




Le parc existant de locaux tertiaires dans la région

Bâtiments tertiaires en 2013 par secteur d'activité

Unité : nombre – Source : INSEE Base Permanente des Équipements



En Nord-Pas de Calais, 103 553 établissements ont été recensés par l'INSEE dans la base permanente des équipements 2013.

La répartition par branche à l'échelle de la région est comparable au national, toutefois les services aux particuliers sont en retrait (42% en France) et les établissements de santé sont surreprésentés (20% au niveau national).

Les enjeux de la réhabilitation énergétique du parc tertiaire

Consommation d'énergie finale par branche du secteur tertiaire en 2011 en France <i>Source: NORENER 2013, Observatoire Climat</i>	Consommation en GWh	Part des branches
Commerces	13 378	27%
Enseignement	11 952	24%
Bureau et administration	9 065	19%
Santé	6 601	14%
Café et hôtel	2 014	4%
Autres	5 978	12%
TOTAL	48 988	

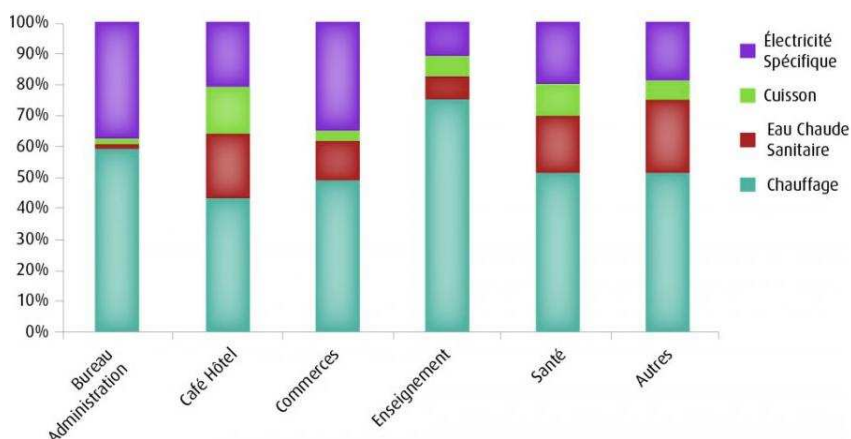
En France, les commerces et les établissements dédiés à l'enseignement sont les plus consommateurs d'énergie finale.

Près des trois quarts de l'énergie utilisée par les bâtiments tertiaires concerne la production de chaleur (chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson).

Cependant, chaque branche se comporte différemment. Les bureaux et administrations ainsi que les commerces ont une consommation d'électricité (éclairage, bureautique) plus élevée que les autres branches.

Répartition des consommations du parc tertiaire par usage

Unité : % - Source : Energie Demain 2011



En région, le secteur tertiaire consomme principalement de l'électricité (42%) et des produits pétroliers (31%). Les consommations d'énergie finale du secteur sont en hausse depuis 2007.



Les bâtiments tertiaires rénovés : les labels de performance énergétique

Label BBC-Effinergie des bâtiments tertiaires : bilan des demandes et labellisations accordées à fin 2013		Nord-Pas de Calais	France	Part Région / France
<i>Source : Effinergie</i>				
Demandes de labellisation BBC	en m ²	36 904	1 583 534	2%
	en nombre d'opérations	5	198	3%
Labellisation BBC accordées	en m ²	27 990	558 800	5%
	en nombre d'opérations	1	54	2%

Évolution 2012-2013
Surface de bâtiments tertiaires engagés en BBC rénovation

Région NC.	France
	-56%

Aucune nouvelle demande de labellisation BBC rénovation n'a été recensée en 2013.

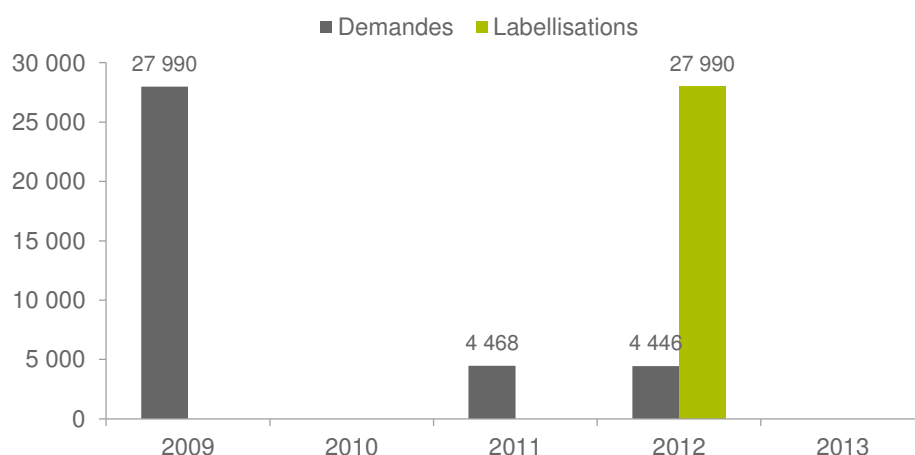
Depuis 2009, 5 opérations tertiaires ont fait l'objet d'une demande de labellisation, soit 3% des demandes passées en France.

Les locaux ayant fait l'objet d'une demande en Nord-Pas de Calais ont une surface moyenne de 7 381 m² (7 998 m² en France).

Une seule opération a été labellisée en 2012, 3 ans après avoir fait la demande.

Evolution des demandes et accords de labellisation BBC rénovation pour les locaux en Nord-Pas de Calais

Unité : Surface en m² - Source : BBC-Effinergie



BBC Rénovation pour les locaux : La consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage des locaux est inférieure de 40% à la consommation conventionnelle de référence définie dans la Réglementation Thermique dite Globale.



Les bâtiments tertiaires rénovés : les démarches de qualité environnementale

Bilan de la certification NF Bâtiments tertiaires - démarche HQE en rénovation à fin 2013		Nord-Pas de Calais	France	Part Région / France
<i>Source : Certivea</i>				
Demandes de certification	en m ²	19 242	1 330 337	1%
	en nombre d'opérations	4	123	3%
Certifications accordés	en m ²	-	497 793	0%
	en nombre d'opérations	-	35	0%

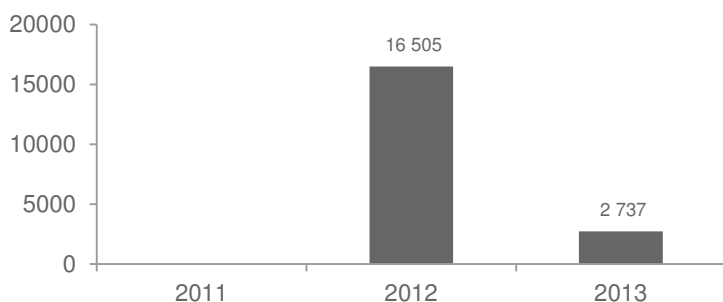
Évolution 2012-2013
Surface de bâtiments tertiaires rénovés ayant fait une demande de certification NF HQE

Région	France
-90%	-51%

Seules 4 opérations étaient engagées dans une démarche de rénovation QEB et aucune réalisation n'avait été certifiée à fin 2013.

Les locaux engagés dans une démarche de rénovation QEB sont des bâtiments d'enseignement à 63%, des bureaux à 23% et des locaux de commerce à 14%.

Évolution des demandes de labellisation NF HQE pour des bâtiments tertiaires rénovés en région par année
Unité : surface de locaux en m² – Source : Effinergie



i La certification « NF bâtiments tertiaires – démarche HQE® » est délivrée par Certivea, filiale du CSTB. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation en neuf ou en réhabilitation. Une certification NF équipement sportifs – démarche HQE ainsi qu'une certification NF bâtiments tertiaires en exploitation – démarche HQE ont également été développées.



Zoom sur une opération de rénovation NF HQE : le collège Saint Exupéry de Steenvoorde (59)

Les travaux de rénovation et d'extension ont débutés en 2013 et devraient être terminés pour la rentrée 2016. L'établissement pourra accueillir 550 élèves et sera doté d'une demi-pension, d'une salle d'activités, d'un plateau sportif de 1000 m², d'une salle culturelle et d'un arboretum, regroupant 20 espèces d'arbres différentes

Le programme certifié HQE intègre les éléments suivants : toitures végétalisées, récupération des eaux de pluie, eau chaude sanitaire solaire, éclairage naturel performant, confort thermique performant, chantier vert.

Source : La Voix du Nord, ETR ingénierie





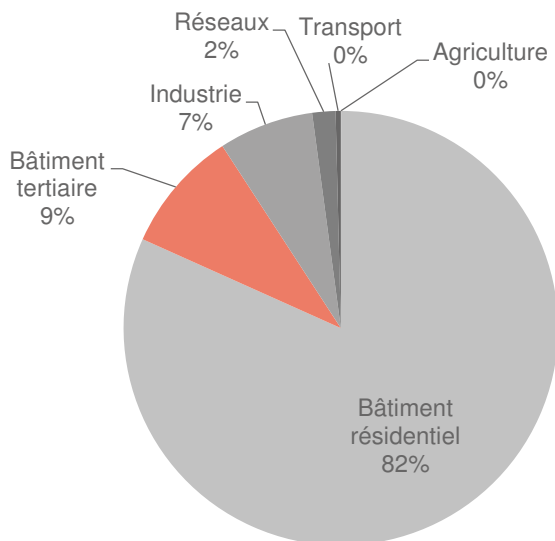
Les bâtiments tertiaires rénovés : les **certificats d'économie d'énergie**

CEE accordés dans le secteur du bâtiment tertiaire à fin mars 2014 Source : MEDDE	Région	France	Part région / France
Volume en GWh cumac	3 017	52 945	6%

Évolution 2012-2013
Volume de CEE délivrés pour le tertiaire

Région NC.	France +84%
------------	-----------------------

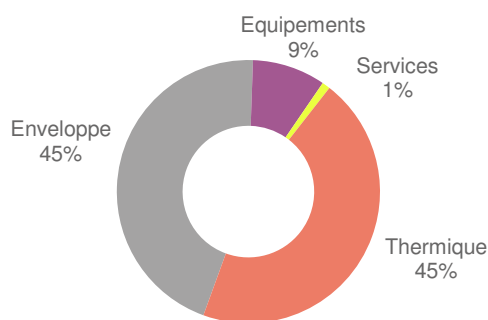
Répartition du volume cumulé à fin mars 2014 de CEE distribués par secteur
Unité : % - Source : MEDDE



Les 3 017 GWh cumac d'économie d'énergie réalisées sur le parc de bâtiment tertiaire représentent seulement 9% du volume de certificats d'économies d'énergie enregistré à fin mars 2014 (12% en France).

45% des CEE accordés dans le secteur tertiaire sont liés à des opérations thermiques (principalement des chaudières condensation). Les travaux d'enveloppe représentent aussi 45% des CEE et concernent surtout l'isolation des combles, des toitures et des planchers.

Répartition des secteurs de travaux liés aux CEE accordés pour les bâtiments tertiaires
Unité : KWh cumac - Source : MEDDE



i Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) a été introduit par la loi sur l'énergie de 2005. Cette mesure repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les Pouvoirs Publics sur une période donnée aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique) et depuis 2011 aux vendeurs de carburants automobiles.

Les obligés doivent amener leurs clients à réaliser des économies d'énergie en leur apportant des informations sur les moyens à mettre en œuvre. En contrepartie du constat des investissements effectués par les clients grâce à ces actions, les vendeurs d'énergie reçoivent des certificats sur la base de forfaits en kWh calculés par type d'action.

Les obligés peuvent aussi se procurer des CEE auprès d'autres acteurs, les éligibles, pouvant obtenir des certificats (ANAH, bailleurs sociaux, collectivités territoriales,...).

Suite aux deux premières périodes (2006-2009 et 2011-2014) pour lesquelles l'obligation d'économies d'énergie était respectivement de 54 TWh et de 345 TWh, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre une 3ème période (2015-2017) avec un objectif d'économie d'énergie de 660 TWh.



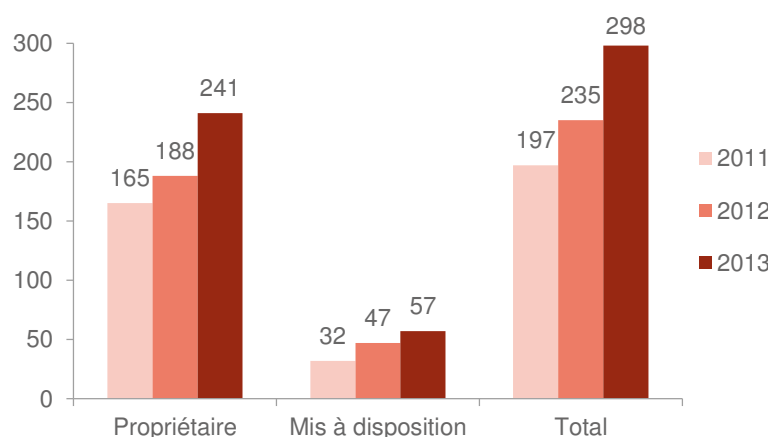
Les bâtiments tertiaires rénovés : les audits des bâtiments de l'Etat

Bilan des audits des bâtiments de l'Etat en Nord-Pas de Calais à novembre 2013 <i>Source : DREAL NPDC</i>	Nombre	SUB
Bâtiments audités	189	347 672 m ²
Part des bâtiments audités	63,4%	80,5%
Bâtiments restant à auditer	92	60 531 m ²
Bâtiments à ne pas auditer	17	23 570 m ²

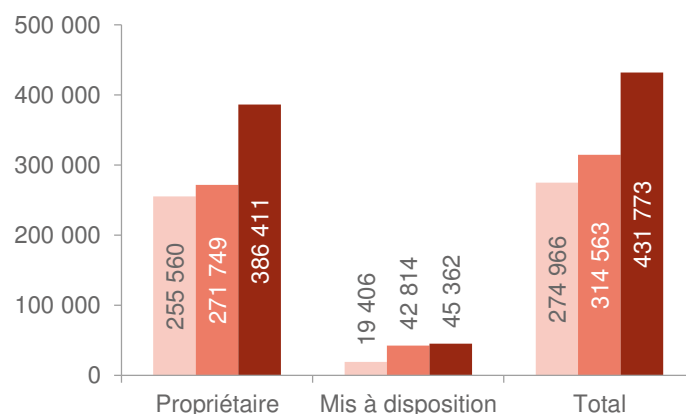
A novembre 2013, 80,5% de la surface (SUB) des bâtiments de l'État du programme d'entretien a fait l'objet d'un audit.

Les bâtiments restants à auditer représentent 14 % de la surface totale pour 30% des bâtiments.

Evolution du **nombre** de bâtiments concernés par le programme d'entretien des bâtiments de l'Etat
Unité : nombre de bâtiments - Source : DREAL NPDC



Evolution de la **SUB** des bâtiments concernés par le programme d'entretien des bâtiments de l'Etat
Unité : SUB en m² - Source : DREAL NPDC



SUB : la Surface Utile Brute est égale à la SHON moins les surfaces qui ne sont pas utilisables pour des raisons tenant à la structure de l'immeuble (poteaux, murs extérieurs, circulations verticales, locaux techniques...).

Périmètre du programme d'entretien des bâtiments de l'Etat en 2013 : au 1^{er} janvier 2013, intégration des bâtiments de bureau des administrations des Finances, Douanes et Justice et suppression des bâtiments de bureau de Voies Navigables de France suite à son changement de statut.

i Créé par la loi de finances initiale pour 2009, le programme 309 pour l' « Entretien des bâtiments de l'Etat » constitue un outil de la politique immobilière de l'Etat propriétaire visant à retracer au sein d'un programme unique les crédits d'entretien lourd des bâtiments qui sont propriété de l'Etat. Pouvant financer des travaux de remise en état et en conformité, le programme peut contribuer à la mise en accessibilité des bâtiments publics, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de performance énergétique (réduction, dans un délai de 8 ans à compter de la clôture d'une première phase d'audit en 2012, de la consommation d'énergie des bâtiments de l'État de 40 % et des émissions de gaz à effet de serre de 50 %).

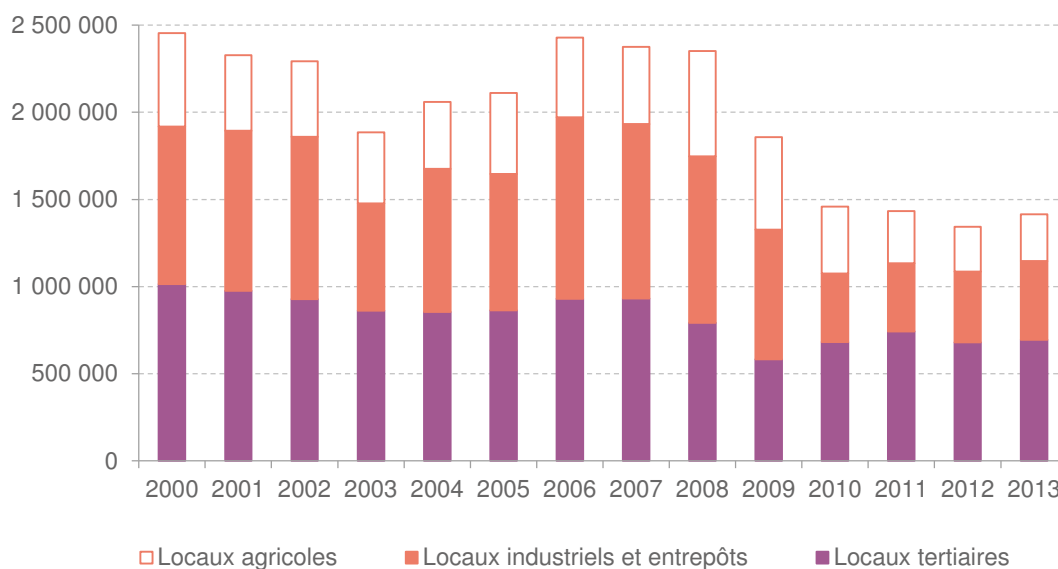
Source : senat.fr



La construction neuve : 1 414 375 m² de locaux mis en chantier en 2013

Évolution des mises en chantier de locaux par année en Nord-Pas de Calais

Unité : surface plancher en m² - Source : DREAL Sit@del2



Avec près de 700 000 m² de surface plancher, les locaux tertiaires commencés représentent 49% du total des locaux mis en chantier en 2013, les entrepôts en représentent 22% et les locaux industriels 19%.

La construction de locaux augmente légèrement en 2013 par rapport à 2012 (+5%), cependant cette évolution est portée par les entrepôts et les locaux agricoles.

La surface de locaux tertiaires commencés stagne (+2% sur un an). Les mises en chantier progressent fortement pour l'hébergement hôtelier (multiplié par 8 par rapport à 2012) et les bureaux (+23%) alors qu'elle n'évolue que de +6% pour les services publics. A l'inverse, les surfaces consacrées aux locaux de commerce et d'artisanat diminuent (-25% et -27%).

Les locaux tertiaires commencés en Nord-Pas de Calais représentent 4,6 % des mises en chantier enregistrées au niveau national. Les entrepôts et locaux industriels commencés en région pèsent pour 7% de la construction française.



Les bâtiments tertiaires neufs et la performance énergétique

Bilan de la labellisation BBC-Effinergie pour les bâtiments tertiaires neufs à fin 2013		Nord-Pas de Calais	France	Part Région / France
<i>Source : Effinergie</i>				
Demandes	en m ²	191 772	6 190 809	3%
	en nombre d'opérations	52	906	6%
Certifications	en m ²	28 325	1 617 174	2%
	en nombre d'opérations	12	285	4%

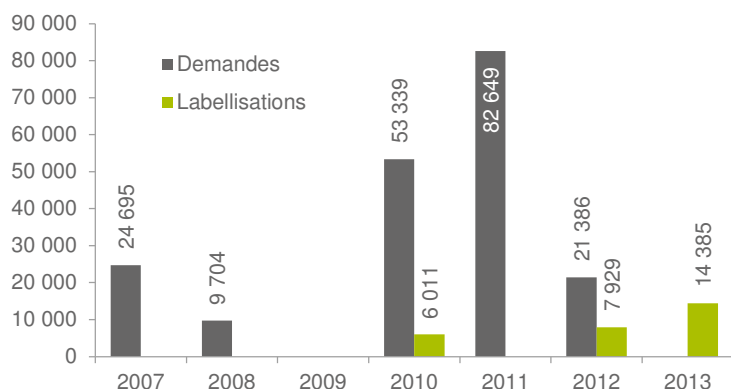


Aucune demande de labellisation n'a été enregistrée en 2013. 14 385 m², pour 9 opérations, ont été labellisés en 2013 soit 4,5 fois plus que l'année précédente.

En 2012, 3% des surfaces de locaux tertiaires mis en chantier ont fait l'objet d'une demande de labellisation, le maximum a été atteint en 2011 avec 11% des mises en chantier.

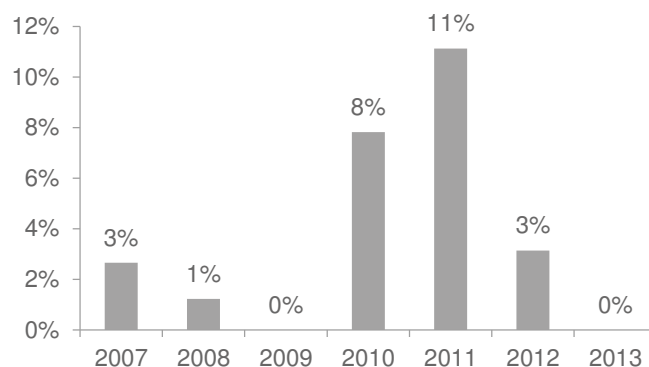
Evolution des demandes et accords de labellisation BBC neuf en Nord-Pas de Calais

Unité : Surface en m² - Source : BBC-Effinergie



Part des demandes de labellisation énergétique sur les locaux tertiaires mis en chantier en région

Unité : % - Source : BBC-Effinergie, Sitaldel2



Effinergie-Neuf pour les locaux :

Cette labellisation n'est plus délivrable pour les permis de construire déposés après le 31/12/2012. L'objectif de consommation maximale en énergie primaire est fixé à 50% de la consommation conventionnelle de référence. Les calculs sont faits en utilisant la méthode de calcul Th-CE qui est celle de la réglementation thermique 2005. Les résultats sont en kWh d'énergie primaire par m² de Surface Hors Oeuvre Nette (SHON).

Les autres labels de performance énergétique

Certifications Minergie provisoires et définitives Bilan au 31 décembre 2013		Nord-Pas de Calais	France	Part région / France
<i>Unité : nombre de logts - Source : Prioriterre, La maison passive</i>				
Labels Minergie	Définitif	4	34	12%
	Provisoire	3	15	20%
Passivhaus	Opérations tertiaires	3	16	19%

10 locaux tertiaires ont déjà été ou vont être certifiés Minergie ou Passivhaus en Nord-Pas de Calais. Ces locaux sont des bureaux et des bâtiments destinés à l'enseignement (collèges et écoles).



Les bâtiments tertiaires rénovés : les démarches de qualité environnementale

Bilan de la certification NF Bâtiments tertiaires - démarche HQE		Région	France	Part Région / France
Source : Certivéa				
Demandes de certification	en m ²	671 540	22 346 572	3%
	en nombre d'opérations	70	1 286	5%
Certifications accordés	en m ²	371 942	9 300 887	4%
	en nombre d'opérations	41	592	7%

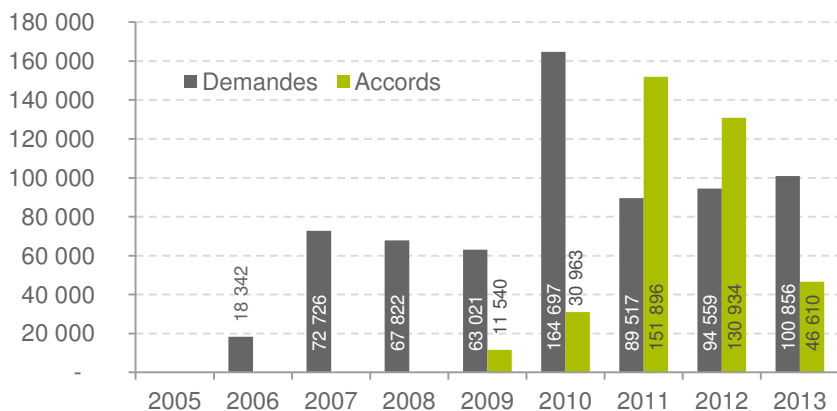
Évolution 2012-2013
Surfaces engagées dans une certification HQE

Région	France
-64 %	-20 %

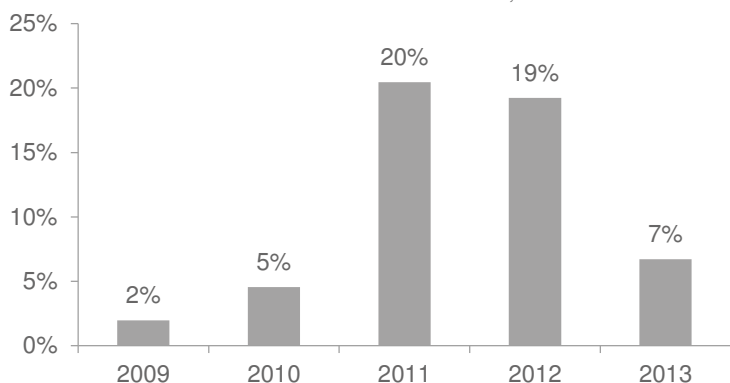
Sur les 70 opérations engagées (certification du programme) à fin 2013, 41 opérations avaient la certification NF HQE pour leur réalisation.

Parmi les locaux engagés dans une démarche QEB, 31% des surfaces sont destinés à l'enseignement, 29% sont des bureaux et 24% des plateformes logistique. Les autres concernent des bâtiments de commerce, de santé et des salles de sport.

Évolution des surfaces de bâtiment tertiaires engagés dans la certification NF – démarche HQE par année
Unité : m² - Source : Certivéa



Part des locaux tertiaires mis en chantier ayant fait l'objet d'une certification QEB par année
Unité : % - Source : CERTIVEA, Sitaldel2



La certification « NF bâtiments tertiaires – démarche HQE® » est délivrée par Certivéa, filiale du CSTB. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation en neuf ou en réhabilitation. Une certification NF équipements sportifs – démarche HQE ainsi qu'une certification NF bâtiments tertiaires en exploitation – démarche HQE ont également été développées.





Ce qu'il faut retenir sur l'adaptation de la filière

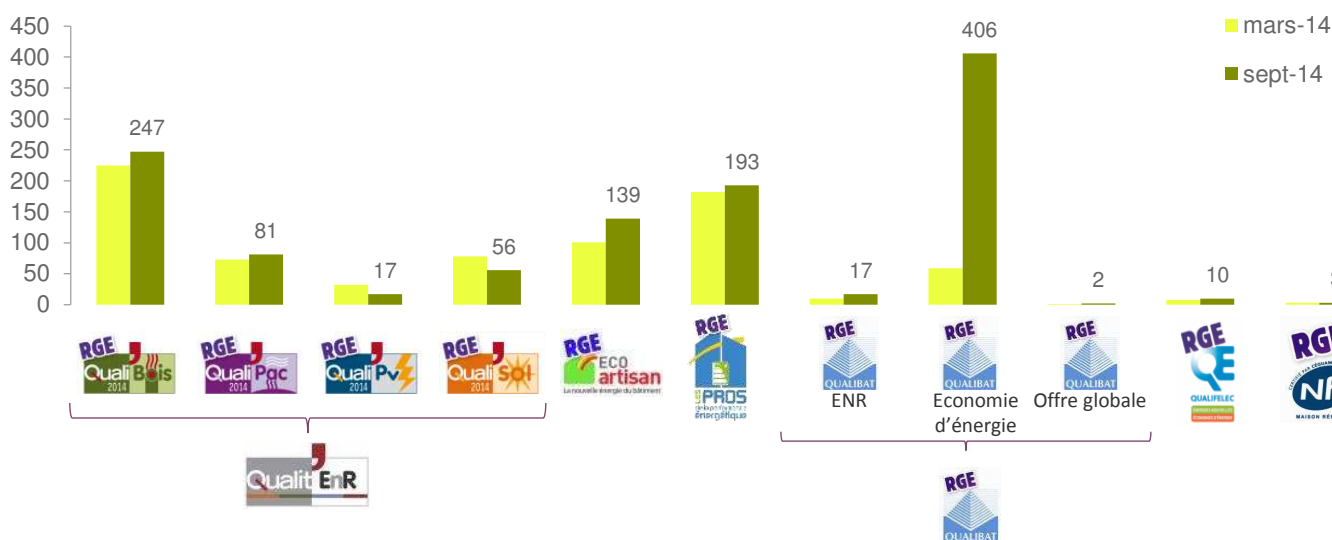
✓ 1 171 signes « RGE travaux » en septembre 2014

- +79% sur 9 mois (décembre 2013 à septembre 2014)
- Pour environ 740 entreprises (DHUP)



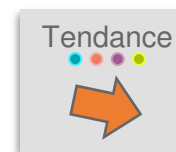
Evolution du nombre de signes RGE

Unité : nombre de signes recensés – Sources : Qualit'EnR, Qualibat, Qualifélec, Céquami, Certibat



Note : le nombre de signes est différent du nombre d'entreprises qualifiées. En effet, une seule entreprise peut avoir un ou plusieurs signes de reconnaissance RGE

✓ 46 signes « RGE études » en septembre 2014, pour autant de bureaux d'études



Evolution du nombre de signes RGE études

Unité : nombre de signes recensés – Sources : OPQIBI, Certivéa, I-Cert, OPQTECC



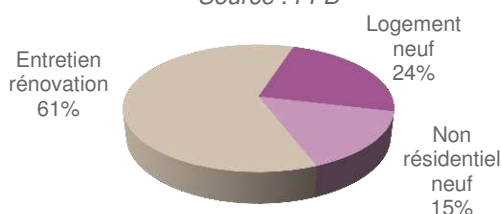


Les entreprises de mise en œuvre

➤ La structure d'activité du bâtiment

Répartition du chiffre d'affaire bâtiment 2013

Source : FFB

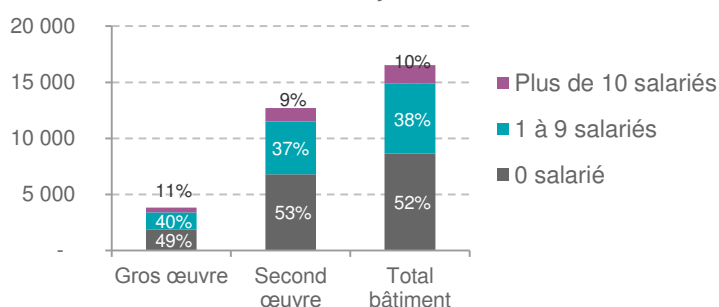


- ✓ L'entretien-rénovation représente plus de la moitié de l'activité.
- ✓ Le marché du logement représente 60,6% de l'activité bâtiment neuf.

➤ L'emploi dans les établissements du bâtiment

Répartition des établissements de bâtiment de la région selon la taille salariale

Source : INSEE, au 1^{er} janvier 2013



- ✓ 79 448 emplois salariés à fin juin 2014 (9% de l'emploi salarié marchand régional).
- Plus de 4 200 emplois intérimaires (en équivalent temps plein) à fin juin 2014.
- ✓ 16 515 établissements de bâtiment qui représentent 8% des entreprises en région.
- Dont 77% dans le second œuvre.
- Plus de 14 200 établissements artisanaux.
- Un tissu de « petites entreprises » (90% des établissements ont moins de 10 salariés).

La maîtrise d'œuvre

➤ L'emploi dans l'architecture

Architectes et sociétés inscrits au tableau de l'ordre des architectes

Source : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, septembre 2014

Nord-Pas de Calais

Architectes	983
Sociétés d'architecture	392

- ✓ **En France**, 29 831 architectes et agréés en architecture étaient inscrits au tableau de l'ordre à fin 2013. 995 nouveaux architectes se sont inscrits au cours de l'année 2013.
- ✓ **En Nord-Pas de Calais**, la densité d'architecte est plus faible qu'au niveau national (2,5 architectes pour 10 000 habitants contre 4,5 en France).

➤ L'emploi dans les bureaux d'études de la construction

Nombre d'adhérents du CICF dans le secteur de la construction par syndicat

Source : CINOVA, septembre 2014

Nord-Pas de Calais

Syndicat « construction »	11
Syndicat « management »	6
Syndicat « territoires et environnement »	5
Syndicat « infrastructures et environnement »	4

- ✓ Il n'existe aucun recensement exhaustif des bureaux d'études et ingénieurs-conseils de la construction exerçant dans la région. Le nombre d'adhérent au CINOVA n'est qu'un premier éclairage.

Le syndicat « management » regroupe notamment les assistants à maîtrise d'ouvrage en qualité environnementale du bâti (AMO QEB).



Reprise des formations **FEEBat** depuis 2013

Nombre de stagiaires FEEBat en région <i>Sources : Cellule FEEBat, Constructys</i>	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Cumul depuis de début du dispositif
Module 1	41	326	68	126	118	NS.	
Module 2	5	139	81	61	83	NS.	
Module 3 ancienne version	-	16	28	194	84	NS.	
Module 3 nouvelle version	-	-	-	-	22	NS.	
Module 3 bâtiment ancien	-	-	-	-	-	NS.	
Module 4.1	-	-	-	4	-	NS.	
Module 4.2	-	-	-	-	-	NS.	
Module 5.1	-	-	-	4	70	NS.	
Module 5.2	-	-	-	-	64	NS.	
Module Tertiaire	-	-	141	25	8	NS.	
Total	46	481	318	414	449	722 *	2 430
<i>Evolution par rapport à l'année précédente</i>		+946% ▲	-34% ▼	+30% ▲	+8% ▲	+61% ▲	

* nombre de stages donné par Constructys, sans le détail par modules



2 430 stages FEEBat recensés à fin 2013 depuis le début du dispositif en Nord-Pas de Calais

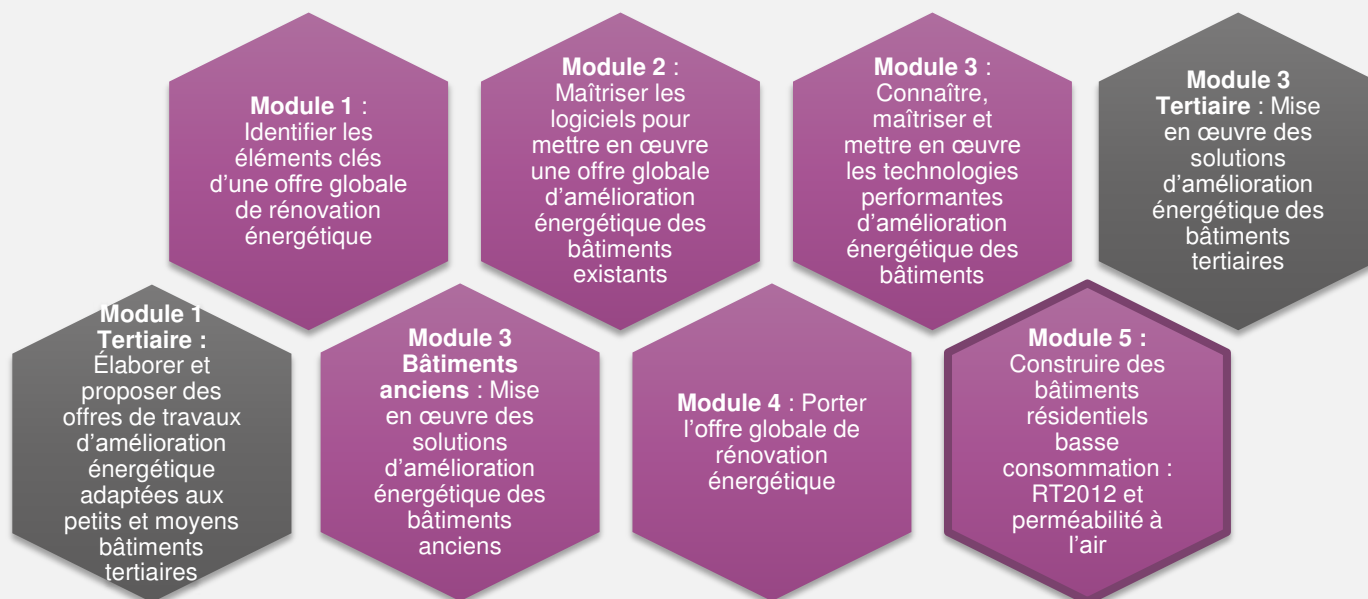
Après une tendance à la stagnation du nombre de stages FEEBat réalisés, les professionnels se remobilisent en 2013 avec plus de 700 stages suivis par des salariés d'entreprise et artisans.



La **Formation aux Economies d'Énergie des entreprises et des artisans du Bâtiment (FEEBat)** développe et systématise la prise en compte de la dimension énergétique dans l'ensemble des travaux de rénovation des bâtiments.

Le dispositif FEEBat se compose de :

- 5 modules pour la rénovation énergétique des logements existants, avec une déclinaison des modules 1 et 3 pour les bâtiments tertiaires. Ces deux modules se déclinent également pour les DOM.
- 1 module consacré à la construction de bâtiments basse consommation



Les objectifs de ces formations sont :

- Systématiser la prise en compte de la dimension énergétique et environnementale dans les travaux de rénovation,
- Assurer la qualité des travaux réalisés en maîtrisant les interfaces et en anticipant les défauts de mise en œuvre,
- Accroître le rôle de prescripteurs des entreprises et artisans du bâtiment en termes de rénovation globale et de bouquets de travaux.

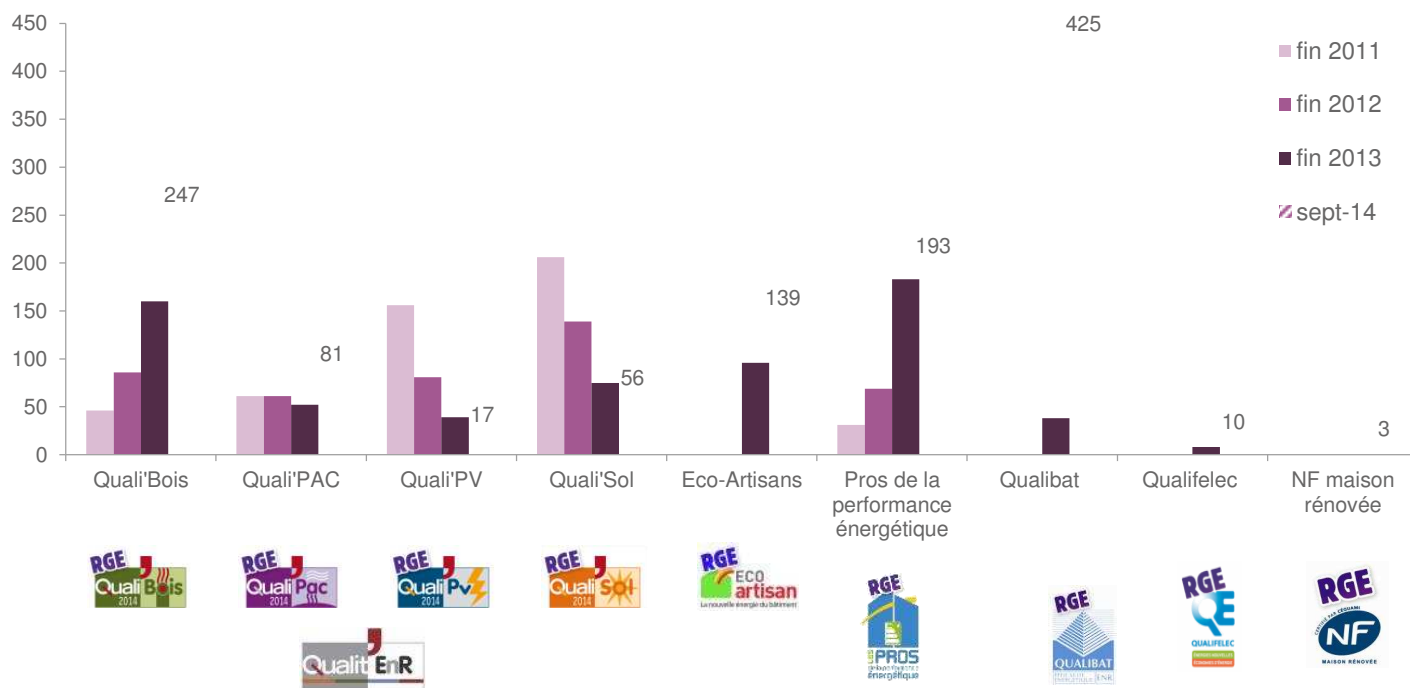


La filière se prépare aux nouvelles réglementations

RGE

Evolution des signes RGE en Nord-Pas de Calais

Unité : nombre mentions recensées – Sources : QUALIBAT, Quali'EnR, QUALIFELEC, CEQUAMI, CERTIBAT



Note : le nombre de signes est différent du nombre d'entreprises qualifiées. En effet, une seule entreprise peut avoir un ou plusieurs signes de reconnaissance RGE

RECONNU GARANT ENVIRONNEMENT

1 171 signes de reconnaissance RGE recensés en Nord-Pas de Calais fin septembre 2014, +79% par rapport à fin décembre 2013.

Les principaux signes de reconnaissance RGE concernent majoritairement les qualifications Quali'Bois et Qualibat mention économie d'énergie, puis les qualifications Pros de la performance énergétique et Eco-artisans.

A fin septembre 2014, les 757 signes Qualibat, Pros de la performance énergétique et Eco-artisans concernent 537 entreprises, soit 1,4 qualifications par entreprises en moyenne.

i

L'État, les fédérations d'entreprises et artisans du bâtiment et trois organismes de qualification du bâtiment et des énergies renouvelables ont signé, le 9 novembre 2011, une charte d'engagement, et lancé la mention « RGE », aujourd'hui « Reconnu Garant de l'Environnement ». Elle concerne les entreprises et artisans du Bâtiment pour des travaux d'efficacité énergétique ou d'installations d'équipements de production d'énergie renouvelable (EnR). Ces labels et marques permettent désormais aux particuliers de repérer plus facilement les entreprises apportant la confiance nécessaire pour réaliser des travaux d'économie d'énergie.

L'État, dans son plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), a réaffirmé son engagement à mettre en place une éco-conditionnalité des aides publiques aux travaux de performance énergétique réalisés par des entreprises qui bénéficient de cette mention. À partir du 1er septembre 2014, certaines aides publiques (1er septembre 2014 pour l'Eco PTZ, 1er janvier 2015 pour le Crédit d'impôt développement durable qui deviendra Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique (CITE)), distribuées aux ménages souhaitant faire des travaux de rénovation énergétique de leur logement, seront ainsi conditionnées au recours à des professionnels porteurs de signes de qualité RGE.



Le nombre d'appellations Qualit'EnR progresse à nouveau en 2014

Nombre d'appellations Qualit'EnR à fin septembre 2014 <i>Source : Qualit'EnR</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part Région/ France
Quali'Bois	247	4 381	6%
Quali'Pac	81	2 752	3%
Quali'Pv	17	943	2%
Quali'Sol	56	1 863	3%
TOTAL	401	9 939	4%



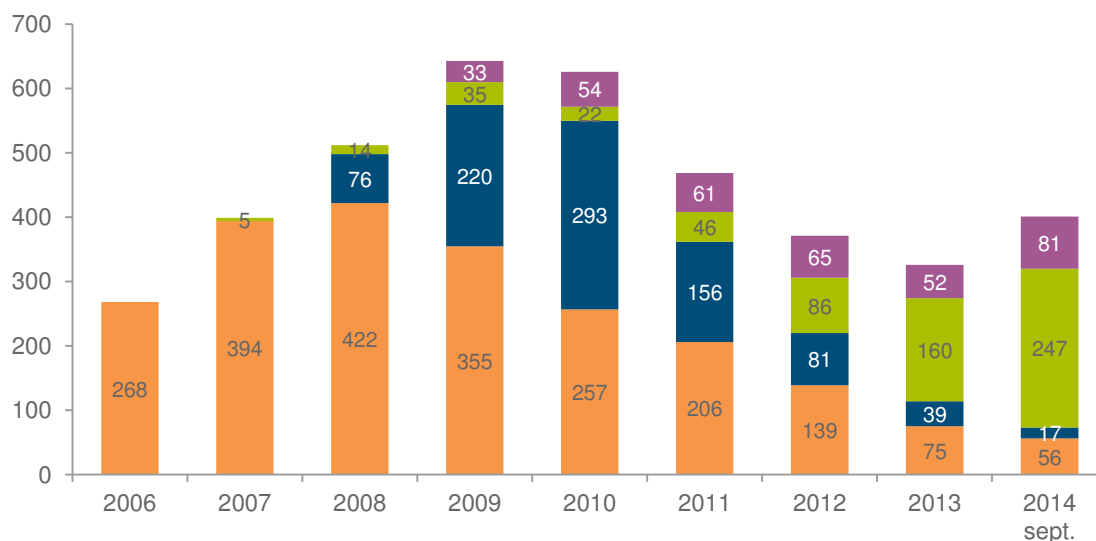
401 appellations Qualit'EnR ont été recensées en région à fin septembre 2014

Comparé à d'autres régions, le Nord-Pas de Calais est sous-représenté en Qualit'EnR avec seulement 4% des appellations enregistrées en France. Cependant, avec près de 250 appellations Quali'Bois, le nombre d'installateurs d'appareils de chauffage bois énergie reconnus augmente fortement par rapport aux années précédentes. Après une diminution pendant 4 années consécutives, le nombre d'appellations recensées a atteint son point le plus bas en 2013 avant de repartir à la hausse en 2014.

Une entreprise Qualit'EnR en Nord-Pas de Calais détient en moyenne 2,3 appellations de cette marque.

Evolution du nombre d'appellations Qualit'EnR par année en Nord-Pas de Calais

Unité : nombre d'appellations - Source : Qualit'EnR



L'association **Qualit'EnR** a été fondée début 2006 pour promouvoir la qualité des prestations des professionnels et la qualité d'installation des systèmes à énergie renouvelable. Elle gère ainsi les dispositifs de qualité et des règlements afférents aux qualifications : « **Quali'Bois** » (bois énergie), « **Quali'Pac** » (aérothermie-géothermie), « **Quali'Pv** » (solaire photovoltaïque) et « **Quali'Sol** » (solaire thermique).

Obligations spécifiques :

- Justifier de la compétence du référent technique de l'entreprise (formation agréée ou évaluation seule),
- Signature d'une charte,
- Audit documentaire et de contrôle de réalisation.

Sources : Qualit'EnR, ADEME



Plus de 400 appellations QualiBat® RGE en région

Nombre d'appellations QualiBat® RGE à fin septembre 2014 Source : QualiBat	Nord-Pas de Calais	France	Part Région/ France
QualiBat® RGE mention économie d'énergie	406	12 867	3%
QualiBat® RGE - qualifications EnR	17	461	4%
QualiBat® RGE - offre globale	2	11	18%
TOTAL	425	13 339	3%

425 appellations QualiBat® RGE recensées en région à fin mai 2014

Dans le détail, ce sont essentiellement des entreprises disposant d'une qualification en lien avec les métiers de la rénovation sur laquelle ont été ajoutée une mention « économie d'énergie ». Il s'agit du signe RGE qui a connu la plus forte hausse.

Les qualifications QualiBat® efficacité énergétique mention offre globale sont encore confidentielles en région comme en France.



Les qualifications **QualiBat® RGE** permettent de reconnaître les compétences des entreprises dans le domaine des énergies renouvelables (activités 81-EnR Photovoltaïque, 82-EnR Solaire, 83-EnR PAC et 84-EnR Bois) ou de l'efficacité énergétique (activité 86 ECO Artisan®, Pros de la performance énergétique®, Offre globale®).

Concernant les qualifications **QualiBat® RGE EnR**, ces dernières concernent les modules photovoltaïques, les chauffe-eau solaires, les installations solaires thermiques, les pompes à chaleur géothermiques et installations thermiques bois énergie. Ces qualifications reconnaissent globalement l'installation, le raccordement et la mise en service des équipements. Les entreprises sont également amenées à informer, conseiller leurs clients voire à proposer des recommandations afin d'optimiser leur fonctionnement.

Avec la qualification **QualiBat RGE - Offre globale**, l'entreprise étudie, préconise et réalise des travaux de rénovation, sur la base d'une évaluation thermique, dans le cadre d'une offre globale, en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des logements, qu'il s'agisse par exemple d'une maison individuelle ou d'un logement en immeuble collectif à chauffage individuel, ainsi que les petits tertiaires et les commerces.

Par ailleurs, la mention "**Efficacité énergétique - travaux isolés**" associée à une ou plusieurs autres qualifications QUALIBAT dans les familles fonctionnelles de travaux 2 (Structure et gros œuvre), 3 (Enveloppe extérieure), 4 (Clos-divisions-aménagements), 5 (Equipements techniques), 6 (Finitions), 7 (Isolation thermique-acoustique-frigorifique) et 9 (Offre globale) donne également accès à la reconnaissance officielle "Reconnu Garant de l'Environnement".

Obligations spécifiques :

- Formations FEEBat module 1 (Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants) et module 2 (Maîtriser les logiciels pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants) ou formations aux EnR,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation sur chantier.

Sources : QualiBat, ADEME

Le nombre d'ECO-Artisan® poursuit sa hausse en 2014

Nombre d'ECO Artisans® en région à fin septembre 2014 Source : CAPEB	Nord-Pas de Calais	France	Part région/ France
Nombre d'ECO Artisans®	139	3 986	3%



Un ECO Artisan® est un artisan titulaire de la qualification 8611 - Efficacité Énergétique ECO Artisan qui s'engage à respecter un référentiel relatif à l'amélioration des performances énergétiques des logements (évaluation de la performance énergétique, conseil global en rénovation énergétique, réalisation de travaux dans son corps de métier et vérification de la qualité).

ECO Artisan® est une marque désormais délivrée par QUALIBAT (depuis le 1er janvier 2014), organisme indépendant et tierce partie qui contrôle, en particulier sur chantier, le respect des engagements pris par l'entreprise.

Obligations spécifiques :

- Contrôle QCM : connaissances techniques générales et thermiques, maîtrise du logiciel d'évaluation thermique, capacité de conseil,
- Signature d'une charte,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation.

Sources : CAPEB, ADEME



Le nombre de **Pros de la performance énergétique**® continue d'augmenter en 2014

Nombre de Pros de la performance énergétique® à fin septembre 2014 <i>Source : FFB</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part Région/ France
Nombre de Pros de la performance énergétique®	193	1 358	14%



193 Pros de la performance énergétique® enregistrés fin 2013 en région

Les qualifications Pros de la performance énergétique ont progressé très fortement en 2013, +163% par rapport à 2012. Les appellations attribuées en région représentent 14% de l'ensemble des appellations attribuées en France.



Les Pros de la performance énergétique® est une entreprise titulaire de la qualification 8621 - Efficacité Energétique « Les Pros de la performance énergétique ». Elle traduit le savoir-faire de l'entreprise à mettre en œuvre et/ou installer des matériaux, composants et équipements qui concourent à la performance énergétique des bâtiments ou à l'amélioration de leur efficacité dans son activité et sa connaissance des principes thermiques et énergétiques, lui permettant de préconiser des travaux dans une approche globale du bâtiment.

Les Pros de la performance énergétique® est une marque désormais délivrée par QUALIBAT (depuis le 1er janvier 2014), organisme indépendant et tierce partie qui contrôle, en particulier sur chantier, le respect des engagements pris par l'entreprise.

Obligations spécifiques :

- Disposer d'une qualification QualiBat (ou Qualit'EnR ou Qualifelec),
- Formation FEEBat,
- Signature de la charte « Bâtir avec l'environnement »,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation.

Sources : FFB, ADEME

Encore peu d'entreprises qualifiées **Qualifelec** en région

Nombre de qualifications Qualifelec RGE à fin septembre 2014 <i>Source : Qualifelec</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part région/ France
Qualifelec RGE - installation électrique mention SPV (photovoltaïque)	8	258	3%
Qualifelec RGE - installation électrique mention économie d'énergie	3	147	2%
Qualifelec RGE - chauffage ventilation climatisation mention économie d'énergie	-	53	0%
TOTAL	11	458	2%



Le territoire régional, comme national, compte encore peu d'entreprises qualifiées Qualifelec RGE.

Il s'agit très majoritairement de qualifications d'installation électrique mention SPV (photovoltaïque) avec 8 entreprises.



*QUALIFELEC est un organisme de qualification des entreprises du génie électrique et énergétique (professionnels de l'électricité, entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables). Les qualifications **Qualifelec RGE** visent en priorité les travaux de performance énergétique des logements réalisés pour les particuliers avec deux volets :*

Les travaux d'amélioration énergétique notamment : la fourniture et pose d'isolation, de menuiseries extérieures, d'installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire, de ventilation, etc., qu'ils soient réalisés de façon isolée ou, de préférence, en bouquet de travaux ou dans le cadre d'une offre globale ;

Les travaux d'installation d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable : solaire photovoltaïque, solaire thermique, tous types de pompes à chaleur non réversibles, bois.

Les trois qualifications RGE proposées par Qualifelec sont installation électrique mention SPV, installation électrique mention économie d'énergie et chauffage, ventilation, climatisation mention économie d'énergie.

Obligations spécifiques :

- Formation adaptée : FEEBat module 1 (Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants) + module 2 (Maîtriser les logiciels pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants) ou module 3 (Connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies performantes d'amélioration énergétique des bâtiments) ou module 5 (Gérer les interfaces d'un chantier en résidentiel basse consommation : RT2012 – perméabilité à l'air) ou Module 5.2 : Mettre en œuvre des bâtiments en résidentiel basse consommation : RT2012 – perméabilité à l'air) selon le type de travaux,
- Contrôle de connaissances pour valider les compétences,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation.

Sources : Qualifelec, ADEME



Peu de marques NF/ NF HQE Maison rénovée

Evolution du nombre de marques RGE NF Maison rénovée et NF HQE Maison rénovée à fin septembre 2014 <i>Source : Céquami</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part région/ France
Nombre de marques NF Maison rénovée	3	146	2%
Nombre de marques NF HQE Maison rénovée	0	12	0%



3 marques NF Maison rénovée recensées en région fin septembre 2014

Le nombre de marques distribuées évolue peu. Ceci est à mettre en parallèle du fait que ces 3 marques représentent seulement 2 sociétés (comprenant plusieurs établissements).

A noter que les marques NF HQE Maison rénovée sont aussi comptabilisées dans NF Maison rénovée.



Créé en 1999, Céquami est un organisme chargé de la certification, la labellisation et la promotion de la qualité globale, environnementale et la performance énergétique pour la construction et la rénovation des maisons individuelles en France.

La marque NF Maison Rénovée RGE reconnaît les professionnels de la rénovation globale : même si c'est le professionnel qui demande la certification, c'est la maison qui est ensuite certifiée (attestation nominative délivrée au particulier à la fin des travaux). Le professionnel s'engage sur le résultat défini avec le client, maître d'ouvrage, résultat attesté par la certification.

Obligations spécifiques :

- Respect du référentiel de certification : organisation, services, évaluation technique de l'existant, suivi de chantier, DPE (Diagnostic Performance Energétique) après travaux,
- Audit sur site de l'organisation et des services,
- Vérifications de chantier,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation.

Sources : Cequami, ADEME

De rares certifications RGE Certibat rénovation énergétique

Nombre de certifications RGE Certibat rénovation énergétique à fin septembre 2014 <i>Source : Certibat</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part Région/ France
Certifications RGE - rénovation énergétique probatoires	2	57	3,5%
Certifications RGE - rénovation énergétique confirmées	0	3	0%



2 entreprises en attente de certification Certibat RGE rénovation énergétique à la fin septembre 2014 en Nord-Pas de Calais.

Les certifications RGE délivrées par Certibat sont encore confidentielles sur le territoire régional, à l'instar de l'ensemble du pays.



CERTIBAT a été créée en 2003 pour répondre aux besoins de certification par tierce partie des systèmes de management, produits et services de l'ensemble des acteurs de la filière construction. Filiale de Qualibat, CERTIBAT est le seul organisme de certification dédié au secteur de la construction.

La certification RGE Certibat rénovation énergétique garantit la capacité d'une entité à concevoir et réaliser des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment, y compris des agrandissements et extensions, dans le cadre d'une offre globale d'amélioration de la performance énergétique, ainsi que sa capacité à assurer l'accompagnement du maître d'ouvrage tout au long du projet.

Obligations spécifiques :

- Formation,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation.

Sources : Certibat, ADEME



La marque Quali'Pévèle



Le Pays Pévèlois regroupe 38 communes, situées au sud-est de l'aire métropolitaine lilloise, et compte plus de 90 000 habitants. Près de 500 établissements du bâtiment sont présent sur le territoire, plus de 95% sont des entreprises artisanales (INSEE SIRENE 2012).

L'association du Pays Pévèlois, avec l'appui de l'Ademe et du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, a créé la marque Quali'Pévèle pour distinguer les artisans de la Pévèle qui avancent vers l'éco-construction et l'éco-rénovation.

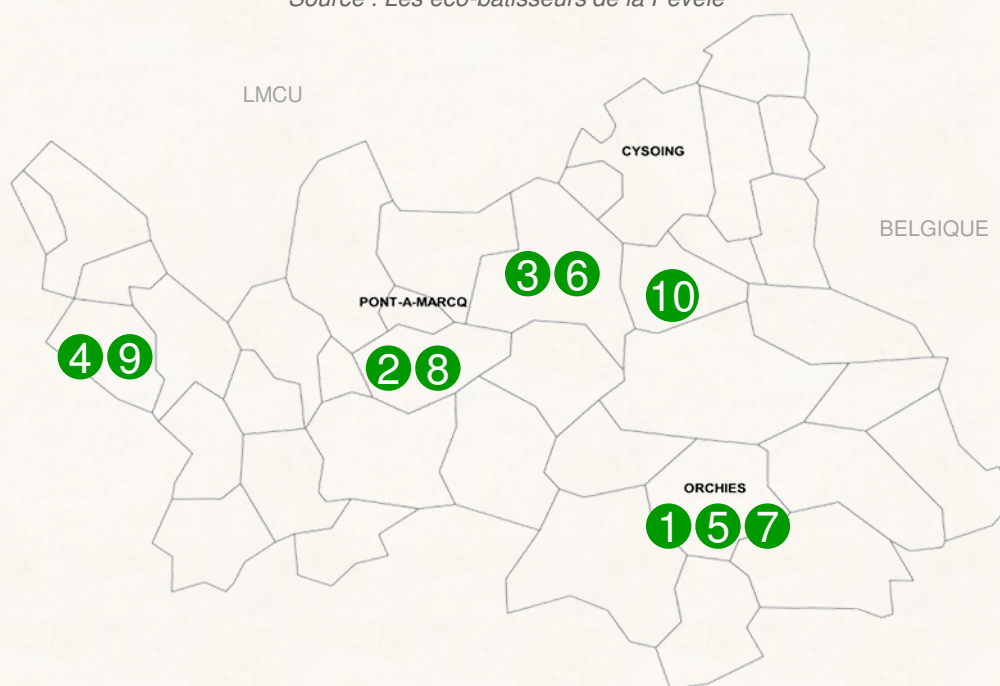
En octobre 2013, l'association « Les Eco-Bâtisseurs de la Pévèle » est créée pour réunir les entreprises reconnues Quali'Pévèle. Les entreprises reconnues Quali'Pévèle doivent remplir un certain nombre d'obligations notamment en termes de formation de ses équipes aux techniques d'éco-construction.

Courant août 2014, 10 entreprises de bâtiment et bureaux d'études sont membres de l'association des éco-bâtisseurs de la Pévèle.

Source : ecoconstruction-qualipevele.fr

Entreprises et bureaux d'études Quali'Pévèle

Source : Les éco-bâtisseurs de la Pévèle



Entreprise	Commune	Corps de métier	Marque RGE
1 Andrivo	Orchies	Constructions écologiques, béton cellulaire	Pros de la performance énergétique
2 Avenir Pro Clim	Mérégnies	Chauffe-eau solaires, PAC, etc.	Quali'Sol, Quali'PAC
3 Avenir Rénovation	Templeuve	Façade	
4 Cap Wood	Camphin en Carembault	Charpente et ossature bois	Pros de la performance énergétique
5 Eco Energie Nord	Orchies	Chauffage, spé. aérothermie et géothermie	Pros de la performance énergétique
6 Habitat Bois Concept	Templeuve	Aide à l'auto-construction, ossature bois...	Eco-artisan (pour la construction)
7 Habitat Test Thermic	Orchies	Test d'étanchéité, thermographie, infiltrométrie	
8 Matlex Energies	Mérégnies	Cheminées, poêles et inserts bois	Quali'Bois, Eco-artisan
9 Tereszko & fils	Camphin en Carembault	Chauffage, EnR	Pros de la performance énergétique
10 Veobat (SCMAB)	Genech	Maçonnerie, plâtrerie, menuiserie	Pros de la performance énergétique



Les bureaux d'études anticipent des **projets de réglementation**

Le nombre de stagiaires FEEBat parcours maîtrise d'œuvre en région n'a pas encore été recensé.



Maîtrise d'Œuvre



Depuis juillet 2012, le dispositif de Formation aux Economies d'Energie des entreprises dans le Bâtiment (FEEBat) s'est également ouvert aux entreprises et professionnels libéraux de la maîtrise d'œuvre (MOE). Un parcours de formation dédié à la MOE a ainsi été mis en place afin de favoriser la prise en compte globale, par ces professionnels, de la dimension énergétique et environnementale lors de projets de conception ou de rénovation des bâtiments.

Le « parcours maîtrise d'œuvre » s'articule autour de 4 sessions de formation spécifiques à la MOE :

Module 1 :
Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants

Module 2 :
Maîtriser les outils pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants

Module 3 :
Enveloppe et conception de bâtiments étanches à l'air

Module 4 :
Prévenir l'apparition de désordres et pathologies du bâti existant à l'issue du projet de réhabilitation énergétique

Au premier semestre 2014, toutes les sessions de formation FEE Bat Maîtrise d'Œuvre 2014 ont été annulées faute de la signature d'un accord cadre de partenariat entre EDF et ses partenaires pour la Maîtrise d'œuvre.

Les signes « **RGE Etudes** » se diversifient

Nombre de signes RGE - Maîtrise d'œuvre recensés à fin septembre 2014	Nord-Pas de Calais	France	Part Région/ France
<i>Sources : OPQIBI, Certivéa, I.Cert, OPQTECC</i>			
Bureaux d'études qualifiés OPQIBI - RGE	45	1 025	4%
Bureaux d'études thermiques NF RGE	-	16	0%
Bureaux d'études thermiques Neuf et Rénovation RGE	1	6	17%
OPQTECC - RGE	-	-	-
TOTAL	46	1 047	4%

46 bureaux d'études recensés RGE en région à la fin du 3^{ème} trimestre 2014

Les signes de reconnaissance RGE pour la maîtrise d'œuvre commencent à se développer.



En parallèle de ce qui existe pour les entreprises et artisans du bâtiment, une nouvelle charte **RGE études** a été signée le 4 novembre 2013. Elle permettra d'une part, aux maîtres d'ouvrage d'identifier la compétence des professionnels en matière d'amélioration de la performance énergétique et, d'autre part, d'engager la montée en compétence de ces maîtres d'œuvre.

Des démarches sont engagées par l'ADEME pour la mise en place au 1er janvier 2015 du principe d'éco-conditionnalité de ses soutiens financiers pour l'aide à la décision préalable aux travaux des bâtiments et installations d'énergies renouvelables. Ces aides seront donc conditionnées à la réalisation des études (audits énergétiques, études thermiques, études de faisabilité ENR...) titulaires d'un signe de qualité RGE.



Formation des **auditeurs environnementaux et énergétiques** (Conseil Régional)



Le Plan 100 000 logements vise d'ici 2050 la réhabilitation environnementale et énergétique des 1 400 000 logements dits anciens (construits avant 1990) de la région Nord-Pas de Calais. Dans ce cadre, la Région veut développer l'audit environnemental et énergétique auprès des propriétaires occupants et bailleurs privés de maisons individuelles.

L'audit environnemental et énergétique (AEE) est un outil d'aide à la décision, initié par la Région Nord-Pas de Calais, destiné à informer, guider et accompagner les particuliers dans le projet de réhabilitation de leur logement.

Formation à la démarche d'audit environnementaux et énergétiques

La durée de la formation est de 7 jours.

Contenu de la formation :

- présentation des dispositifs régionaux et nationaux en matière d'efficacité énergétique et de préservation de l'environnement (Plan 100 000 logements Nord-Pas de Calais, Grenelle de l'environnement, réglementation thermique en vigueur...)
- approfondissement des connaissances en bâtiment : typologies de bâtis, pathologies de l'enveloppe, thermique du bâtiment, équipements de chauffage, étanchéité à l'air, énergies renouvelables, éco-matériaux...
- recensement des économies d'énergie possibles et aides disponibles
- sensibilisation à l'économie du bâtiment : savoir prioriser et estimer les travaux à entreprendre
- familiarisation à l'utilisation du logiciel de calcul de performance énergétique
- formation au processus d'aide à la décision
- apprentissage de l'écriture d'un rapport d'audit
- réalisation d'un test grandeur nature

Profils pré-requis des stagiaires :

- Thermie : BAC + 2 minimum thermique du bâtiment, environnement énergétique (BTS fluides, DUT génie thermique, DUT génie civil, licence pro thermique, master 2 éco-développement) avec expérience professionnelle (liste non exhaustive)
- Bâtiment : expérience dans le bâtiment en encadrement d'équipe et conduite de travaux

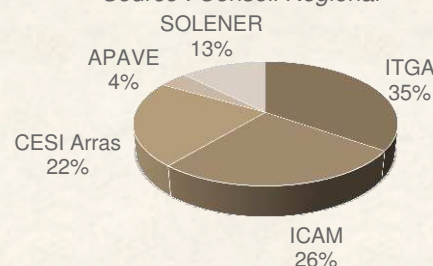
Compétences acquises à l'issue de la formation :

- ✓ Thermie : réalisation de mesures, métrés et calculs thermiques...
- ✓ Bâtiment : connaissance et maîtrise des principes de construction, des normes, de la réglementation thermique, des matériaux, de l'économie du bâtiment, des pathologies, des solutions existantes en termes d'isolation et d'étanchéité à l'air, d'isolation thermique par l'extérieur ou encore de ventilation, des typologies régionales de l'habitat ancien...
- ✓ Relationnelles avec le particulier : aptitudes au conseil et à l'aide à la décision, pédagogie et adaptation du vocabulaire technique propre au bâtiment et à l'efficacité énergétique...

**Les sessions de formation ont démarrées en mai 2013.
En un an, 75 auditeurs ont été formés (bilan août 2014).**

Répartition des auditeurs formés par organisme

Source : Conseil Régional



Source : Conseil Régional Nord-Pas de Calais



Une quarantaine de bureaux d'études qualifiés OPQIBI RGE

Nombre de qualifications RGE et de bureaux d'études RGE au 1er juillet 2014 <i>Source : OPQIBI</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part Région / France
Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)	22	522	4%
Étude d'installations complexes de chauffage	11	314	4%
Étude d'installations courantes de chauffage et de VMC	28	593	5%
Étude d'installations de production utilisant l'énergie solaire photovoltaïque	11	172	6%
Étude d'installations de production utilisant l'énergie solaire thermique	8	218	4%
Étude d'installations frigorifiques et de climatisation complexes	9	241	4%
Étude d'installations frigorifiques et de climatisation courantes	18	400	5%
Etude en isolation thermique du bâtiment	23	487	5%
Ingénierie des centrales de production utilisant les énergies aérauliques, hydrauliques ou géothermiques	3	55	5%
Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie solaire	8	127	6%
Ingénierie des installations de production utilisant la biomasse en combustion	4	123	3%
Ingénierie des installations de production utilisant les énergies aérauliques, hydrauliques ou géothermiques	4	124	3%
Ingénierie du traitement de la perméabilité à l'air du bâtiment et des réseaux aérauliques	0	12	0%
Ingénierie en génie climatique complexe	10	252	4%
Ingénierie en génie climatique courant	21	454	5%
Etude thermique réglementaire "bâtiment collectif d'habitation et/ou tertiaire"	0	2	0%
Etude thermique réglementaire "maison individuelle"	0	2	0%
AMO pour la réalisation d'installations de production d'énergie utilisant la biomasse	0	0	0%
Nombre de bureaux d'études RGE	45	1 025	4%

45 bureaux d'études sont qualifiés RGE OPQIBI en Région à fin septembre 2014

Les principales qualifications attribuées concernent les études d'installations de chauffage, les audits énergétiques des bâtiments, les études en isolation thermique du bâtiment et l'ingénierie en génie climatique.



Nombre de qualifications OPQIBI QEB (Qualité environnementale des Bâtiments) de bureaux d'études à début janvier 2014 <i>Source : OPQIBI</i>	Région	France	Part Région / France
AMO en développement durable	4	103	4%
AMO en Qualité Environnementale des Opérations	12	219	5%
Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)	22	522	4%
Développement durable en bâtiment	3	66	5%
Diagnostic en réutilisation-réhabilitation des ouvrages de bâtiment	9	178	5%
Programmation en développement durable	1	66	2%
TOTAL	51	1154	4%

Parallèlement, 51 qualifications QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments) de bureaux d'études recensées en région fin septembre 2014



L'OPQIBI est l'organisme de qualification de l'ingénierie, créé en 1963 à l'initiative de la Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France (CICF), de la Fédération des Professionnels de l'Ingénierie (SYNTEC-INGÉNIEURIE) et du Syndicat National des Ingénieurs et Techniciens en Aménagement (SNITA). Il délivre des certificats de qualification pour les métiers de plusieurs domaines dont le bâtiment, aux prestataires exerçant l'ingénierie à titre principal ou accessoire.

Fin 2013, l'OPQIBI a signé la charte « RGE études ». Cette charte définit les modalités d'obtention de la mention « RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement) pour les signes de qualité (qualifications ou certifications) délivrés aux professionnels réalisant des prestations intellectuelles concourant à la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergie renouvelable.

Source : OPQIBI



Très peu de bureaux d'études thermiques certifiés

Nombre de bureau d'études thermiques NF RGE à fin septembre 2014 <i>Source : Certivéa</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part Région / France
Nombre de bureaux d'études thermiques NF RGE	0	16	0%

Aucun bureau d'études thermiques NF RGE recensé en Région

Le dispositif étant récent, peu de certifications sont délivrées.



i Délivrée par Certivéa, la Certification NF Etudes Thermiques RGE valorise la compétence des bureaux d'études thermiques et permet de garantir aux clients la conformité et la pertinence de l'étude mais également de les guider dans le choix de leur prestataire. Elle valide aussi bien l'organisation du bureau d'études lui-même, que la qualité des études qu'il réalise et la qualité des services associés.
Source : Certivea

Nombre de bureau d'études thermiques Neuf et Rénovation RGE à septembre 2014 <i>Source : I-Cert</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part Région / France
Nombre de bureaux d'études thermiques Neuf et Rénovation RGE	1	6	17%

Un bureau d'études thermiques Neuf et Rénovation RGE recensé en région

Cette certification est encore très confidentielle au niveau national du fait de la récence du dispositif.



i Délivrée par I.Cert, la certification BENR RGE (Bureaux d'Etudes thermiques Neuf et Rénovation) s'adresse aux bureaux d'études afin de reconnaître leur savoir-faire en conseil et en prestations d'accompagnement pour la réduction de la facture énergétique dans l'habitat neuf et existant.
Source : I.Cert

Aucun certificat OPQTECC RGE délivré sur le territoire national

Le dépôt du référentiel RGE a été mis en place sur le site Internet au mois de juillet 2014. Les premiers certificats devraient être délivrés en fin d'année 2014.



i Dès 2015, les savoir-faire des économistes de la construction et des programmistes pourront être reconnus grâce à l'obtention, sous conditions, de la qualification/certification OPQTECC RGE. Cette dernière leur permettra de valoriser leurs compétences en matière de prise en compte du contexte environnemental, de la performance énergétique du bâti, des travaux et des équipements qui en découlent.
Source : OPQTECC

Nombre d'Experts de la Rénovation Énergétique (ERE) à septembre 2014 <i>Source : I-Cert</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part Région / France
Nombre d'Experts de la Rénovation Énergétique	12	214	6%

12 experts en rénovation énergétique recensés en septembre 2014

Le nombre d'experts en rénovations énergétique (ERE) a diminué au cours de l'année passée.



i Délivrée par I.Cert, cette certification d'Expert en Rénovation Énergétique reconnaît les compétences de personnes dans l'approche globale de travaux de rénovation énergétique. Il conseille et accompagne ainsi le maître d'ouvrage dans l'approche globale de travaux de rénovation énergétique.
Source : I.Cert

Source : I.Cert



● ● ● ● Ce qu'il faut retenir sur
les marchés des énergies renouvelables

L'installation d'équipements de production d'**énergies renouvelables**



- ✓ **4,4 mégawatt de puissance photovoltaïque** raccordée en 2013
- ✓ **15,4 mégawatt de puissance éolienne** installée en 2013
- ✓ **36 5600 m² d'équipements solaire thermique** installés à fin 2011

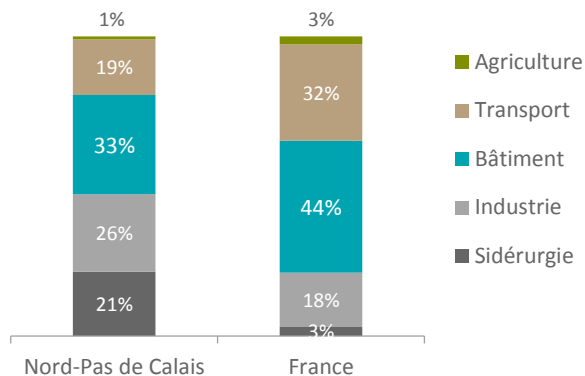


Le secteur du **Bâtiment** consomme un tiers de l'énergie finale

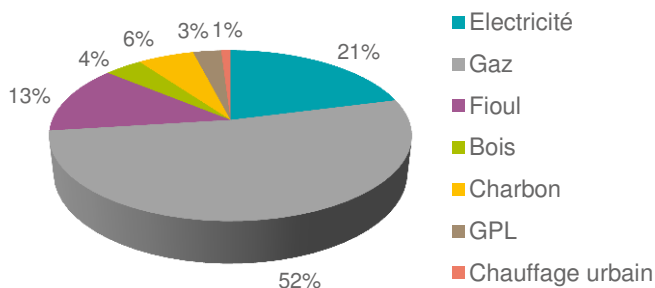
Consommation d'énergie finale par secteur en 2011 en région <i>Source: NORENER 2013, Observatoire Climat</i>	Consommation en Ktep	Part région/ France
Agriculture	123	3%
Transport	2 445	5%
Bâtiment résidentiel	2 780	6%
Bâtiment tertiaire	1 564	
Industrie (hors sidérurgie)	3 391	12%
Sidérurgie	2 820	57%
TOTAL	13 123	8%

Ktep : milliers de tonnes équivalent pétrole

Poids des secteurs dans la consommation d'énergie finale
Source : Observatoire Climat NORENER 2013, DREAL



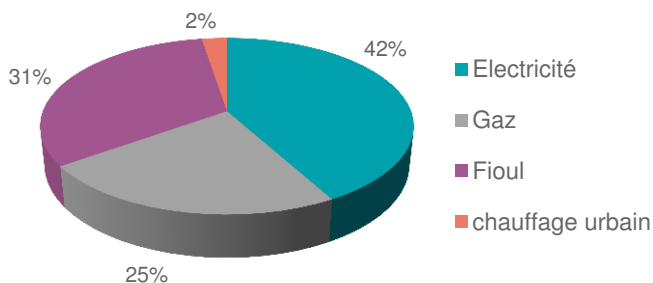
Répartition des consommations énergétiques finales des logements en Nord-Pas de Calais
Source : Energies demain 2011



Les bâtiments résidentiels et tertiaires regroupent 33% des consommations d'énergie finale en Nord-Pas de Calais.

Avec près de 2,8 millions de tonnes équivalent pétrole, les consommations d'énergie du secteur résidentiel se placent en 3^{ème} position, derrière l'industrie et la sidérurgie. Par rapport à 2010, les consommations ont baissé de 2% en 2011 mais elles sont supérieures de 11% à celles de 1990.

Répartition des consommation énergétiques finales des bâtiments tertiaires en Nord-Pas de Calais
Source : NORENER 2013 (édition 2010)



Les consommations énergétiques du secteur tertiaire représentent 12% du total régional, elles ont repris leur augmentation depuis 2007. En 2011, elles s'élèvent à 40% de plus que les consommations observées en 1990. Dans le détail, le secteur tertiaire, consomme principalement de l'électricité, dont la part continue de croître.

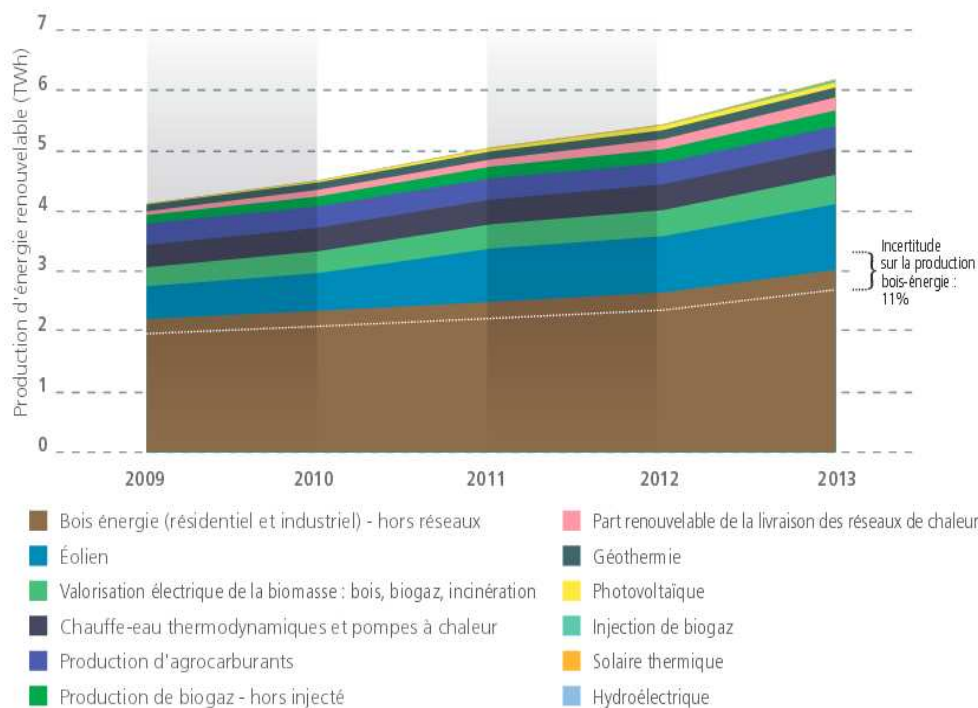
A noter qu'en Nord-Pas de Calais, le secteur de l'industrie est le plus consommateur d'énergie. Complétée avec la sidérurgie, secteur spécifique à la région, l'industrie consomme 47% de l'énergie finale.



La production d'énergies renouvelables en Nord-Pas de Calais

Production régionale d'énergies renouvelables par type (en TWh)

Source : Observatoire Climat NPdC



L'observatoire Climat Nord-Pas de Calais a estimé la production d'énergies renouvelables à 6,2 TWh en 2013.

Le bois est la première énergie renouvelable avec près de la moitié de la production. Suit l'éolien, dont la production a augmenté de 50% depuis 2009.

En 2013, les énergies renouvelables représentent 4% de la production d'électricité.

Bien que cette part soit en constante augmentation, elle reste faible. Le nucléaire produit encore 84% de l'électricité en Nord-Pas de Calais (73% en France).



Le parc photovoltaïque régional représente une puissance de 82 MW

Installations raccordées au 30 juin 2014 (cumul) <i>Source: SOeS</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part région/ France
Puissance totale raccordée	82 MW	5 095 MW	1,6%
dont installations de puissance < ou = à 3 kW	28 MW	723 MW	3,9%
Nombre total d'installations	11 799	333 565	3,5%
dont installations de puissance < ou = à 3 kW	10 643	327 190	3,3%

Après une forte progression en 2012, la puissance photovoltaïque installée en 2013 est faible (4,4 MW contre 27,9 MW en 2012).

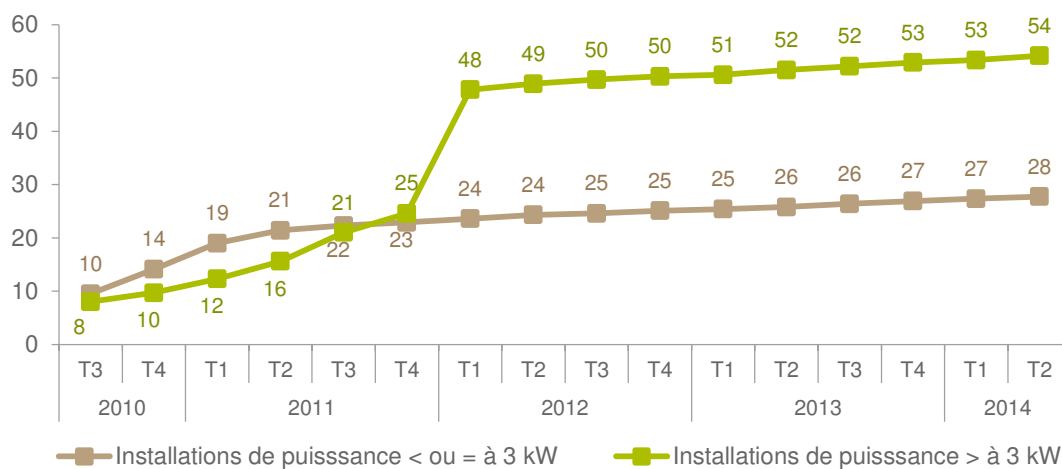
La stagnation de la puissance du parc se poursuit en 2014, 2,1 MW ont été raccordés pendant le 1^{er} semestre.

Les installations d'une puissance inférieure ou égale à 3kW, essentiellement intégrées au bâti, représentent près de 34 % de la puissance totale avec 28 MW.

Puissance raccordée en MW en Nord-Pas de Calais par année <i>Source: SOeS</i>	2011	2012	2013	Evol. 2012/2013
Installations de puissance < ou = à 3 kW	8,8	2,2	1,8	-18%
Installations de puissance > à 3 kW	14,9	25,7	2,6	-90%
Puissance totale raccordée	23,7	27,9	4,4	-84%

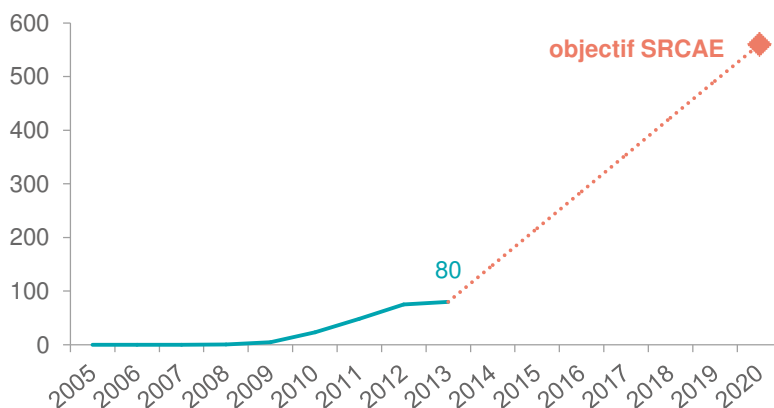
Evolution du parc photovoltaïque en Nord-Pas de Calais

Unité : Puissance raccordée en MW (cumul) - Source : SOeS



Evolution de la puissance photovoltaïque installée

Unité : Puissance installée en MW (cumul) - Source : SOeS





Près de 37 000 m² d'équipements solaires thermiques installés

Installations solaires thermiques à fin 2011 (cumul) <i>Source: SOeS</i>	Nord-Pas de Calais	France	Part région/France
Surface des capteurs en milliers de m ²	36,5	1594,8	2,3%
Production en Ktep	1,3	71,3	1,8%

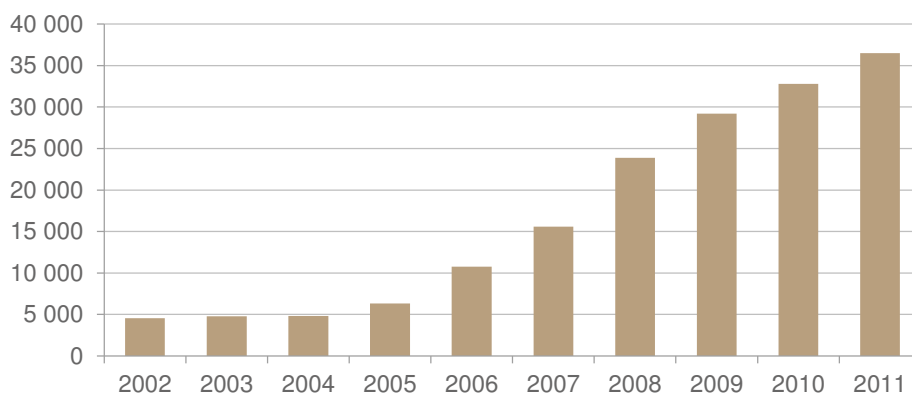
Les capteurs solaires installés en Nord-Pas de Calais à fin 2011 occupent une surface de 36 504 m², soit 2,3% de la surface installée en France métropolitaine.

En 2011, près de 3 600 m² d'équipements supplémentaires ont été installés, comme en 2010.

D'après une enquête d'Observ'ER, environ 9 010 m² d'équipements solaires thermiques ont été vendus en Nord-Pas de Calais et en Picardie en 2013.

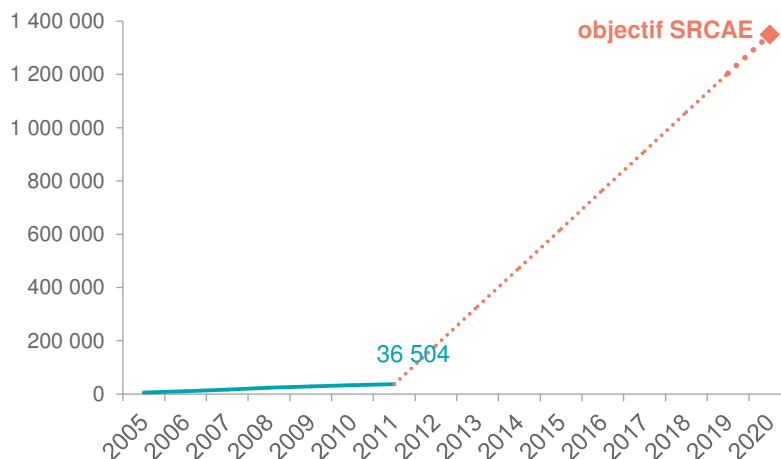
Evolution de la surface solaire thermique installée en Nord-Pas de Calais

Unité : m² (cumul) - Source : SOeS



Evolution de la surface solaire thermique installée

Unité : Surface installée en m² (cumul) - Source : SOeS, estimation CERC





La puissance du **parc éolien** régional s'élève à 570 MW à fin juin 2014

Installations raccordées au 30 juin 2014 (cumul) Source: SOeS	Nord-Pas de Calais	France	Part région/ France
Puissance totale raccordée	570 MW	8 592 MW	6,6%
Nombre d'installations	88	1 237	7,1%

Ces statistiques concernent surtout le grand éolien (machines de plus de 250 kWc). Aucune donnée n'est disponible pour distinguer le petit éolien qui concerne plus le secteur du Bâtiment.

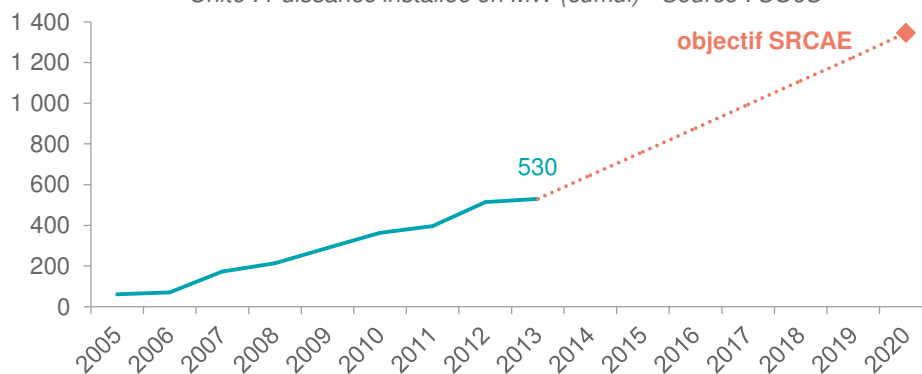
La puissance éolienne cumulée à augmentée de 11% en 2013. Cependant la puissance installée en 2013 (15 MW) est moins importante que celle installée en 2012 (118 MW).

Le département du Pas de Calais concentre 96% de la puissance et 89% des 83 installations de la région.

Les 10 éoliennes du Nord sont de plus faible puissance avec une moyenne de 2,4 MW par installations (6,9 MW en moyenne dans le Pas de Calais).

Evolution de la puissance éolienne installée en Nord-Pas de Calais

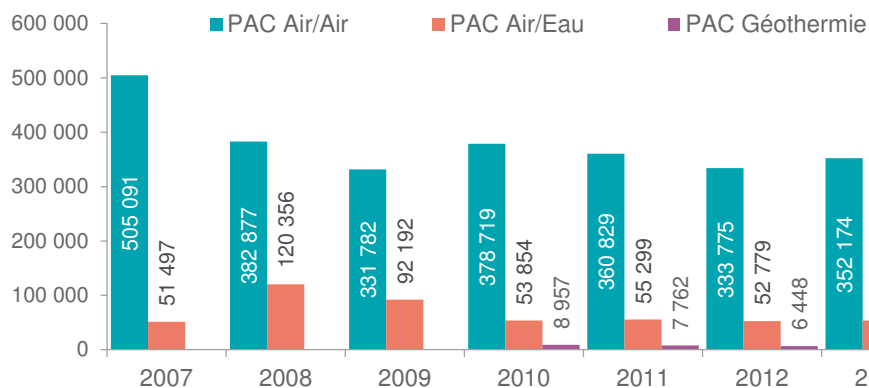
Unité : Puissance installée en MW (cumul) - Source : SOeS



Le marché des **pompes à chaleur** en France

Evolution du marché des Pompes à Chaleur en France

Unité : nombre - Source : PAC & Clim'Info



Les ventes de pompes à chaleur air/air et air/eau ont repris en 2013, à l'inverse le nombre de PAC géothermie installé a diminué de 24%.

Les régions Nord-Pas de Calais et Picardie regroupent près de 5,7% des pompes à chaleur vendues en France (source : Observ'ER).

Le nombre d'appareils installés ou vendus à l'utilisateur n'entre pas dans le champ de l'étude. Les statistiques produites concernent uniquement le marché français, hors export et Dom Tom. Les chiffres recueillis correspondent donc aux ventes réalisées par les fabricants et distributeurs vers la filière professionnelle. Par conséquent, les ventes à la grande distribution ne sont pas comptabilisées.



Le marché des **appareils de chauffage au bois** en France

Ventes d'appareils individuels de chauffage au bois* en 2013 en France

Unité : nombre d'appareils - Source : Observ'ER

	Appareils vendus	Part d'appareils flamme verte**	Evol. 2013/2012
Poêles	349 795	92%	+14,1%
dont poêles à bois	252 300	95%	+3,2%
dont poêles à granulés	94 200	84%	+62,4%
dont poêles de masse	1 870	81%	-32,0%
dont poêles hydrauliques	1 425	97%	+5,6%
Foyers fermés et inserts	151 500	98%	-3,3%
Chaudières	20 950	66%	+8,2%
dont chaudière bois	10 300	44%	-5,1%
dont chaudière granulés	9 100	89%	+37,9%
dont chaudière bi-énergie	850	52%	-3,4%
dont chaudière plaquettes	650	78%	-33,7%
dont chaudière céréales	50	20%	0,0%
Cuisinières	6 000	76%	-9,3%
dont cuisinières simples	3 650	89%	-13,6%
dont cuisinières chaudières	2 350	55%	-1,7%
TOTAL	528 245	95%	+8,0%

* L'enquête ne prend pas en compte les foyers ouverts individuels, les appareils de chauffage bois destinés aux bâtiments collectifs et aux bâtiments tertiaires ou industriels. Les appareils de puissance inférieure à 36 kW ne font pas parti du champ de l'enquête.

** Le label Flamme Verte, lancé en 2000 par les fabricants d'appareils domestiques avec le concours de l'ADEME, a pour vocation de promouvoir l'utilisation du bois par des appareils de chauffage performants dont la conception répond à une charte de qualité exigeante en termes de rendement énergétique et d'émissions polluantes, sur laquelle s'engagent les fabricants, signataires de la charte Flamme Verte. De plus, Flamme Verte apporte la garantie que ces appareils respectent l'environnement en émettant très peu de monoxyde de carbone (CO) et de particules fines dans l'atmosphère. (source : flammeverte.org)

Poêles à bois : poêles de type classique, contemporain ou cheminée fonctionnant uniquement à partir de bois bûches.
Poêles à granulés : les granulés qui remplacent les bûches ont la particularité de brûler en offrant une combustion de bonne qualité et très peu polluante.

Poêles de masse : conçus à base de matériaux ayant la propriété d'accumuler de la chaleur tels que la faïence, les briques réfractaires ou certaines roches volcaniques. Ils permettent un stockage rapide de la chaleur.

Poêles hydrauliques : également appelés poêles bouilleurs, ces équipements permettent de chauffer de l'eau qui sera utilisée pour alimenter un système de chauffage central, ou directement en tant qu'eau chaude pour les usages quotidiens.

Foyers fermés : il s'agit d'un poêle raccordé sur un conduit de fumée.

Les inserts : ces appareils sont destinés à équiper des foyers ouverts existants. Ils sont donc encastrables et équipé d'origine d'une double peau assurant la circulation de l'air ambiant autour de l'appareil et permettant ainsi le transfert de chaleur.

Chaudières à bois : ce segment rassemble les équipements fonctionnant à partir de bois bûche.

Chaudières bi-énergie : chaudières manuelles à bûches pouvant être couplées à une alimentation à partir d'énergie fossile (fioul, gaz).

Chaudières automatiques à granulés, à plaquettes ou à céréales : chaudières bénéficiant généralement d'un haut degré d'automatisme.

Cuisinières simples à bois : équipées d'un foyer, elles permettent grâce à une plaque en fonte et à un four, la cuisson des aliments ainsi que le chauffage de la pièce dans laquelle elles sont placées.

Cuisinières chaudières : ayant les mêmes fonctions que les précédentes, elles peuvent en plus être raccordées à un réseau de chauffage central et / ou alimenter un ballon d'eau

3

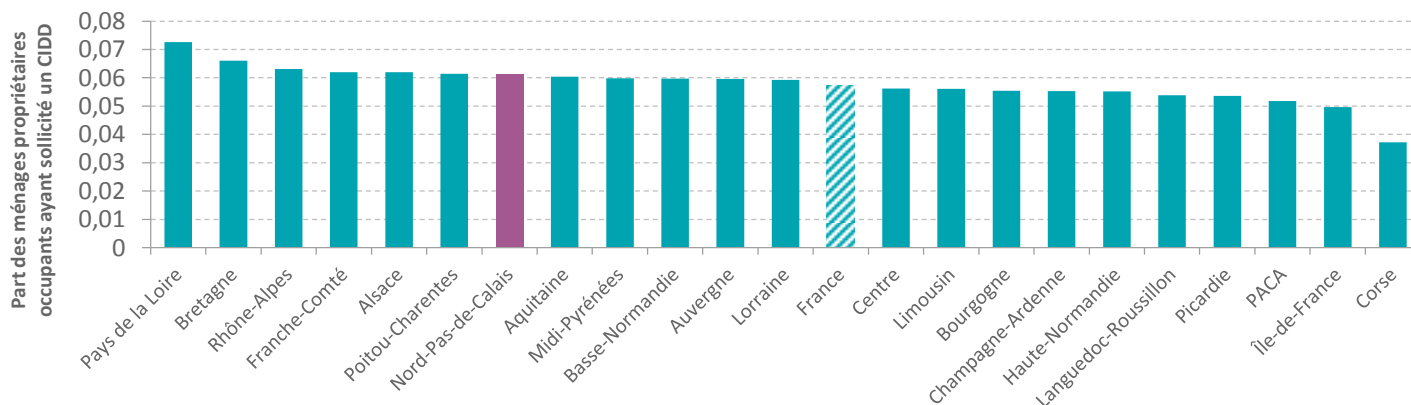
COMPARAISONS TERRITORIALES



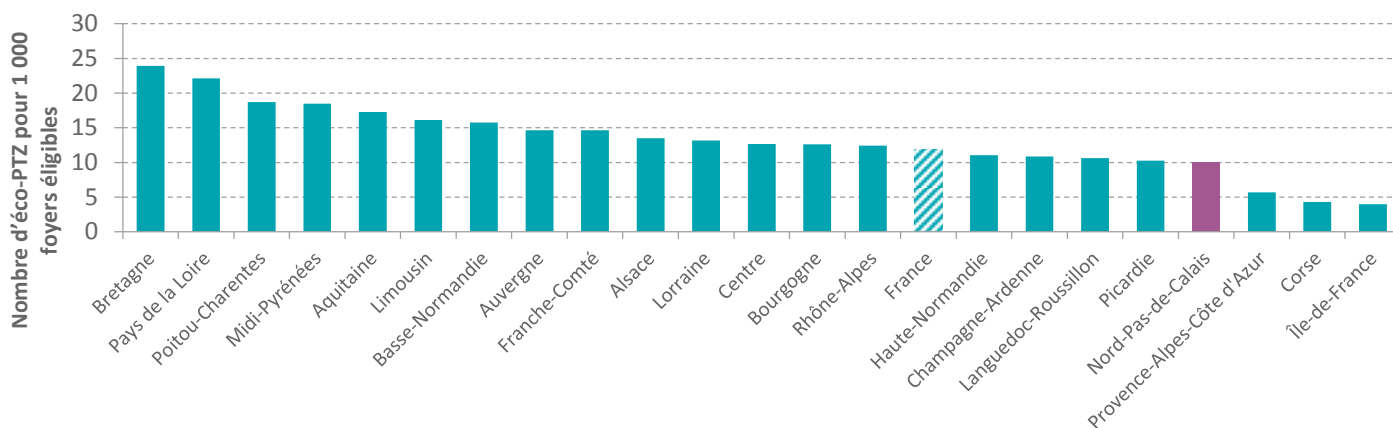


La rénovation des logements : des dispositifs inégalement utilisés dans les régions, hormis le CIDD

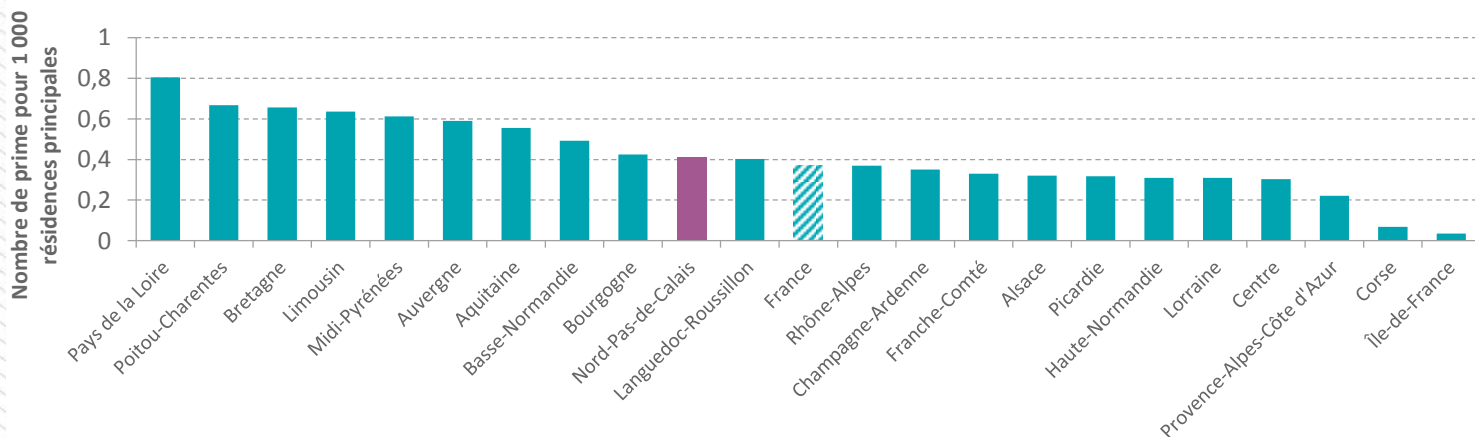
crédit d'impôt développement durable : les propriétaires ont particulièrement eu recours au CIDD en région.
(source : estimation CERC à partir des données DGFIP – 2013 sur les revenus 2012)



Eco-PTZ : le Nord-Pas de Calais est largement derrière la moyenne française pour l'utilisation de l'éco-PTZ
(source : SGFGAS cumulé de 2009 à 2013)



Prime de 1 350 € pour la rénovation énergétique (source : DHUP de septembre 2013 à juin 2014)

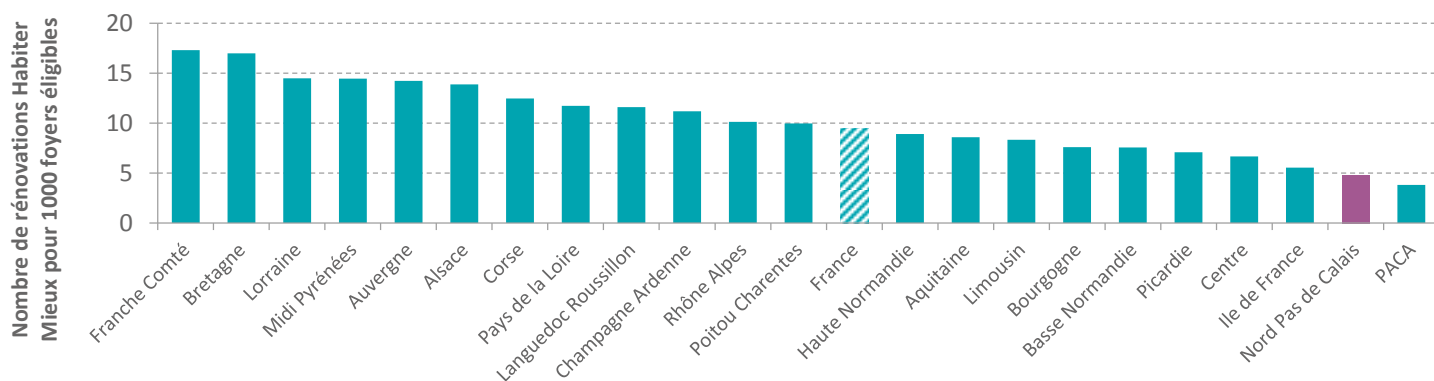


Les ménages de l'ensemble des régions ont recours de manière assez homogène aux dispositifs pour la rénovation de leur logement. Cela est d'autant plus marqué pour le crédit d'impôt développement durable où toutes les régions sont proches de la moyenne nationale (5,7% des propriétaires occupants engagés dans un CIDD en 2013).

L'utilisation de l'Eco-PTZ varie de manière plus prononcée entre les régions ; 3 y ont eu peu recours (moins de 6 foyers éligibles sur 1000), tandis que 5 autres concernent plus de 17 foyers éligibles sur 1000.



Dispositif Habiter Mieux de l'ANAH (source : ANAH de 2011 à 2013)

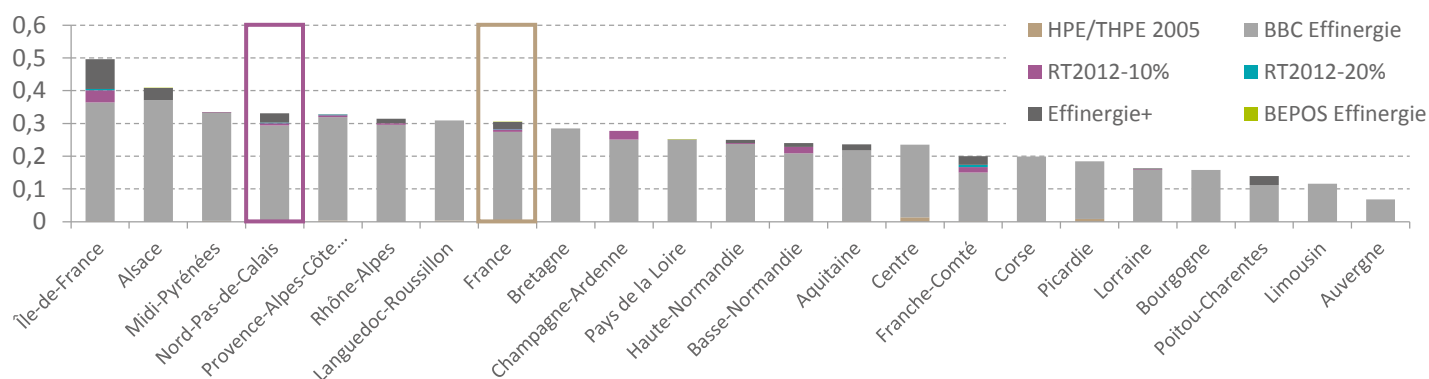


Les rénovations de logements dans le cadre du programme Habiter Mieux sont quant à elles hétérogènes selon les régions.

Construction durable de logements neufs : les nouveaux labels peinent à percer

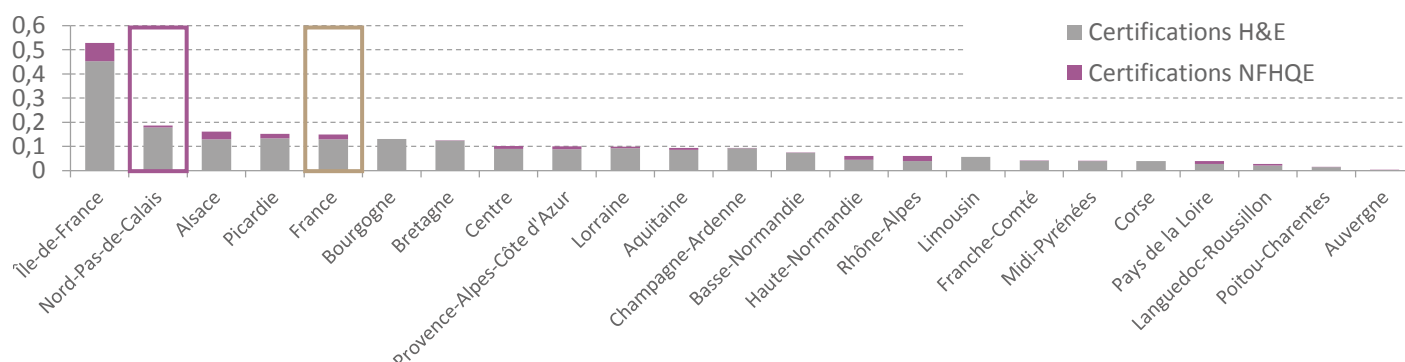
Nombre de demande de labellisation de performance énergétique de logement neuf rapporté aux mises en chantier

Unité: Nombre de logements - Sources: Sit@del, Effinergie, CERQUAL



Nombre de certifications de qualité environnementale de logement neuf rapporté aux mises en chantier

Unité: Nombre de logements - Sources: Sit@del, CERQUAL, CEQUAMI



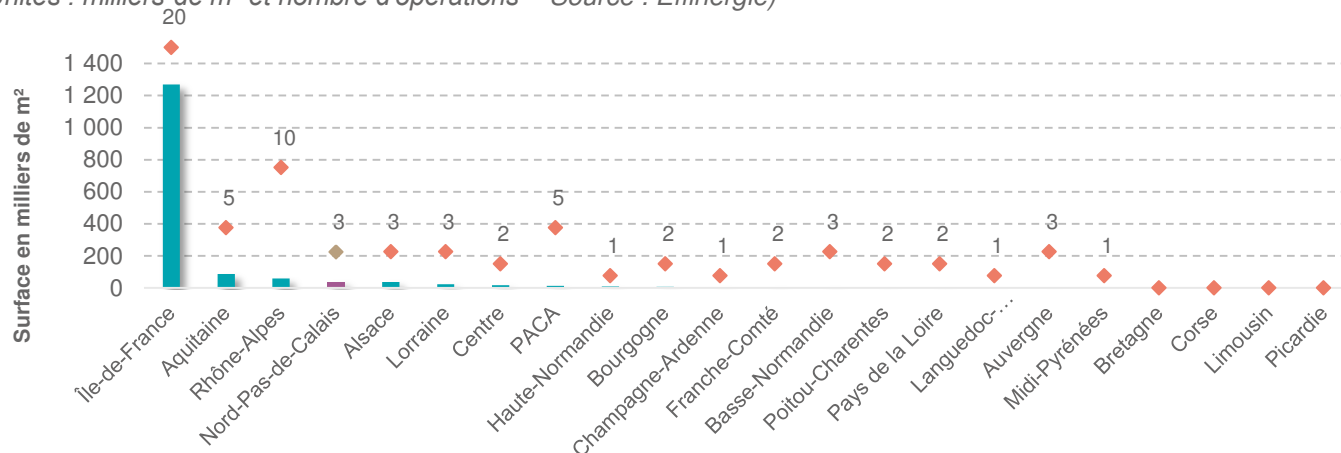
Du côté de la construction neuve de logements, les labellisations ou certifications se distribuent de façon plus éparse sur le territoire. En effet, rapportées aux mises en chantiers, le nombre de demandes de labellisation de performance énergétique et de certifications de qualité environnementale se concentre pour la moitié en Ile-de-France. Les signes les plus sollicités dans l'ensemble des régions sont les labels BBC Effinergie et les certifications Habitat et Environnement, particulièrement prisés par les promoteurs privés et sociaux de grands projets collectifs.



Bâtiments tertiaires : des marges de progrès importantes pour la rénovation comme pour le neuf

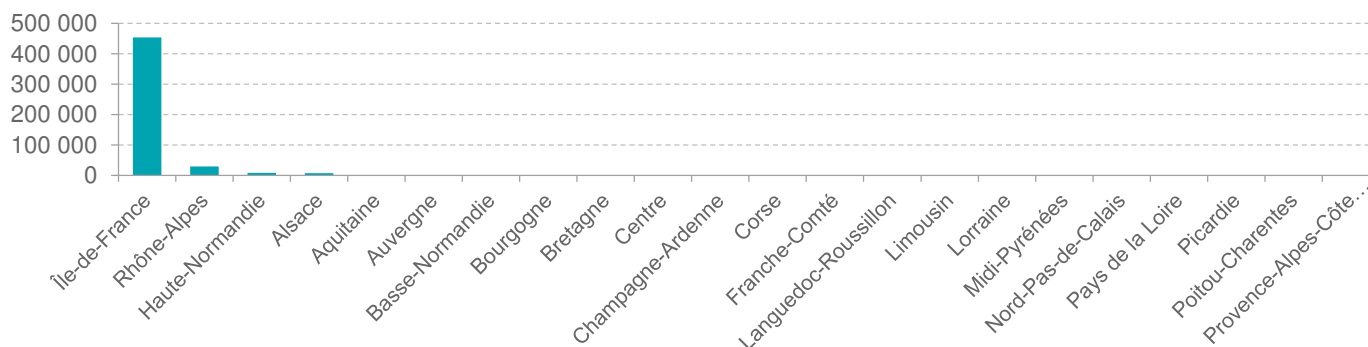
Rénovation énergétique : demandes de label BBC rénovation pour les bâtiments tertiaires en 2013

(Unités : milliers de m² et nombre d'opérations – Source : Effinergie)

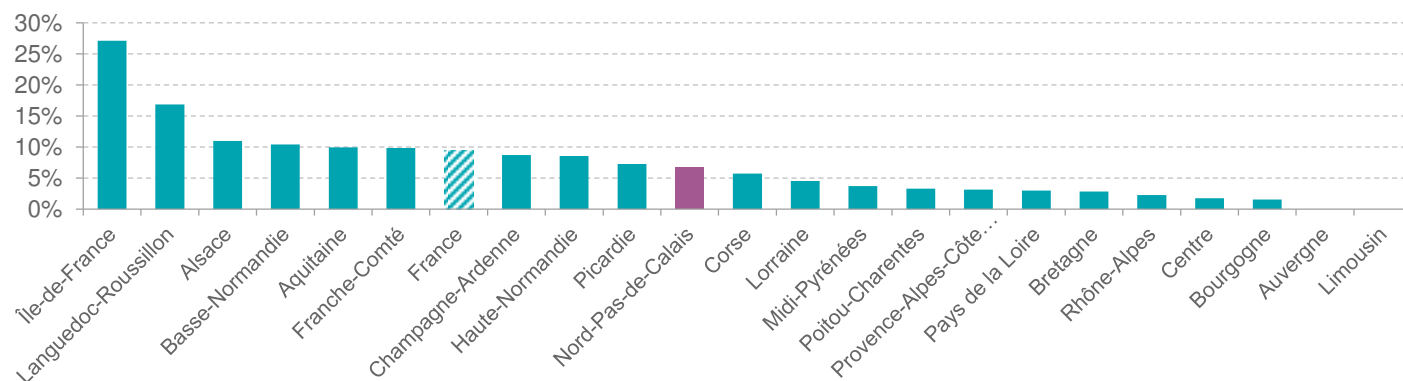


Rénovations énergétiques : démarches de qualité environnementale pour les rénovations tertiaires

(Unité : m² - Source : Certivea, certification de réalisation)



Construction neuve : démarches de qualité environnementale pour les bâtiments tertiaires neufs par rapport à a surface de locaux mise en chantier en 2013 (Source : Sitadel2, Certivea)



A l'instar de la construction neuve de logements, les signes de reconnaissance du bâtiment tertiaire sont portés par les locaux de la région Ile-de-France.

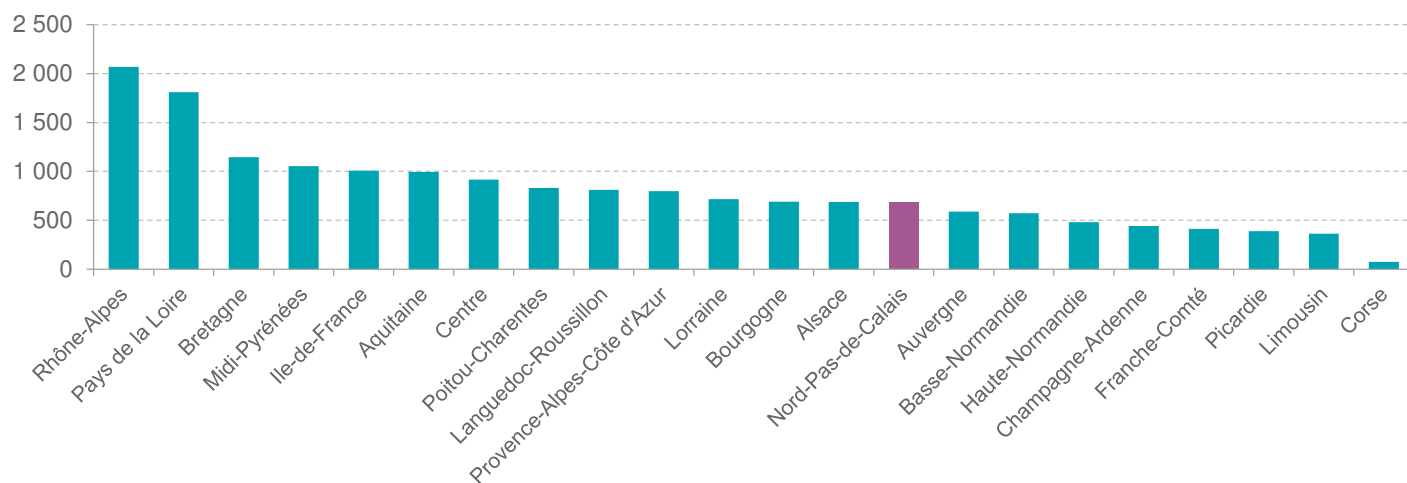
Concernant les labels BBC, la plupart des régions a fait des demandes pour 1 à 5 opérations ; les régions Rhône-Alpes et Ile-de-France se distinguent avec un recours à ce label plus fréquent (respectivement 10 et 20 opérations).

A noter que les démarches de qualité environnementale ne sont présentes que dans 4 régions.

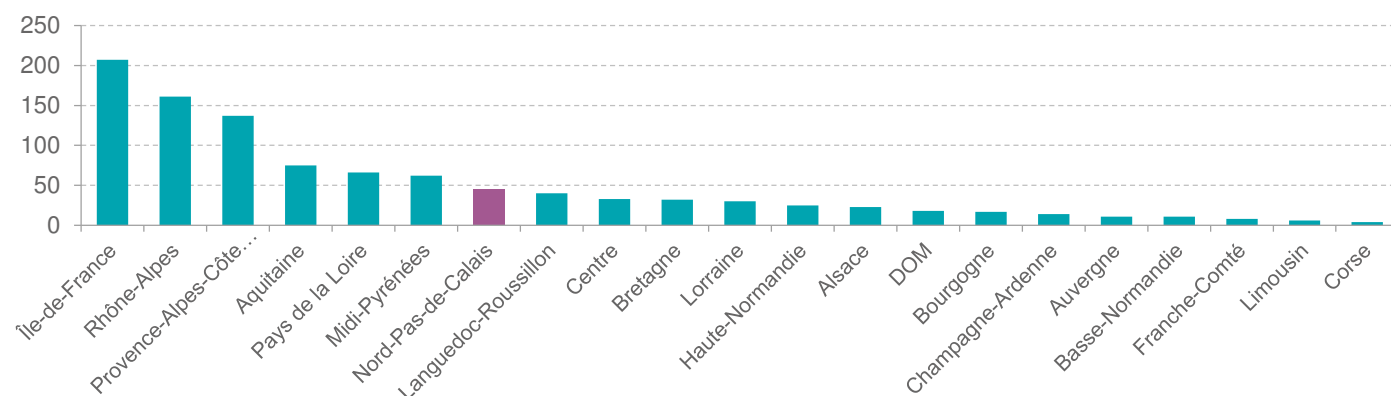


Adaptation de la filière

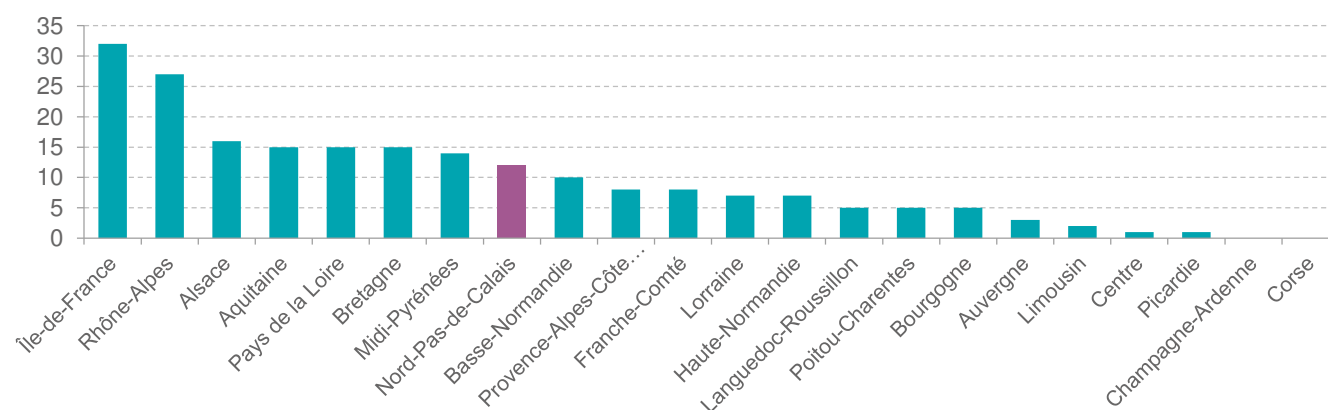
Signes de reconnaissance RGE travaux : nombre d'entreprises RGE* en septembre 2014 (Source : DHUP)



Signes de reconnaissance RGE études : nombre de bureaux d'études certifiés en septembre 2014 (Source : OPQIBI)



Experts de la rénovation énergétique : nombre au 3^{ème} trimestre 2014 (Source : I-Cert)



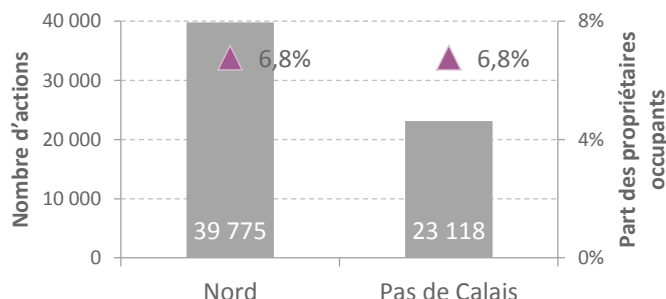
Le niveau d'adaptation des entreprises et bureaux d'études est assez hétérogène dans l'ensemble des régions. C'est principalement dans les régions où les dispositifs liés au Bâtiment Durable sont les plus fréquemment utilisés que les entreprises et les bureaux d'études sont le plus souvent qualifiés/certifiés.



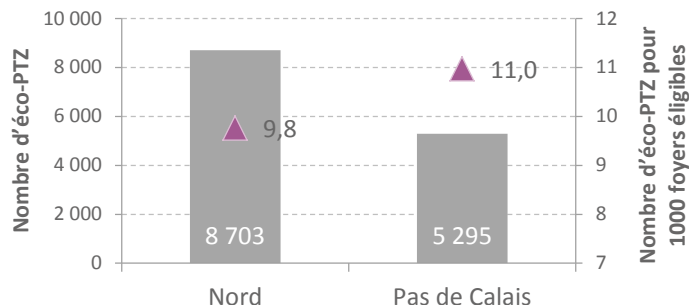
Comparaisons interdépartementales : la rénovation des logements

crédit d'impôt développement durable

(source : estimation CERC à partir des données DGFIP – 2013 sur les revenus 2012)

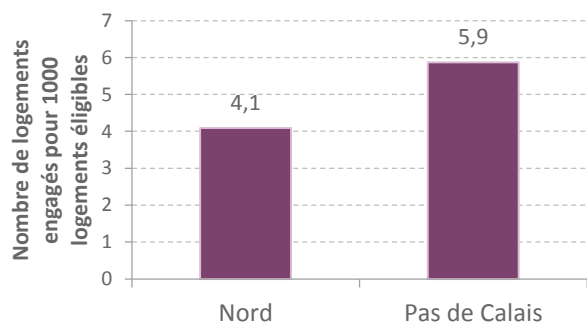


Eco-PTZ (source : SGFGAS cumulé de 2009 à 2013)

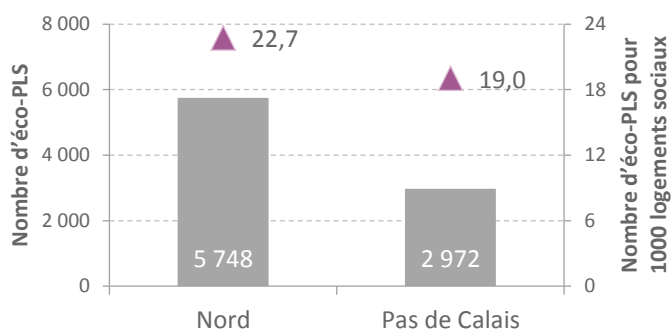


Dispositif Habiter Mieux de l'ANAH

(source : ANAH de 2011 à 2013)

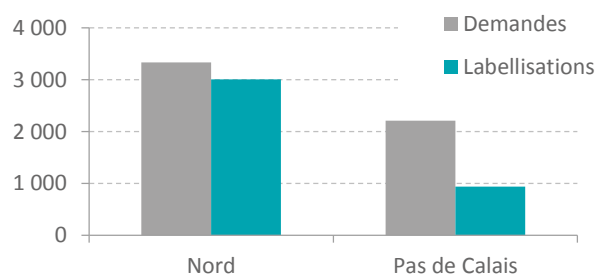


Eco-PLS (source : caisse des dépôts cumulé de 2009 à 2013)



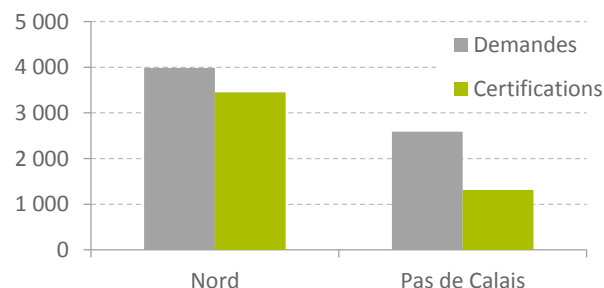
Labels de performance énergétique des logements rénovés

(Unité : nombre cumulé - source : Effinergie)



Démarches QEB des logements rénovés

(Unité : nombre cumulé - source : CERQUAL)



Bien que l'écart du nombre d'actions pour le crédit d'impôt et du nombre d'éco-PTZ distribué soit important entre les deux départements, les ratios rapportés aux logements éligibles sont proches.

Les deux départements sont bien engagés dans le programme Habiter Mieux de l'ANAH, mais rapporté au nombre de logements éligibles, le Pas de Calais devance légèrement le Nord.

Le Nord regroupe près de 54% des logements engagés dans une rénovation avec l'aide de la prime à 1 350 €.

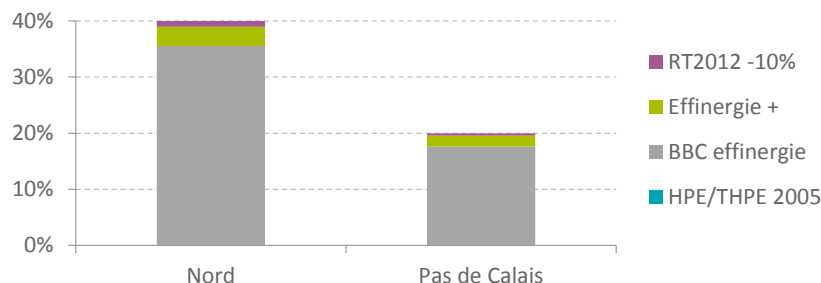
Concernant les labels de performance énergétique des logements rénovés, à fin 2013, 90% des logements ayant fait une demande avaient obtenus la labellisation dans le Nord (42% dans le Pas de Calais).

De même pour les démarches de qualité environnementale, 87% des demandes ont été certifiées dans le Nord pour seulement 51% dans le Pas de Calais.



Comparaisons interdépartementales : la construction durable de logements

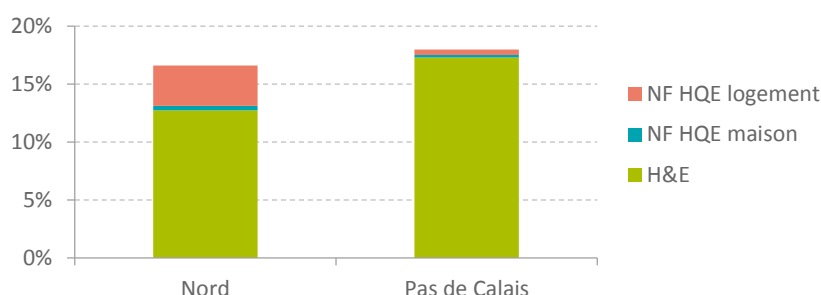
Nombre de demandes de labellisation de performance énergétique en 2013 rapporté aux mises en chantier (Source : Sitadel2, Effinergie, CERQUAL)



Rapporté aux mises en chantier, le nombre de demandes de labellisation de performance énergétique est de près de 40% dans le Nord.

Toutefois, ces labels concernent majoritairement des ensembles de logements collectifs plus rares dans le Pas de Calais. Cela explique la plus faible part des demandes de labels dans ce département.

Nombre de demandes de certifications de qualité environnementale en 2013 rapporté aux mises en chantier (Source : Sitadel2, CEQUAMI, CERQUAL)

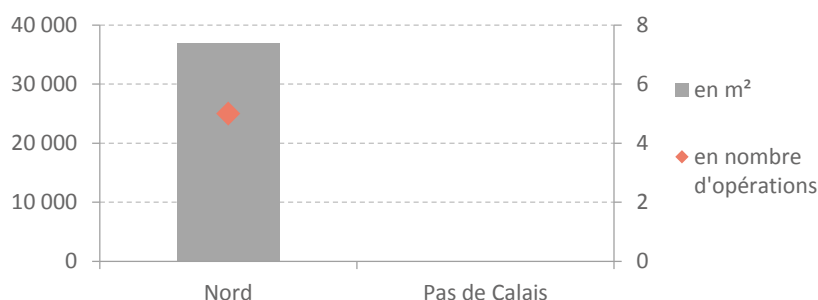


A l'inverse, les demandes de certifications QEB pèsent légèrement plus sur les mises en chantier du Pas de Calais que sur celles du Nord.

Le département du Pas de Calais privilégie davantage d=les démarches QEB aux labels de performance énergétique

Comparaisons interdépartementales : les bâtiments tertiaires

Demandes cumulées de labellisation de performance énergétique pour la rénovation de bâtiments tertiaires (Source : Sitadel2, Effinergie, CERQUAL)

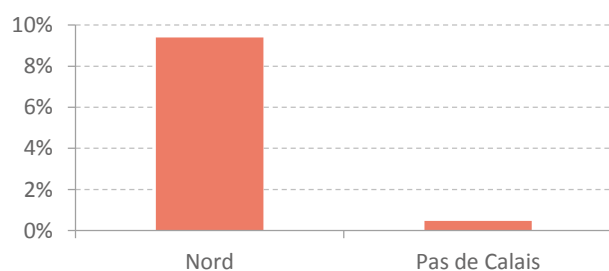


Les dispositifs de signes de reconnaissance des bâtiments tertiaires peinent à démarrer.

Les demandes de labellisation BBC rénovation se trouvent exclusivement dans le Nord.

Aucune rénovation QEB de bâtiments tertiaires (certification de réalisation) n'avait été accordée à fin 2013.

Nombre de demandes de certifications de qualité environnementale en 2013 rapporté aux mises en chantier (Source : Sitadel2, CEQUAMI, CERQUAL)



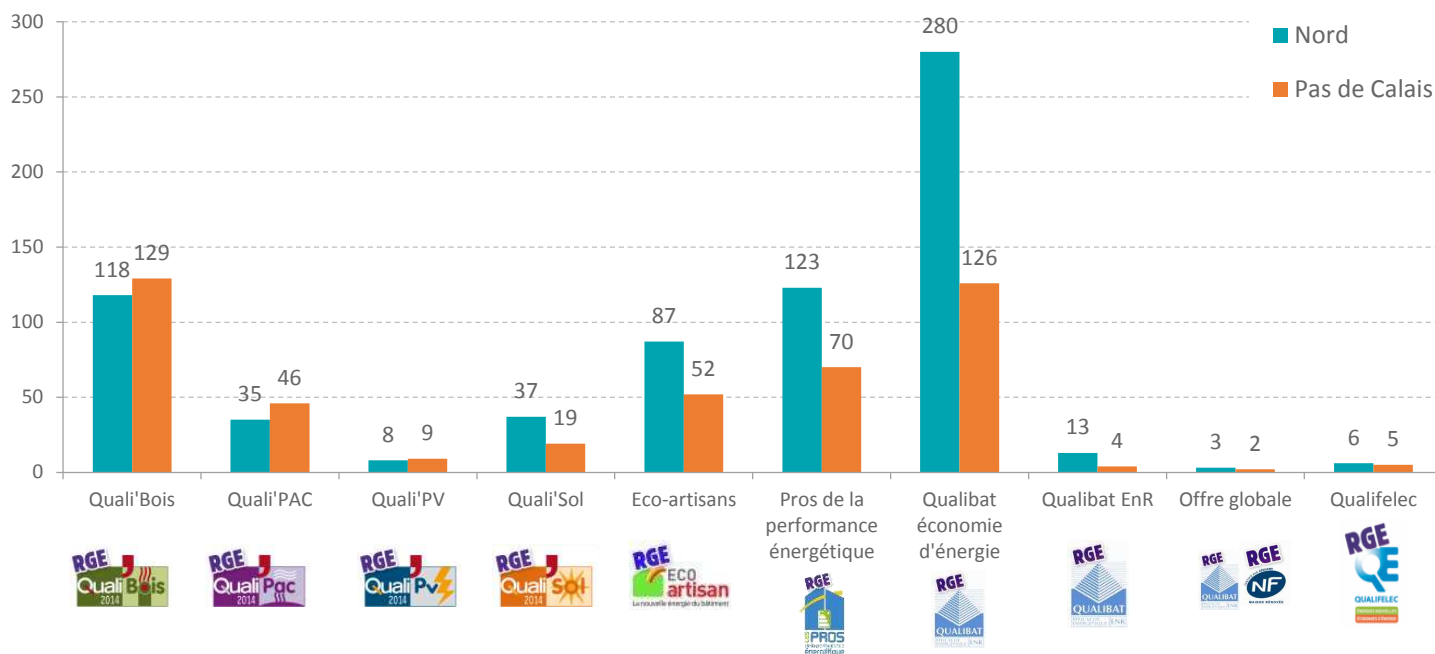
Concernant le tertiaire neuf, aucune demande de labellisation BBC n'a été enregistrée en 2013 dans la région.

Les locaux engagés dans une démarche QEB se situent principalement dans le Nord où ils représentent 9% des mises en chantier de 2013.

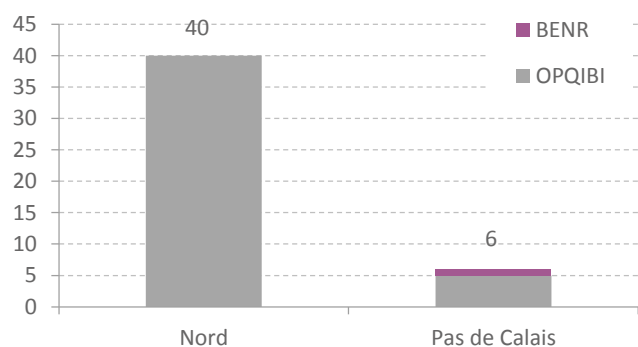


Comparaisons interdépartementales : l'adaptation de la filière

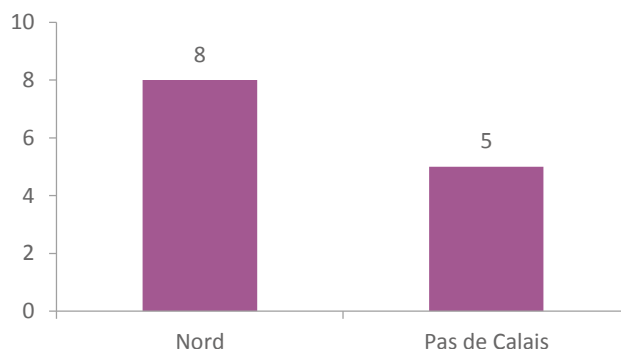
RGE Travaux : nombre de signes RGE en septembre 2014 (Source : Qualibat, Quali'EnR, Qualifelec)



RGE Etudes : nombre de bureaux d'études certifiés RGE en septembre 2014 (Source : OPQIBI, I-Cert)



Experts de la rénovation énergétique : (Source : I-Cert)



Le département du Nord regroupe 64% des entreprises du bâtiment et 61% des 1 172 signes RGE de la région. Cependant les signes Quali'Bois et Quali'PAC sont plus nombreux dans le Pas de Calais.

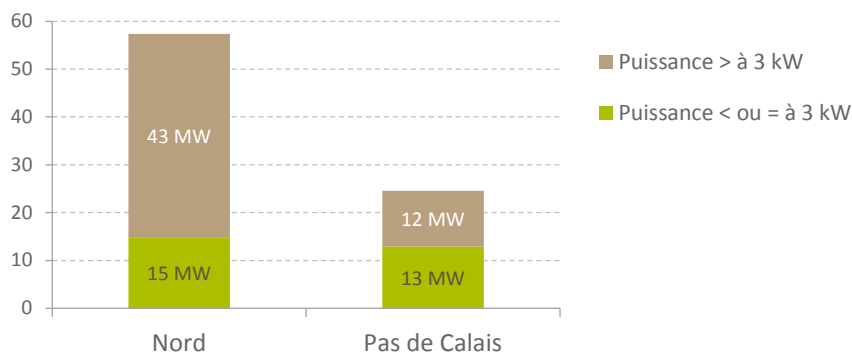
Du côté des bureaux d'études RGE, les certifiés OPQIBI sont concentrés dans le Nord. Mais le seul bureau d'étude certifié BENR en région est situé à Loos en Gohelle (Pas de Calais).



Comparaisons interdépartementales : le marché des EnR

Puissance photovoltaïque raccordée au 30 juin 2014

(Unité : puissance cumulée en MW - Source: SOeS)



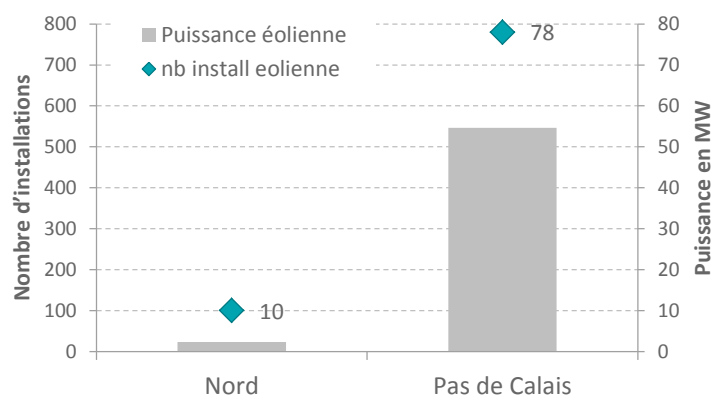
La puissance photovoltaïque totale raccordée est beaucoup plus importante dans le Nord. Cependant les installations de faible puissance sont également réparties dans la région.

Les installations de puissance inférieure ou égale à 3kW sont bien représentées en région.

En effet, en puissance, le Nord-Pas de Calais se place au 10^{ème} rang des régions pour les petites installations alors qu'il n'arrive que 17^{ème} toutes installations confondues.

Installations éoliennes raccordées au 30 juin 2014

(Unités : puissance cumulée en MW en nombre - Source : SOeS)



Du côté de l'éolien, le Pas de Calais concentre 96% de la puissance raccordée et 89% du nombre d'éoliennes installées, ce qui permet au Nord-Pas de Calais d'être en 6^{ème} position des régions françaises.



ADEME: Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ANIL : Agence Nationale d'Information sur le Logement
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
BBC: Bâtiment basse consommation
BEPOS : Bâtiment à Energie POSitive
BNR : Bâtiment Non Résidentiel
CAPEB: Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CD2E : centre de développement des éco-entreprises
CEE : Certificat d'Economie d'Energie
CEQUAMI: Certification Qualité en Maisons Individuelles
CERQUAL: Certification QUALITEL
CERTIVEA : Certification de bâtiments tertiaires
CGDD : Commissariat général au Développement durable
CICF : Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France
CINOV : Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique
DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
DGALN : Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
DPE: Diagnostic de Performance Energétique
DREAL: Direction Régionale de l'Equippement de l'Aménagement et du Logement
Eco-PLS: Eco Prêt Logement Social
Eco-PTZ: Eco Prêt à Taux Zéro
ECS: Eau Chaude Sanitaire
EIE : Espaces Info Energie
EnR: Energies Renouvelables
ERE : Expert en Rénovation Energétique
ERP : Etablissement Recevant du Public
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FEE Bat: Formation aux Economies d'Energie dans le Bâtiment
FFB: Fédération Française du Bâtiment
GES : Gaz à Effet de Serre
H&E : Habitat et Environnement
HPE: Haute Performance Energétique
HQE: Haute Qualité Environnementale
INSEE: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LMCU : Lille Métropole Communauté Urbaine
MEDDE : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
NF: Norme Française
OPQIBI : Organisme Professionnel de Qualification de l'Ingénierie
PAC : Pompe à Chaleur
PREH : Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat
PRIS : Points Rénovation Info Service
RGE : Reconnu Garant de l'Environnement
RT : Réglementation Thermique
RTE : Réseau de Transport d'Electricité
SGFGAS: Société de Gestion de Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la Propriété
SHON: Surface Hors Oeuvre Nette
SOeS: Service de l'Observation et des Statistiques
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie
THPE: Très Haute Performance Energétique

AVEC LE CONCOURS...

des partenaires de la CERC :



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'HABITAT
Nord-Pas-de-Calais



Institut national de la statistique
et des études économiques

Avec le soutien financier de la DREAL :



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

et des membres du GIE Réseau des CERC :



Cellule Economique Régionale pour la Construction Nord-Pas de Calais

44 rue de Tournai

CS 40259 – 59019 Lille Cedex

Tél. : 03 20 40 53 39 | Fax : 03 20 40 54 58 | Mél : cernordpasdecalais@i-carre.net

Site régional : www.cernordpasdecalais.fr | site national : www.cerc-actu.com

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art.L.122-4) et constitue une contre façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art.122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L.122-10 à L.122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.